

"L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur".

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à Emmanuel Droit, pour son accompagnement, sa bienveillance, sa pertinence, et sa confiance. Lorsque l'on s'apprête à découvrir le monde de la recherche, l'on s'imagine souvent que la recherche suppose la solitude. Son accompagnement m'a fait comprendre le contraire, et je lui témoigne ici toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Je tiens également à remercier Marie de Ruggy, pour avoir accepté d'être le second juré de ma soutenance. Les réflexions menées dans le cadre de ce mémoire, sur la métagéographie et la construction de représentations et concepts géographiques comme étant des outils diplomatiques, sont inspirées de ses travaux sur la péninsule indochinoise.

Je souhaite également remercier mes professeurs, Camille Mahé, Andrea Hamann, et Adrien Estève. Leurs cours ont été une source intarissable de questionnements et d'émerveillements, dont je suis ressortie grandie.

C'est avec une émotion certaine que je tiens également à remercier ma mère. Son soutien est indéfectible, son amour est inconditionnel, et je lui dois qui je suis. Un grand merci également à ma sœur, sans qui je n'aurais pas cette âme combattante et persévérante. Ma gratitude va également envers Paul, qui m'apprend tous les jours à avoir confiance en ce que je peux penser. Ses relectures ont été les plus précieuses des lumières.

Je ne peux terminer mes remerciements sans les adresser également à Antoine, qui suit mon évolution depuis tant d'années déjà, ainsi qu'à Marianne, Lucas, et Arthur, dont la bonté et la bienveillance ont ensoleillé mes journées de travail. Mon dernier remerciement va à Raphaël Chauvancy, chef du bureau influence et relations internationales du Centre Terre pour le Partenariat Militaire Opérationnel à l'heure où je rédige ces remerciements, dont la brillance et le soutien m'incitent à donner le meilleur de moi-même.

Je dédie ce mémoire de recherche à mon père, qui n'a jamais pu savoir qu'un jour, suivant ses pas, mon cœur irait à la Marine. Honorer ton héritage est ma plus grande fierté.

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

Ce mémoire utilise les acronymes et sigles anglais quand ceux-ci sont prédominants dans les discours francophones et correspondent à l'utilisation courante. Dans le cas contraire, les acronymes et sigles français sont employés.

AEM : Action de l'Etat en mer

ALAVIA : Amiral commandant de la force de l'aéronautique navale

ALFAN : Amiral commandant de la force d'action navale

ALFOST : Amiral commandant de la force océanique stratégique

ALINDIEN : Amiral commandant de la zone maritime de l'océan Indien

ALPACI : Amiral commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique

APL : Armée populaire de libération

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

AUKUS : Australie – Royaume-Uni – Etats-Unis (*Australia – United Kingdom – United States*)

AVSIMAR : Avion de surveillance et d'intervention maritime

BS : Bâtiment de surface

BSAM : Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitains

BSAOM : Bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer

CAE : Commission « Affaires étrangères » (Assemblée nationale)

CAEDFA : Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Sénat)

CDNFA : Commission « Défense nationale et forces armées » (Assemblée nationale)

CECLANT : Commandement de la zone maritime Atlantique

CECMED : Commandement de la zone maritime Méditerranée

CEMA : Chef d'état-major des Armées

CEMM : Chef d'état-major de la Marine

CESM : Centre d'études stratégiques de la Marine

COMFOR : Commandement des forces de présence (forces françaises à l'étranger)

COMNORD : Commandement de la zone maritime Manche – mer du Nord

COMSUP : Commandement des forces de souveraineté (forces françaises en outre-mer)

DCNS : Direction des constructions navales, système et services (désormais Naval Group)

EMA : Etat-major des armées

EMM : Etat-major de la Marine

EMO-M : Etat-major des opérations Marine

EPC : European Patrol Corvette

FANC : Forces armées de la Nouvelle-Calédonie

FAPF : Forces armées de la Polynésie française

FAZSOI : Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien

FFDj : Forces françaises stationnées à Djibouti

FFEAU : Forces françaises aux Emirats Arabes Unis

FOIP : Free and Open Indo-Pacific

FRANZ : France – Australie – Nouvelle-Zélande

FS : Frégate de surveillance

IFRI : Institut français des relations internationales

IHEDN : Institut des hautes études de la défense nationale

IONS : Indian Ocean Naval Symposium

IORA : Indian Ocean Rim Association

IRSEM : Institut de recherche stratégique de l'Ecole Militaire

LBDSN : Livre blanc de la défense et sécurité nationale

LPM : Loi de programmation militaire

MCD : Missions de courte durée

MDA : Maritime Domain Awareness

MEAE : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

MINARM : Ministère des Armées

PA : Porte-avions

PHA : Porte-hélicoptère amphibie

POM : Patrouilleur outre-mer

PRIM : Pôle relations internationales militaires

QUAD : Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Etats-Unis, Japon, Australie, Inde)

RDN : Revue de Défense Nationale

RIMAP-NC : Régime d'infanterie de Marine du Pacifique – Nouvelle-Calédonie

RNS : Revue nationale stratégique

RPC : République populaire de Chine

RPC : Remorqueur portuaire côtier

RSDSN : Revue stratégique de défense et de sécurité nationale

SNA : Sous-marin nucléaire d'attaque

SNLE : Sous-marin nucléaire lanceur d'engins

SSBN : Sous-marin à propulsion nucléaire transportant des missiles balistiques

SSN : Sous-marin à propulsion nucléaire

SWPHMF : South West Pacific Heads of Maritime Forces Meeting

TAAF : Terres australes et antarctiques françaises (Terre-Adélie, Tromelin, Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam)

VCSM : Vedette côtière de surveillance maritime

WPNS : Western Pacific Naval Symposium

ZEE : Zone économique exclusive

ZRP : Zone de responsabilité permanente

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ACRONYMES	4
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	10
PARTIE I	21
LA CONSTRUCTION DE L'INDOPACIFIQUE FRANÇAIS : LA FRANCE, EN QUÊTE D'UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE ?.....	21
CHAPITRE 1.....	23
L'INDOPACIFIQUE, UNE CONSTRUCTION GÉOGRAPHIQUE A FORTE VALEUR POLITIQUE	23
I – Les constructions narratives de l'espace asiatique et la portée politique des représentations géographiques	23
<i>A – Les représentations géographiques, des catégories de pensée : l'apport constructiviste de la métagéographie</i>	<i>23</i>
<i>B – Les constructions géographiques antérieures de l'espace asiatique</i>	<i>25</i>
II – L'essor du concept de l' « Indopacifique ».....	26
<i>A – L'affirmation du primat du maritime au cœur de l'Indopacifique</i>	<i>26</i>
<i>B – Une promotion de facture japonaise, indienne et australienne ; reprise par les Etats-Unis..</i>	<i>28</i>
<i>C – Une progressive implantation du concept en France</i>	<i>28</i>
III – Les dessous de l'Indopacifique et l'impératif d'endiguement de la Chine	29
<i>A – Du déplacement du centre de gravité géographique de la Chine au pivot nippon-indien.....</i>	<i>29</i>
<i>B – Une appropriation anglosaxonne du concept et la marginalisation de la Chine</i>	<i>30</i>
<i>C – La position chinoise : un rejet éloquent.....</i>	<i>32</i>
CHAPITRE 2.....	33
LA REPRÉSENTATION POLITIQUE FRANÇAISE DE L'INDOPACIFIQUE : ENTRE RIVALITÉS STRATÉGIQUES ET INTÉRÊTS NATIONAUX, UN INDOPACIFIQUE SERVANT LES AMBITIONS DE LA FRANCE	33
I – La multiplicité de représentations de l'Indopacifique et la représentation de l'Indopacifique français : identités et intérêts de la puissance française	34
<i>A – La délimitation géographique de l'Indopacifique français.....</i>	<i>34</i>
<i>B – Un « flottement géostratégique » qui demeure ?</i>	<i>35</i>
II – L'Indopacifique, un espace de compétitions et de rivalités stratégiques : étude d'une perception française de l'Indopacifique, de ses menaces et opportunités	36
<i>A – Rivalités de puissances : relations de rivalités et menaces au cœur de l'identité de la France en Indopacifique</i>	<i>37</i>
<i>B – Partenariats de puissances : relations de partenariats et de coopérations au cœur de l'identité de la France en Indopacifique</i>	<i>38</i>

C – « L’après AUKUS » : en Indopacifique, où est la France et sa Marine ?	39
III – Une délimitation géographique répondant aux intérêts de la France	41
A - De la place de la Chine dans l’Indopacifique français	41
B – Une mise en lumière stratégique des partenariats français.....	43
C – Un Indopacifique valorisant une France, « puissance maritime ».....	44
CHAPITRE 3.....	47
LA DOCTRINE MILITAIRE FRANÇAISE EN INDOPACIFIQUE : LA CONSTRUCTION	
ET LA MISE EN SCÈNE DE LA PUISSANCE EN INDOPACIFIQUE	47
I – La politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique	47
A – Le document fondateur de 2019.....	47
B – L’évolution 2022	49
II – Le dispositif militaire permanent des forces armées et navales, fondement de l’identité de la France en Indopacifique	49
A – Le dispositif militaire permanent : l’identité de puissance de la France en Indopacifique....	49
B – La Marine nationale au sein du dispositif militaire permanent : l’identité de puissance navale de la France en Indopacifique.....	51
III – Que dit l’Indopacifique de l’identité française ? L’Indopacifique comme théâtre de projection d’une double identité de la France	54
A – Une doctrine entre libéralisme et réalisme en Indopacifique	54
B – De l’identité doctrinale à l’identité stratégique de la France en Indopacifique.....	56
PARTIE II.....	59
DE LA QUÊTE DE L’IDENTITÉ DE PUISSANCE DE LA FRANCE À L’ÉMERGENCE	
D’UNE MARINE NATIONALE D’INFLUENCE EN INDOPACIFIQUE : PARADOXE OU	
COMPLÉMENTARITÉ ?	59
CHAPITRE 1.....	61
IDENTITÉ DE PUISSANCE ET CRÉDIBILITÉ DE LA MARINE EN INDOPACIFIQUE : LA	
PORTÉE EFFECTIVE DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE SUR LE	
RÉARMEMENT NAVAL	61
I – La Marine nationale en Indopacifique en amont de la loi de programmation militaire : entre incertitudes capacitaires et effectifs insuffisants.....	62
A – Une rationalisation du personnel des forces de défense et de souveraineté de la Marine nationale : la rupture 2008.....	62
B – Un sous-équipement chronique des forces navales en Indopacifique.....	63
C – Un volet budgétaire insuffisant pour les forces d’Indopacifique.....	65
II – La loi de programmation militaire et la réévaluation des moyens accordés aux forces navales en Indopacifique.....	66
A – Un effort budgétaire consenti aux forces navales de souveraineté.....	66
B – La modernisation des équipements de la Marine nationale en Indopacifique	67
III – La LPM de 2019-2025 : cohérence ou insuffisance avec l’identité de puissance de la France en Indopacifique ?	70
A – Capacité de puissance et les lacunes de la loi de programmation militaire.....	71

<i>B – La LPM de 2019 : une dépendance toujours vérifiée à la métropole</i>	<i>71</i>
<i>C – La France versus les autres : la « remontée en puissance », une impasse ?</i>	<i>73</i>
CHAPITRE 2	76
L'ÉMERGENCE PROGRESSIVE D'UNE MARINE NATIONALE D'INFLUENCE : D'UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE MILITAIRE A UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE D'ÉQUILIBRES ET STABILISATRICE.....	76
I – L'influence, la puissance et ses dérivés : d'un état des lieux d'une confusion théorique et conceptuelle à la fabrique des perceptions	77
<i>A – Puissance versus influence ? Analyse discursive de la construction de l'influence</i>	<i>78</i>
<i>B – Comprendre l'influence : la fabrique des perceptions en relations internationales</i>	<i>79</i>
II – Le nouvel impératif d'influence de la Marine nationale : l'éclairage des réorientations et choix sécuritaires initiés par la loi de programmation militaire	81
<i>A – L'influence : une consécration officielle en 2022, une réflexion antérieure</i>	<i>81</i>
<i>B – Une loi de programmation militaire faisant de la Marine, une Marine d'influence</i>	<i>82</i>
<i>C – Une Marine d'influence au service de la vision française en Indopacifique.....</i>	<i>84</i>
III – L'affirmation d'une vocation française en Indopacifique : la complémentarité entre influence et puissance, essence d'un nouveau positionnement stratégique de la France	86
<i>A – De la puissance navale à l'influence maritime, vecteurs d'une perception de la France en tant que partenaire maritime de premier plan</i>	<i>87</i>
<i>B – Une combinaison puissance – influence au service de la défense d'une vision française des relations internationales : puissance certes, mais d'équilibres</i>	<i>88</i>
<i>C – La réception de la stratégie d'influence de la Marine nationale en Indopacifique.....</i>	<i>91</i>
CONCLUSION.....	94
SOURCES	100
Documents officiels et textes stratégiques.....	100
Rapports d'information et comptes rendus, du Sénat de l'Assemblée nationale	101
Discours, déclarations et allocutions	102
Sitographie : archives de la défense, site du ministère des Armées, et site du gouvernement ...	103
BIBLIOGRAPHIE	106
Ouvrages.....	106
Chapitres d'ouvrages	107
Articles de revue.....	108
Articles en ligne.....	110
Sitographie.....	113
Rapports.....	114
Vidéos et séminaires.....	114
Podcast.....	114
ANNEXES.....	115

INTRODUCTION

L'Indopacifique et la « tyrannie des distances » : un paradoxe spatial et temporel

En 1999, l'architecte japonais Hajime Narukawa propose une nouvelle projection cartographique, appelée « *AuthaGraph* » (*Annexe 1*). Résorbant les distorsions géographiques de la projection de Mercator, elle propose un regard nouvellement décentralisé sur le globe¹. Mobilisée dans le cadre d'un rapport d'information du Sénat sur la stratégie française pour l'Indopacifique², cette carte met en lumière la distance qui est celle séparant la France de cette région. En 1968, Geoffrey Blainey, étudiant le cas australien, écrit un ouvrage s'intitulant *La tyrannie des distances*³. L'expression connaît alors un essor international. Dans le paysage géopolitique français, elle est désormais une expression incontournable de la thématique indopacifique.⁴⁵⁶⁷ La représentation cartographique utilisée par le Ministère des Armées (MINARM) est à ce sujet particulièrement éloquent (*Annexe 2*). Cette projection interroge.

Compte tenu de cette marginalisation géographique, la France peut-elle espérer compter en Indopacifique ? A ceci, Géraldine Giraudeau, répond : les outre-mer sont précisément les points d'appui de la métropole permettant de corriger cette tyrannie des distances⁸. Toutefois, le rapport d'information du Sénat précise : 21h30 de vol séparent Nouméa de Paris ; 18h séparent Papeete de Paris ; 18h15 séparent la Polynésie française de la Réunion ; 14h séparent la Réunion de la Nouvelle-Calédonie. Le rapport y joint une « *carte de la tyrannie des distances* » (*Annexe 3*). Depuis Toulon, 26 jours sont requis pour rejoindre la mer de Chine méridionale. Si les outre-mer pouvaient constituer des points d'ancrage stratégique, la question des moyens alloués à la résorption de cette tyrannie s'impose. Cet impératif n'est pas que

¹ Site officiel d'AuthaGraph, [AuthaGraph オーサグラフ 世界地図](#) consulté le 5 mai 2023.

² Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (CAEDFA)*, rapport d'information n°285, 25 janvier 2023.

³ Geoffrey Blainey, *La tyrannie des distances*, Australie, Macmillan, 1968, 365 pages.

⁴ Géraldine Giraudeau, « Les outre-mer dans la stratégie française en Indopacifique », *Annuaire français de relations internationales*, Hors-série, 2022, p. 143-157

⁵ Institut Français des Relations Internationales (IFRI), *Visioconférence. La Marine française au défi de l'Indopacifique*, Entretien vidéo avec le chef d'état-major de la marine, l'Amiral Pierre Vandier, Paris, 2021.

⁶ Nicolas Barotte, « De la Polynésie à la Nouvelle-Calédonie, les armées affrontent la « tyrannie des distances » », *Le Figaro*, 22 juillet 2021, <https://www.lefigaro.fr/international/de-la-polynesie-a-la-nouvelle-caledonie-les-armees-affrontent-la-tyrannie-des-distances-20210721>, Consulté le 12 avril 2023.

⁷ Céline Pajon, « L'alliance « AUKUS » a souligné le décalage entre l'ambition stratégique de la France dans l'Indopacifique et les moyens militaires qu'elle peut mobiliser », *Le Monde*, 19 septembre 2022, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/19/l-alliance-aukus-a-souligne-le-decalage-entre-l-ambition-strategique-de-la-france-dans-l-indo-pacifique-et-les-moyens-militaires-qu-elle-peut-mobiliser_6142321_3232.html, Consulté le 23 avril 2023.

⁸ Géraldine Giraudeau, « Les outre-mer dans la stratégie française en Indopacifique », *Annuaire français de relations internationales*, Hors-série, 2022, p. 143-157.

spatial, il est également temporel. Surmonter cette tyrannie implique une variable : la vitesse. Ce n'est que par une augmentation des capacités et de la vitesse de modernisation des forces armées, que la distance qui pèse sur la viabilité de la stratégie française en Indopacifique sera amenuisée. Cette quête de la modernisation est d'autant plus impérative dans un contexte de compétitivité accrue. Dans ce contexte, un manque de modernisation militaire, d'acuité des décisionnaires ou d'anticipation des nouvelles conflictualités, pourrait devenir la plus grande des vulnérabilités pour une France lointaine de ses territoires d'outre-mer et de l'Indopacifique.

Qui contrôle l'Indopacifique, contrôle le monde ?

En Indopacifique, l'enjeu de la distance, de la vitesse, et de la modernisation des armées est donc un enjeu décisif pour toute puissance riveraine. Considéré comme étant le « *nouveau centre de gravité stratégique mondial* », théâtre d'une « *bascule géopolitique* »⁹, l'Indopacifique est une des scènes primaires de l'expression contemporaine de la puissance. L'Indopacifique est un théâtre où la dominante maritime est indéniable. Or, ainsi que le rappelait récemment Pierre Royer dans son récent ouvrage *Géopolitique des mers et des océans*, « *qui tient la mer tient le monde*¹⁰ ». Cette affirmation s'inspire de la pensée de l'explorateur anglais Walter Raleigh, pour qui « *Qui tient la mer tient le commerce du monde, qui tient le commerce tient la richesse, qui tient la richesse du monde tient le monde lui-même*.¹¹ » En cette devise, tient la substance de la politique étrangère maritime britannique des décennies suivantes. La culture maritime française est-elle-même marquée par la devise de Georges Leygues, alors Ministre de la Marine, qui a déclaré, en 1929, qu'« *être puissance mondiale, c'est être puissance maritime*.¹² » Nombreux sont les réalistes qui considèrent que le contrôle des océans est synonyme de puissance. Alfred Mahan, géographe et militaire américain, conceptualisait ainsi le concept de *sea power*¹³, ou puissance maritime, traduisant de l'impératif pour une puissance de disposer de bases maritimes navales suffisantes et d'une marine de guerre puissante et moderne. L'espace maritime s'imposant comme un espace prédominant dans les

⁹ « Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères », in Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 5.

¹⁰ Pierre Royer, *Géopolitique des mers et des océans: qui tient la mer tient le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, 208 pages.

¹¹ Sir Walter Raleigh, *Histoire du Monde*, 1614.

¹² Discours de Georges Leygues à l'occasion de la cérémonie inaugurant la construction de l'Ecole Navale de Brest, 14 novembre 1929, Brest.

¹³ Alfred Thayer Mahan, *The Influence of Sea Power upon History: 1660-1783*, Boston, Little, Brown and Company, 1890, 640 pages.

relations internationales militaires, le Pacifique, et *a fortiori* l'Indopacifique, s'affirment comme étant des théâtres incandescents, sur lesquels les équilibres de puissances se décident.

Ces concepts de puissance maritime, transposés au théâtre Indopacifique, révèlent l'importance des Marines. Les forces maritimes déployées en Indopacifique sont décisives quant au poids géopolitique de la puissance qui les détient. Les rivalités de puissances se déroulant actuellement en Indopacifique témoignent précisément de cette importance. Les flottes nationales connaissent tout à la fois des processus de modernisations qualitatives que des politiques de démultiplications quantitatives. Le Pacifique, et *ipso facto*, l'Indopacifique, se remilitarisent¹⁴. Les forces navales asiatiques sont notamment la cible de politiques de modernisation de long terme. Ainsi qu'affirmé par Martin Motte, cet « *essor des flottes asiatiques reflète le basculement de puissance qui s'opère entre l'Atlantique et le Pacifique*¹⁵ ». En contraste, les flottes occidentales semblent en perte de vitesse, leur hégémonie maritime étant désormais questionnée et vulnérabilisée. Depuis le début des années 2000 et la montée en puissance chinoise, les puissances occidentales tentent de se repositionner en Indopacifique. Ce repositionnement est l'avatar d'un intérêt géostratégique renouvelé de ces puissances pour cet espace. Craignant le déclassement et le surpassement par les flottes asiatiques, les puissances occidentales telles que le Royaume-Uni, le Japon, l'Inde l'Australie, les Etats-Unis et la France, ont également lancé des politiques de déploiement renforcé de leurs flottes dans la région.

Les nouvelles ambitions politiques de la France et de sa Marine pour l'Indopacifique

Une telle dynamique concerne notamment la France et le positionnement de sa Marine nationale en Indopacifique. Ce nouvel attrait du gouvernement français pour les questions sécuritaires et géostratégiques dans cette région s'est manifesté sous le premier quinquennat du président de la République française, Emmanuel Macron. La *Revue Stratégique de Défense et de Sécurité Nationale* (RSDSN) publiée en 2017 a cristallisé les craintes françaises face aux rivalités de puissances en Indopacifique. Sont définies comme « *zones porteuses de risques*¹⁶ », la Méditerranée, les Balkans, l'Afrique subsaharienne, et l'Asie¹⁷. La part écrite consacrée à l'Asie est la plus importante des quatre. La RSDSN dit alors que « *l'évolution des dynamiques*

¹⁴ Lionel Fatton, « Vers une nouvelle ère de militarisation (et d'instabilité ?) en Indo-Pacifique », *Le Rubicon*, 13 juillet 2022, <https://lerubicon.org/publication/vers-une-nouvelle-ere-de-militarisation-et-dinstabilite-en-indo-pacifique/>. Consulté le 2 mai 2023.

¹⁵ Martin Motte, « La course à la mer », *Stratégie*, vol. 120, n° 3, 2018, p. 171-176.

¹⁶ Ministère des Armées (MINARM), *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, 2017, p.24-27.

¹⁷ En 2017, le narratif « Indopacifique » venait d'apparaître en France mais n'était que peu repris. Dans le cadre de la RSDSN, le terme « Indopacifique » a été écrit une seule fois (page 65) contre seize pour le terme « Asie ».

*stratégiques en Asie demeure particulièrement préoccupante*¹⁸ », et qu' « *une dégradation de la sécurité en Asie entraînerait des conséquences importantes pour la France*¹⁹ ».

En réponse à cette première esquisse d'une reconsidération française de la place de l'Indopacifique dans sa politique étrangère, en mai 2018, le président de la République a tenu deux discours considérés comme étant fondateurs du positionnement militaro-stratégique de la France dans la région. Le 2 mai 2018, le président de la République s'est rendu à Sydney. Au-delà de ce qu'il a pu dire du partenariat bilatéral franco-australien, c'est surtout la vision française renouvelée d'un Indopacifique crucial pour l'avenir stratégique de la France et du globe qui s'y dessine. Le discours évoque un « *ancrage français dans cette région indopacifique* » et une « *stratégie indopacifique* » afin « *d'inscrire la France pleinement dans une région qui est aussi la sienne* »²⁰. Trois jours plus tard, le président de la République s'est rendu à Nouméa. Les éléments de langage reprennent ceux précédemment employés dans le cadre du discours de Sydney, déclarant que « *la France est une grande puissance de l'Indopacifique* », ce « *qui nous impose de le penser, de le travailler, de l'agir* », affirmant que la France a « *un rôle à jouer*²¹ ». De ces deux discours consécutifs, trois éléments peuvent être notés. Premièrement, la France se pense puissance de l'Indopacifique. Deuxièmement, cet Indopacifique connaît actuellement des transformations majeures et des turbulences faisant de cette région un théâtre primordial dans la définition d'un nouvel ordre international. En cela, l'Indopacifique constitue un rendez-vous. Troisièmement, ce rendez-vous ne doit pas être manqué par la France²². Pour ce faire, elle doit se faire force de pensée mais également force d'action, « *agir* » pour reprendre la stratégie discursive²³, et par conséquent, se moderniser et se repenser dans cet Indopacifique. Les ambitions politiques quant au positionnement de la France en Indopacifique ont depuis été développées et posées dans le rapport du MEAE datant de 2022²⁴. Les deux discours de mai 2018, et notamment celui de Nouméa, présentent un primat du narratif de la « *puissance* ». Au sein du discours de Nouméa, le terme revient six fois. Sur

¹⁸ MINARM, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, 2017, p.26.

¹⁹ *Ibid.*, p.27.

²⁰ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018, <https://www.vie-publique.fr/discours/206113-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-r>, Consulté le 14 mars 2023.

²¹ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018, <https://www.vie-publique.fr/discours/207129-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-le-re>, Consulté le 6 mai 2023.

²² Dans le cadre de son avant-propos au sein du document du MEAE sur la stratégie de la France en Indopacifique, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, a employé l'expression d'un « rendez-vous historique » (page 6).

²³ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, *op. cit.*

²⁴ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022.

ces six fois, la « *puissance* » est qualifiée à deux reprises de « *puissance maritime* », mettant l'accent sur le rôle joué par la Marine nationale dans la région. Dans le cadre de ces deux discours fondateurs, le Président de la République affirme ainsi que « *si la France est la deuxième puissance maritime au monde, c'est essentiellement grâce à cette région*²⁵ », car l'Indopacifique représente « *plus des trois quarts de notre présence maritime*²⁶ ». De fait, la Marine nationale apparaît comme étant le pilier de cette stratégie française en Indopacifique. Le positionnement de la Marine dans la région est construit, dans les discours politiques, comme étant celui d'un retour affirmé de la puissance maritime française en Indopacifique.

Cette idée d'un retour fait appel à des éléments forts du passé français dans la région. En 1669, le Cardinal de Richelieu créa le Ministère de la Marine²⁷. Forte de son empire colonial, la Marine française rivalisait alors avec la *Royal Navy*, flotte britannique. Jusqu'en 1880, elle demeurât la deuxième flotte mondiale, après celle britannique, les deux flottes se partageant alors l'Atlantique comme le Pacifique. La formation des empires italien et allemand, et la politique étrangère japonaise initiée sous l'ère Meiji à partir des années 1880, signa une relance de la concurrence à l'hégémonie maritime. La Première Guerre mondiale, et le traité naval de Washington de 1922²⁸, entérinèrent une faillite française en la matière. L'abolition du Ministère de la Marine en 1947 en fut l'expression la plus saillante.

Du discours politique à l'alignement du militaire : l'enjeu de la LPM

Ces annonces d'une ambition politique ont nécessité une réponse militaire. En Asie, la RSDSN de 2017 évoquait des risques de « *décrochage technologique* » et de « *nivellement opérationnel*²⁹ » et une nécessité de réformer les armées, notamment la Marine. L'enjeu était alors d'assurer une autonomie stratégique et modernisation des forces navales, considérant le rôle que ces dernières assuraient dans la nouvelle doctrine française en Indopacifique. La réponse militaire fût apportée par la Loi de programmation militaire (LPM) de 2019, portant sur la période 2019-2025. Elle prévoit l'investissement de 295 milliards d'euros « *dédiés à la*

²⁵ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018.

²⁶ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018.

²⁷ Le ministère de la Marine était consacré à la marine militaire d'Etat. La Marine marchande disposa de son propre ministère à partir de 1929, qui, quant à lui, subsista jusqu'en 1958.

²⁸ Le traité naval de Washington, signé en 1922, consacre la Marine nationale à la 4^{ème} place en termes de tonnage, derrière l'Empire britannique, les États-Unis et le Japon, devançant de peu l'Italie.

²⁹ MINARM, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, 2017, p. 34.

*renovation et à la modernisation des infrastructures et des équipements des forces armées*³⁰ ». En 2021, le chef d'Etat-Major de la Marine (CEMM), l'Amiral Pierre Vandier, l'affirmait : l'Indopacifique est un défi pour la Marine³¹. La LPM souhaite apporter une réponse forte aux enjeux auxquels se confronte la Marine en Indopacifique. Une analyse de ces documents contribue à construire la vision d'une Marine comme devant être modernisée, « *cohérente* » et « *réaliste*³² » face aux enjeux internationaux comme régionaux,. En parallèle des impératifs de puissance dressés par la LPM de 2019, la *Revue Nationale Stratégique* (RNS) de 2022 complète les cinq fonctions stratégiques³³ des armées par une sixième : l'influence. Il est dit que « *l'influence, dans toutes ses dimensions – diplomatique, militaire, économique, culturelle, sportive, linguistique, informationnelle – est un domaine de contestation, qui nous impose une réponse coordonnée.*³⁴ » L'influence doit ainsi défendre les intérêts de la France, sa vision des relations internationales, et son référentiel de valeurs, et ses engagements.³⁵

En Indopacifique, la Marine est l'un des promoteurs et gardiens de l'influence. La LPM, élaborée en amont de l'officialisation de cette fonction stratégique, ne fait pas expressément référence à l'influence. Toutefois, les discussions sur l'influence étant antérieures à 2022, la LPM contient les premiers fondements nécessaires à l'émergence d'une Marine d'influence en Indopacifique. Car l'influence est désormais une responsabilité qui incombe à la Marine, et plus généralement aux forces armées, l'influence est un choix stratégique qui doit pousser à la réflexion, notamment dans son rapport à la puissance. L'influence est-elle un vecteur de puissance, et en cela son apanage ; où est-elle à penser en parallèle ? L'influence sert-elle la puissance, est-elle puissance, ou est-elle autre ? Transposée à notre cas d'étude, l'influence est-elle un palliatif, face à une capacité de puissance que la Marine peine à déployer en Indopacifique, en raison de la tyrannie des distances et de la complexité stratégique du théâtre naval opérationnel que constitue l'Indopacifique ? Sur ce théâtre, la compétition des puissances fait rage, et la France s'est elle-même déclarée comme refusant le qualificatif de « *puissance*

³⁰ « [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », *MINARM*, 14 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/loi-programmation-militaire-2019-2025/fiches-lpm-2019-2025-plan-bataille-concret-remontee-puissance>. Consulté le 2 mai 2023.

³¹ IFRI. *Visioconférence. La Marine française au défi de l'Indopacifique*, Entretien vidéo avec le chef d'état-major de la marine, l'Amiral Pierre Vandier, Paris, 2021.

³² « Une LPM sincère, réaliste et cohérente », in *MINARM, La loi de programmation militaire 2019/2025. Dossier de presse*, Paris, 2019, p.17.

³³ Le livre blanc de 2008 avait identifié cinq fonctions stratégiques incombant aux forces armées : la connaissance-compréhension-anticipation, la dissuasion, la protection-résilience, la prévention et l'intervention.

³⁴ *MINARM, Revue Nationale Stratégique*, Paris, 2017, p.21.

³⁵ *Ibid.*, p.24.

moyenne »³⁶. Appliquée à notre cas de la Marine en Indopacifique, l'influence fonctionne-t-elle avec la puissance, ou fonctionne-t-elle contre elle ?

L'état de la littérature : de la nouveauté de l'objet de recherche

L'apparition du terme « *Indopacifique* » dans les stratégies narratives gouvernementales, politiques comme militaires, a suscité un vif intérêt académique. Nous pouvons citer l'ouvrage *Géopolitique de l'Indo-Pacifique – Genèse et mise en œuvre d'une idée* d'Isabelle Saint-Mézard et *Géopolitique de l'Indo-Pacifique – Enjeux internationaux, perspectives françaises* de Paco Milhiet, parus en 2022, qui questionnent les intentions et représentations politiques multiscalaires derrière la pensée « Indopacifique ». *Militarisation et instabilité en Indo-Pacifique*, du Rubicon, publié en avril 2023, est également central dans l'analyse de la lutte d'influence sino-américaine traduite par la construction indopacifique. *Géopolitique de la mer* de Sébastien Abis et Julia Tasse (2022) et *Le déclin d'un monde* de Jean-Baptiste Noé (2023) sont deux ouvrages plus centrés sur une lecture de l'Indopacifique par le prisme du maritime, démontrant de la prégnance de cet aspect. Depuis 2017 et la première apparition du terme « indopacifique » dans un texte stratégique français, il s'avère que la littérature académique s'est donc intéressée à ce nouveau concept géographique. Au-delà de la France, la littérature anglo-saxonne est également très prolifique. Nous pouvons citer *Indo-Pacific Empire* (2020) de Rory Medclaf qui se concentre sur une lecture de l'Indo-Pacifique à l'aune des rivalités sino-américaines, *U.S. Indo-Pacific Command* (2022) de Springer, et *China-India-Japan in the Indo-Pacific* (2018) de Panda et Basu.

Cet intérêt, à l'instar du terme, est très récent et ne concerne toutefois qu'un nombre limité d'experts et de spécialistes de la question « *Indopacifique* » en France. Nous pouvons citer les créations récentes de l'Observatoire géopolitique de l'Indopacifique au sein de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), de l'Observatoire de l'Indopacifique au sein du Centre de Recherches Internationales de Sciences Po, et l'existence de groupes de recherche « Indopacifique » à la Fondation de Recherche Stratégique (FRS) et à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI). Cependant, la Marine nationale en Indopacifique apparaît comme étant un thème qui n'apparaît que de façon très marginale dans les travaux produits. La place de l'influence elle-même dans la stratégie française en Indopacifique n'a également été que très peu étudiée. En amont de la publication du rapport du MEAE et de la

³⁶ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018.

RNS de 2022, les travaux se concentraient majoritairement sur la thématisation d'une perte de puissance et d'une perte de vitesse en Indopacifique, donc, sur un prisme de puissance dite brute. La thématique de la Marine d'influence en Indopacifique est donc nouvelle, car les deux objets de recherche, Indopacifique et influence, sont encore en construction. Ainsi, éminemment rares sont les études qui proposent une analyse combinant ces éléments. Enfin, bien que la LPM de 2019 ait été au centre d'un engouement, académique comme politico-militaire ; il s'avère que la portée de la LPM concernant les forces déployées en Indopacifique n'a pas été directement traitée. Ce mémoire, conjuguant Marine, Indopacifique, influence et effets de la LPM de 2019, est donc novateur dans le champ de l'étude de l'Indopacifique.

Méthodologie de recherche, typologie des sources et filiation théorique

Considérant ces éléments et la nouveauté de ce champ d'études, ce mémoire se fonde majoritairement sur des sources primaires. Ces derniers proviennent autant des institutions politiques que militaires. Les documents officiels de présentation de la LPM et de la stratégie de la France en Indopacifique sont des documents primordiaux. Les discours des représentants du gouvernement, les rapports présentés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et le Ministère des Armées (MINARM), ou encore des sources plus spécifiques telles que la Feuille de route de l'influence publiée en 2021 ainsi que le site du baromètre de la LPM, présentant un suivi de l'avancement des réformes de la LPM, occupent une grande place dans la bibliographie de ce mémoire. Emanant du pouvoir politique, ils sont l'expression d'ambitions politiques. Ils requièrent donc une mise en perspective prudente et clairvoyante de la stratégie narrative gouvernementale. Afin de réduire la portée de ce biais, sont également traités les rapports des débats sur la LPM et la stratégie de la France en Indopacifique qui se sont tenus au Sénat. A ce sujet, les rapports présentés par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (CAEDFA) sont d'une grande pertinence. Les rapports d'information des deux commissions permanentes de l'Assemblée Nationale, « Défense nationale et forces armées » (CDNFA) et « Affaires étrangères » (CAE) sont également des sources primaires importantes pour ce mémoire. Enfin, les lois et propositions de lois portant sur la LPM sont aussi abordées. En parallèle de ces sources à empreinte politique, sont également appelées des sources à empreinte plus militaire. Les auditions d'officiers militaires et notamment les déclarations du chef d'état-major de la marine (CEMM) constituent des sources primaires sollicitées au sein de ce mémoire. Répondant à des intérêts différents de ceux du pouvoir politique, ils sous-tendent des biais d'une nature alternative mais qui ne sont pas moins à

déconstruire pour garantir une rigueur intellectuelle. Figurent également des rapports techniques, provenant des entreprises en charge de la modernisation des équipements navals. Les fiches techniques du gouvernement portant sur l'armement de la Marine en Indopacifique, et les rapports des entreprises telles que Naval Group ou Safran permettent de saisir la portée effective de la LPM de 2019 et les enjeux techniques de la modernisation des forces navales.

Enfin, ces sources primaires sont complétées et étudiées à l'aune des réflexions académiques menées par les spécialistes à ce sujet. Les ouvrages publiés et les études réalisées par les instituts mentionnés ci-dessus composent le deuxième volet des sources de ce mémoire, ces sources étant secondaires. Les analyses produites par l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM)³⁷, l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), la Revue de Défense Nationale³⁸³⁹⁴⁰ (RDN) et par le Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine⁴¹ (CESM) sont comprises dans ces sources. La propriété inhérente à ces sources secondaires étant de proposer une analyse qui se veut être dans l'interprétation des sources primaires, elles nécessitent un traitement lucide et critique. Les sources citées présentent notamment une lecture majoritairement réaliste de l'Indopacifique et ne traitent que peu des enjeux tels que ceux liés à la coopération lorsqu'ils dépassent les considérations de puissance brute. La place de la France n'occupe qu'une place mineure dans ces analyses, qui tendent à se concentrer sur une lecture réduite de l'Indopacifique sous le prisme de la rivalité sino-américaine. Elles permettent cependant de confronter les sources primaires et d'apporter un degré de lecture autre du sujet. Des sources plus journalistiques sont également trouvables. Les revues telles que *Géococonfluences*⁴², *Mer et Marine*, *Marine & Océans*⁴³, *Zone Militaire*⁴⁴, et *Areion24.news*⁴⁵,

³⁷ Marianne Péron-Doise, « L'Indo-Pacifique pris au piège de la rivalité Etats-Unis/Chine », *Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM)*, Brève stratégique n°43, 2022.

³⁸ Christian Cambon, « Les Outre-mer, points d'appui et interfaces géostratégiques », *RDN*, n°823, 2019, p. 12-17.

³⁹ Jean-Marc Giraud, « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », *RDN*, Regards du CHEM, 69^e session, 2020, <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=232&cidcahier=1210>. Consulté le 16 mai 2023.

⁴⁰ Yann Briand, « La France et l'Indopacifique », *RDN*, revue n°853, 2022, p. 30-35.

⁴¹ Jean-Louis Lorzier, Marianne Péron-Doise, Natalia Pouzyreff, « Quels enjeux pour l'Indopacifique ? » *Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM)*, Podcast Périscope n°1, 2021.

⁴² Vaimiti Goin, « L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissances », *Géococonfluences*, 2021, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>, Consulté le 4 mai 2023.

⁴³ *Marine & Océans, Indopacifique, la nouvelle donne...*, n°4, 2021, 45 pages.

⁴⁴ Laurent Lagneau, « Pour M. Lecornu, le format de la Marine nationale doit avoir la « dimension » du domaine maritime français », *Zone Militaire*, 2022, <https://www.opex360.com/2022/11/07/pour-m-lecornu-le-format-de-la-marine-nationale-doit-avoir-la-dimension-du-domaine-maritime-francais/>, Consulté le 8 avril 2023.

⁴⁵ Marianne Peron-Doise, « L'Indo-Pacifique, une reconstruction régionale fondée sur l'affirmation du maritime dans les relations internationales et stratégiques asiatiques », *Areion24.news*, 2020, 2 janvier 2020,

sont autant de revues spécialisées dans la défense et la Marine. A l'instar des précédentes, ces sources doivent être analysées sous le prisme de leurs propres biais et de leurs lignes éditoriales.

A défaut de pouvoir annihiler l'intégralité des biais présents dans ces documents, l'origine de ces sources sera rappelée afin de tendre vers l'impartialité. Les relations qu'entretiennent les individus ou infrastructures ayant publié ces sources avec la sphère politique et militaire, ainsi que les conflits d'intérêt et collusions de perceptions des acteurs, ont fait l'objet d'une attention particulièrement aiguë. Les rapports de forces politiques, les luttes d'influence entre la sphère politique et la sphère militaire, et les désaccords intra-sphères, seront précisés et étudiés comme autant de variables explicatives. En cela, ce mémoire s'inscrit dans la lignée de l'école constructiviste, et adopte un regard accordant une grande importance aux perceptions, aux interprétations, et aux idées. Nicholas Onuf⁴⁶, l'un des représentants de cette école, statue que l'identité internationale d'un Etat – son rôle sur la scène internationale – est conditionnée par la perception qu'elle a d'elle-même. Les identités des Etats déterminent leurs intérêts, leurs agissements, et la structure internationale. Onuf défend également l'importance de l'étude de la structure cognitive globale, faite des valeurs, des normes, des convictions, et des idées partagées intersubjectivement ou non par les acteurs. Les axiomes constructivistes ont une grande pertinence lorsqu'il s'agit d'analyser les stratégies d'influence, qui agissent sur les perceptions, les référentiels de valeurs ; donc, sur la structure cognitive. Le revirement stratégique de la Marine en Indopacifique est le corollaire d'ambitions politiques affirmées, qui ont suscité une réponse militaire ; mais elle est également le produit de l'identité internationale française, de l'idée qu'elle se fait de sa propre identité, et de ses grilles de lecture de l'ordre stratégique. L'étude des discours et des perceptions constitue l'axe essentiel de ce mémoire.

Le repositionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique

Ce mémoire étudie le repositionnement stratégique de la Marine en Indopacifique sous le prisme de l'influence. Il étudie la dialectique puissance – influence comme étant une dialectique nouvelle au sein des relations internationales et stratégiques, mais également, nouvelle pour la France et sa Marine. Il interroge dans quelle mesure nous pouvons penser l'influence comme étant un substitut ou une émanation de la puissance, questionnant ainsi le

<https://www.arenas24.news/2020/01/02/lindo-pacifique-une-reconstruction-regionale-fondee-sur-laffirmation-du-maritime-dans-les-relations-internationales-et-strategiques-asiatiques/>, Consulté le 23 avril 2023.

⁴⁶ Nicholas Onuf, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, London, Routledge, 1989, 352 pages.

changement d'orientation de la Marine en Indopacifique comme étant une réponse à une intention politique. Ce mémoire livre une nouvelle analyse de la Marine en tant que vecteur dual de puissance et d'influence. Etant fondé sur les postulats constructivistes, il analyse ce choix stratégique de réorienter vers l'influence comme une réponse à une identité de puissance et à une perception de soi que la France souhaite projeter en Indopacifique.

La première partie de ce mémoire, s'inspirant des réflexions métagéographiques, étudie les présupposés politiques inhérents au concept géographique d'« *Indopacifique* ». Partant d'une analyse des perceptions de ce concept par ses premiers utilisateurs – Japon, Inde, Australie, Etats-Unis –, ce mémoire analyse les particularismes de la construction de l'Indopacifique français. La perception française de l'Indopacifique étant révélatrice d'une « anxiété stratégique », elle a été régie par une priorité : valoriser la maritimité propre à l'Indopacifique, afin de valoriser ses territoires ultramarins, atouts pour la France, et sa Marine. Dans le cadre du dispositif militaire permanent, qui permet une couverture sécuritaire complète de l'Indopacifique par la Marine française, la Marine est alors érigée en tant que premier vecteur de l'extension de la France en Indopacifique. La perception que la France a de sa propre identité en Indopacifique fait également l'objet d'une attention singulière, décryptant une France ambivalente, entre quête réaliste de puissance et quête libérale de coopérations. Les discours sur l'influence ayant une portée performative, cette interprétation que fait la France de l'Indopacifique est au fondement de la réorientation de la Marine vers l'influence.

La seconde partie de ce mémoire déplace la focale d'analyse de la perception que la France a de l'Indopacifique à ses conséquences sur la configuration de la Marine en Indopacifique. L'intérêt renouvelé de la France pour ce théâtre, désormais érigé dans les textes stratégiques comme étant une priorité des relations internationales militaires, a dès lors rendu nécessaire la loi de programmation militaire de 2019. La LPM est ainsi étudiée comme étant une réponse militaire à une ambition politique. Le premier chapitre de cette partie se concentre sur une lecture de la LPM sous le prisme de la puissance et du réarmement naval. Concluant sur une LPM, qui n'est pas tant un programme de remontée en puissance qu'un discours sur la puissance cachant une stratégie d'influence, ce mémoire change de dimension dans son second chapitre. Défendant une approche de l'influence comme étant une « fabrique des perceptions », l'influence appliquée à la Marine en Indopacifique révèle que ce qui est importé n'est pas tant la puissance que la perception de puissance. La Marine, vecteur dual de déploiement d'une puissance et de diffusion d'une influence, sert alors le projet d'une affirmation d'une France, « puissance d'équilibres » en Indopacifique, traduisant de ce double rôle incarné par sa Marine.

PARTIE I

LA CONSTRUCTION DE L'INDOPACIFIQUE FRANÇAIS : LA FRANCE, EN QUÊTE D'UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE ?

En 1992, Alexander Wendt a déclaré :

*« Si les Etats-Unis et l'Union Soviétique décidaient qu'ils ne sont plus ennemis, la guerre froide serait terminée. **Ce sont les interprétations collectives qui constituent les structures qui conditionnent nos actions. Les acteurs ont des identités** – relativement stables, avec des analyses et des attentes spécifiques à ces identités – en participant à une telle interprétation collective. »⁴⁷*

Wendt, l'une des figures du constructivisme en relations internationales, affirmait que chaque puissance disposait, entre autres, de deux identités⁴⁸. L'identité de rôle est relative aux priorités qui caractérisent les relations d'une puissance avec les autres et à la perception que la puissance concernée a de son propre positionnement sur la scène internationale. L'identité collective est la perception que la puissance concernée a de la matrice internationale et de son essence multipolaire, bipolaire, unipolaire, ou indéfinie. Ces identités sont fondées sur des idées, des normes, des valeurs, des interprétations, des croyances et des convictions qui sont propres aux acteurs et aux puissances sur la scène internationale. Alexander Wendt ainsi que Nicholas Onuf traitent également de la co-construction, corollaire de cette double identité. Les agents (en l'espèce, les puissances) sont autant influencés par la perception qu'ils ont de leur environnement stratégique qu'ils l'influencent eux-mêmes. Les identités façonnent les comportements et les agissements des puissances sur les théâtres régionaux comme internationaux. L'analyse de la portée politique des délimitations géographiques inhérentes à l'Indopacifique est donc décisive. Ces délimitations conditionnent l'interprétation que la France fait de cet espace, de ses acquis stratégiques, de ses opportunités et de ses menaces. Wendt déclare également que ces identités conditionnent et régissent les intérêts des acteurs⁴⁹. Il est

⁴⁷ Alexander Wendt, « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics », *International Organization*, vol. 46, n°2, 1992, p. 397.

⁴⁸ Alexander Wendt, « The state as a person in international theory », in *Review of International Studies*, vol. 30, n°2, 2004.

⁴⁹ Zhan Mengshu, « A Brief Overview of Alexander Wendt's Constructivism », *E-International Editions*, 19 mai 2020, <https://www.e-ir.info/2020/05/19/a-brief-overview-of-alexander-wendts-constructivism/>, Consulté le 18 mars 2023.

nécessaire de saisir l'Indopacifique français dans son essence géopolitique afin de comprendre les intérêts dont la France dispose dans cet espace et les priorités stratégiques qu'elle lui accorde, afin de comprendre du même fait le revirement stratégique qui fut celui de la Marine nationale en Indopacifique, se réorientant vers un modèle d'action empruntant à l'influence.

Alexander Wendt analysant l'Etat comme ayant les mêmes dispositions et leviers d'actions qu'un individu en sciences sociales⁵⁰, il s'agit, par l'analyse de la construction de l'Indopacifique international puis français et donc de cette identité collective, d'étudier l'identité de rôle que la France pense avoir en Indopacifique. C'est par la compréhension de son positionnement actuel, de ce qu'elle désire obtenir, que ce mémoire pourra statuer, *in fine*, sur ses choix d'identité stratégique en Indopacifique. Dans cette optique, ce mémoire réaffirme toute l'importance de l'étude des perceptions et des idées. Les perceptions sont performatives : elles construisent subjectivement une réalité qu'elles prétendent pourtant objectiver, influençant les comportements et les décisions prises.

Ainsi, ce mémoire place les perceptions au centre de cette étude, en tant que variable explicative des choix de la France et de sa Marine sur la scène indopacifique. Dans cette volonté, le premier chapitre étudie la construction internationale de l'Indopacifique comme n'étant pas une construction neutre. Revenant sur son émergence puis son essor, il interroge la perception que les puissances occidentales (ici, le Japon, l'Inde, l'Australie et les Etats-Unis) ont de cet Indopacifique, et de la portée politique d'une telle perception. Dans un deuxième chapitre, le primat passe de la construction internationale à la construction française. Saisir la vision française de l'identité collective de l'Indopacifique est une nécessité, afin de comprendre dans quel environnement la France pense détenir un rôle, et quel rôle ; l'identité collective conditionnant l'identité de rôle. En Indopacifique, qui est la France, que recherche-t-elle, et avec quels éléments et puissances doit-elle composer ? Enfin, le troisième chapitre porte sur l'analyse de l'identité de rôle militaire, navale et idéelle de la France en Indopacifique comme réponse à l'identité collective ainsi analysée dans le cadre du précédent chapitre, et présentant une première dualité dans le rôle que la France cherche à jouer en Indopacifique.

⁵⁰ Alexander Wendt, « The state as a person in international theory », *Review of International Studies*, vol. 30, n°2, 2004.

CHAPITRE 1

L'INDOPACIFIQUE, UNE CONSTRUCTION GÉOGRAPHIQUE A FORTE VALEUR POLITIQUE

Le concept « *Indopacifique* » n'est pas un concept exclusivement géographique. Se substituant progressivement au terme « *Asie-Pacifique* », il recouvre une lecture politiquement engagée de l'espace asiatique. Le terme « *Indopacifique* » est autant un élément de langage nécessitant une analyse discursive, qu'une stratégie d'influence en elle-même. L'utilisation même de ce terme suppose des intérêts et un positionnement spécifiques de la puissance qui y a recours. Afin de saisir tout l'enjeu de l'essor de ce terme, il est nécessaire de revenir sa progressive émergence dans les textes stratégiques des puissances occidentales (Japon, Inde, Australie, Etats-Unis), ainsi que la réaction chinoise face à ce nouveau concept, la Chine étant une variable clé de la perception « *indopacifique* ». En cela, ce chapitre ne traite pas de ce *qu'est* l'Indopacifique, mais tend à analyser ce que les Etats *pensent* qu'il est.

I – Les constructions narratives de l'espace asiatique et la portée politique des représentations géographiques

L'« *Indopacifique* » est une perception singulière de l'espace asiatique, y adhérer est un choix. Emergeant dans les années 2000, le terme « *Indopacifique* » est un terme linguistique recouvrant des basculements géopolitiques. Ce terme ainsi que son usage ne sont donc pas neutres, mais supposent une lecture particulière des rapports de force dans cette région. A l'instar des cartes géographiques, qui construisent subjectivement la réalité géographique qu'elles prétendent pourtant objectiver, les terminologies linguistiques pour désigner un espace géographique ont une histoire, et donc un poids.

A – Les représentations géographiques, des catégories de pensée : l'apport constructiviste de la métagéographie

Les concepts géographiques ne sont pas dénués de toute prise de position ou présupposé subjectif, mais sont des constructions qu'il nous appartient de déconstruire pour en saisir toute

la portée. Les concepts géographiques sont parfois compris comme étant des paradigmes scientifiques, donc, fondés sur la science. Pour autant, à l'instar de Claude Markovits qui se questionnait sur l'Asie en tant qu'une « *invention européenne*⁵¹ » biaisant le traitement de cet espace et de ses enjeux ; Karl Popper affirmait que tout paradigme scientifique est par essence réfutable⁵². Il en va de même pour les paradigmes géographiques. En réfutant un concept géographique, c'est finalement l'intégralité de ses présupposés politiques qui sont compromis. Alors, que dit le terme « Indopacifique » de lui-même, et des puissances qui le mobilisent ?

Ainsi que l'affirmait Philippe Peltier, conservateur au musée du Quai Branly et responsable de l'unité Océanie-Insulinde, les concepts géographiques sont des « *catégories de pensée*⁵³ ». Ils sont des perceptions qui induisent des biais cognitifs et des présupposés dans l'étude d'une région géographique. Ils peuvent être conscients comme inconscients, mais agissent toujours sur la représentation d'une réalité, sur les perceptions, et *in fine*, sur les agissements. Dès la fin du XIXe siècle, le géographe allemand Friedrich Ratzel conceptualisait la géographie comme indissociable des considérations politiques, démontrant de cette irrésolvable intrication entre géographique et politique⁵⁴. L'adoption d'une démarche métagéographique est donc une nécessité méthodologique et théorique de ce mémoire.

Popularisée par Lewis et Wigen à la fin de la décennie 1990⁵⁵, la métagéographie est une démarche constructiviste dont la finalité est de déconstruire les concepts géographiques. L'objectif épistémologique est de mettre en évidence l'écart qui peut résider entre la chose géographique et la représentation de la chose géographique. Etudier les concepts géographiques, c'est étudier les représentations du monde. Transformer les concepts géographiques, c'est transformer les représentations du monde ; pouvant induire ostracisation et marginalisation d'un côté et mise en lumière et valorisation de l'autre. L'Indopacifique est donc une double question d'image : l'image qu'ont les puissances de l'Indopacifique, et l'image qu'ont les puissances de leur rôle dans cette région.

⁵¹ Claude Markovits, « L'Asie, une invention européenne », *Monde(s)*, vol. 3, n°1, 2013, p. 53-66.

⁵² Karl Popper, *Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973, 496 pages | Karl Popper, *Conjectures et réfutations*, Paris, Payot, 1985, 610 pages.

⁵³ Philippe Pelletier, « L'Extrême-Orient : l'invention d'une histoire et d'une géographie », *Annales de géographie*, n°690, 2013, p. 220-232.

⁵⁴ Friedrich Ratzel, *Géographie politique*, Paris, Editions régionales européennes et Economica, 1988. 1^{ère} édition en allemand, 1897, 386 pages.

⁵⁵ Martin Lewis, Kären Wigen, *The Myth of Continents: A Critique of Metageography*, Berkeley, University of California Press, 1997, 383 pages.

B – Les constructions géographiques antérieures de l'espace asiatique

La construction géographique et sémantique de l'Asie a été, au cours des siècles, l'objet de nombreuses controverses. A la suite des grandes découvertes, initiant une curiosité européenne et française, de nouveaux termes sont alors apparus, afin d'appréhender géographiquement cet espace. L'on peut citer les concepts tels que « *Extrême-Orient*⁵⁶ », « *Asie orientale*⁵⁷ » ou « *Asie de l'Est*⁵⁸ ». Ces concepts n'étaient pas neutres en soi. Alors que le terme « *Extrême-Orient* » fut rejeté par certains universitaires car était l'incarnation d'un regard européenocentré, les termes « *Asie orientale* » et « *Asie de l'Est* » mettaient l'emphasis sur la façade Pacifique de l'Asie, occultant les espaces riverains de l'océan Indien.

A partir des années 1970, le primat sémantique est nouvellement accordé à l'élément de langage de l' « *Asie-Pacifique* ». Le terme « *Asie-Pacifique* » est premièrement défini comme faisant référence à un espace économique, désignant les pays asiatiques qui connaissaient alors une croissance économique exponentielle⁵⁹, connus sous le terme des « *quatre dragons asiatiques* » (Hong-Kong, Singapour, Corée du Sud, Taïwan⁶⁰). Suivant le modèle initié par le Japon des années 1960, l'Asie-Pacifique les mettaient à l'honneur, tout en mettant en exergue le développement également connu par la Chine. Certaines divergences d'appréciations sont rapidement apparues entre les puissances occidentales, les Etats-Unis interprétant l'« *Asie-Pacifique* » comme faisant exclusivement référence à la façade de l'Asie tournée vers le Pacifique, la France y englobant l'océan Indien, « *rendant la définition de la notion « d'Asie-Pacifique » toujours et encore plus floue* »⁶¹. En dépit du fait que l'Asie-Pacifique soit demeurée une notion nébuleuse, et indifféremment employée avec les termes « *Asie* » et « *Asie orientale* », ce terme témoignait d'un élément crucial, révélateur des représentations et des rapports de forces : la centralité de la Chine. De fait, le terme « *Asie-Pacifique* » introduisait ses biais géopolitiques, initiant une hiérarchie des puissances.

⁵⁶ L'expression « Extrême-Orient » est issu d'une perception anglo-saxonne et a fait l'objet d'une large réappropriation par les intellectuels français, fondant l'Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO), qui est toujours en activité. L'Extrême-Orient est consensuellement compris comme étant la partie orientale de l'Asie, comprenant l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est, et l'Extrême-Orient russe.

⁵⁷ Dans une volonté de déseuropéaniser le regard sur cet espace géographique, le terme « Asie orientale » est finalement préféré à celui d'Extrême-Orient. L'Asie orientale comprend la Chine, les deux Corée, le Japon, et Taïwan. La Mongolie peut parfois y être intégrée, ainsi que le Vietnam et Singapour, ces deux derniers étant toutefois plus consensuellement compris comme étant parties de l'Asie du Sud-Est.

⁵⁸ Compris comme étant un synonyme de l'Asie orientale, l' « Asie de l'Est » reprend les mêmes espaces géographiques que l'Asie orientale.

⁵⁹ Jérémy Bachelier, « Vers une région Indo-Pacifique », *RDN*, tribune n°977, 23 février 2018, 8 pages.

⁶⁰ Michel Deverge, *Les quatre dragons. Hongkong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan*, Paris, Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes et La Documentation française, 1989, 104 pages.

⁶¹ Jérémy Bachelier, « Vers une région Indo-Pacifique », *op. cit.*

II – L’essor du concept de l’ « Indopacifique »

Les regards construisent la réalité et l’influencent. L’ « *Asie-Pacifique* » projetait une réalité construite spécifique de l’espace asiatique. Le terme d’ « *Indopacifique* » rompt avec cette vision, répondant à des nouvelles perceptions. Concept géographique promu initialement par le Japon, l’Inde et l’Australie, il fut investi par les Etats-Unis, et en Europe, majoritairement par la France, l’Allemagne, et le Royaume-Uni. Partageant le même élément de langage, l’utilisation du terme « *Indopacifique* » induit des grilles de lecture de l’espace asiatique qui sont décisives quant à l’identité et aux intérêts des puissances qui l’emploie.

A – L’affirmation du primat du maritime au cœur de l’Indopacifique

Dans les années 2000, apparaît un nouveau narratif, se construisant en opposition avec les perceptions induites par celui d’ « *Asie-Pacifique* » : « *Indopacifique* ». Le terme « *Indopacifique* » désigne originellement la région biogéographique allant des zones tropicales et subtropicales de l’océan Indien aux confins occidentaux de l’océan Pacifique⁶². En cela, le terme « *indopacifique* » désignait un espace avant tout maritime et océanique⁶³. La paternité du terme, dans sa portée géopolitique, revient au géopoliticien allemand Karl Haushofer, qui l’a pensé en 1924. Karl Haushofer considérait Friedrich Ratzel comme l’une de ses plus grandes influences intellectuelles. Pensant l’Indopacifique comme étant un espace majoritairement maritime, il a également construit cet Indopacifique en tant que « *résurrection politique* » de l’Asie du Sud, de l’Est, et du Sud-Est après l’effritement des empires coloniaux, pesant sur la refonte de l’ordre international⁶⁴.

Dévoilant l’importance stratégique des flottes nationales en Indopacifique, le concept indopacifique a connu son premier essor dans les années 2000 en raison de l’accroissement des risques sécuritaires maritimes⁶⁵. Ils sont liés à des problématiques maritimes triples : des catastrophes naturelles, telles que le tsunami de 2004, des menaces pesant sur les voies

⁶² Emmanuel Veron, Emmanuel Lincot, « L’Europe et l’Asie non-chinoise : historique du concept d’Indo-Pacifique », *Le Grand Continent*, 23 juin 2021, <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/06/23/leurope-et-lasie-non-chinoise-historique-du-concept-dindo-pacifique/>, Consulté le 12 mars 2023.

⁶³ Vaimiti Goin, « L’espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissances », *Géoconfluences*, *op. cit.*

⁶⁴ Hansong Li, « The “Indo-Pacific”: Intellectual Origins and International Visions in Global Contexts », *Modern Intellectual History*, vol. 19, n°3, 2022, p. 807-833.

⁶⁵ Pierre Grosser, « L’ “Indo-Pacifique” au-delà du slogan », *The Conversation*, 2 avril 2018, <https://theconversation.com/l-indo-pacifique-au-dela-du-slogan-94251>, Consulté le 11 avril 2023.

maritimes face à la piraterie dans le détroit de Malacca et de Bab-el-Mandeb, et l'apparition de nouveaux comportements étatiques, telles que la stratégie chinoise du « collier de perles » et son corollaire économique, les nouvelles routes de la soie. Enfin, l'émergence de réseaux de prolifération nucléaire, notamment en Corée du Nord, contribue également à l'essor de la notion, mettant en évidence une interconnexion entre les pays asiatiques et moyen-orientaux et une réalité de dépendance des pays asiatiques au pétrole venant du Moyen-Orient⁶⁶. Le nucléaire étant inextricablement lié à la composante océanique, cette interconnexion asiatique-moyen-orientale fut l'une des explications sous-jacentes de la nouvelle politique étrangère américaine du pivot vers l'Asie.⁶⁷ Cette naissance du terme « indopacifique » dans les cercles de réflexion géopolitiques témoigne ainsi d'une dimension maritime indéniable de l'Indopacifique. Selon les termes de la chercheuse Marianne Péron-Doise :

*« Le concept « Indo-Pacifique » est une reconstruction régionale fondée sur l'affirmation du maritime dans les relations internationales et stratégiques asiatiques. [...] Il résulte de la projection stratégique des grandes puissances maritimes : les Etats-Unis, le Japon, l'Inde, l'Australie, la France. [...] Celles-ci se sont appropriées cette nouvelle vision transrégionale de l'Asie, en mettant en avant sa « **maritimité** » [...] Leur approche témoigne d'une conception géopolitique de la sécurité maritime en ce qu'elle s'appuie sur la géographie, c'est-à-dire, en l'espèce, **la prédominance de l'élément océanique pour définir les choix politico-militaires communs.** »⁶⁸*

Elle conclut sur une « mise en avant du maritime dans les relations internationales indopacifiques »⁶⁹. Dans un article datant de 2023, Barthélémy Courmont, Éric Mottet, Marianne Péron-Doise affirment que le cœur maritime de l'Indopacifique en est la « centralité stratégique »⁷⁰. La construction géographique de l'espace asiatique en tant qu'« Indopacifique » révèle donc un intérêt indubitablement maritime de ces puissances pour cet espace, témoignant de la prédominance des marines nationales sur ce théâtre.

⁶⁶ Pierre Grosser, « L' « Indo-Pacifique » au-delà du slogan », *op. cit.*

⁶⁷ Emmanuel Veron, Emmanuel Lincot, « L'Europe et l'Asie non-chinoise : historique du concept d'Indo-Pacifique », *op. cit.*

⁶⁸ Marianne Péron-Doise, « Indo-Pacifique, le maritime. », APN News, 12 janvier 2020, <https://asiapacifique.fr/indo-pacifique-le-maritime-marianneperondoise/>, Consulté le 15 février 2023.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Barthélémy Courmont, Éric Mottet, Marianne Péron-Doise, « L'Indo-Pacifique, des visions plurielles entre convergences et dissonances », *Revue internationale et stratégique*, vol. 129, n°1, 2023, p. 35-39.

B – Une promotion de facture japonaise, indienne et australienne ; reprise par les Etats-Unis

Le Japon est la première puissance à avoir officiellement adopté la notion d'« *Indopacifique* », dans le milieu des années 2000, dans le cadre de ses textes stratégiques nationaux. Le Japon a été et demeure l'un des plus fervents promoteurs de la notion. Avant d'être repris par les Etats-Unis, l'Inde fut la deuxième puissance à s'approprier ce terme, officiellement en 2010⁷¹, suivi de l'Australie, en 2013⁷². Une première convergence est alors à noter, démontrant de la valeur résolument politique qui est intrinsèque au concept géographique d'« *Indopacifique* » : ces quatre puissances occupent une place singulière dans l'ordre stratégique mondial, une place qui en outre s'affine à partir des années 2000 et d'autant plus à partir de la décennie 2010. Ces quatre puissances, membres de ce que l'on pourrait qualifier être une sphère d'influence et d'alliance américano-occidentale, sont toutes liées par une volonté de surveiller puis d'entraver la montée en puissance de la Chine, qui éveille progressivement des politiques étrangères de méfiance puis de désapprobation.

C – Une progressive implantation du concept en France

La France s'est également ralliée au terme « *Indopacifique* ». Ainsi que le démontre la publication de la tribune du capitaine de frégate Jérémy Bachelier en faveur d'un tournant Indopacifique⁷³, ce terme « *séduit les spécialistes des affaires maritimes et les stratèges en France* »⁷⁴ et s'ancre progressivement dans les textes officiels. En 2016, le Sénat publie un rapport d'information qui plaide pour l'adoption d'une « *politique indopacifique française* », affirmant que « *le concept de zone indopacifique semble pertinent* »⁷⁵. La CAEFDA plaide d'autant plus en faveur d'une adoption française du terme « *indopacifique* », que l'année 2017, par la signature du « *contrat du siècle* »⁷⁶, a entériné un alignement et partenariat stratégique entre la France et l'Australie. La CAEDFA a ainsi déclaré :

⁷¹ Priya Chacko, « The rise of the Indo-Pacific: understanding ideational change and continuity in India's foreign policy », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 68, n°4, 2014, p. 433-452.

⁷² Département de la Défense australienne, *Defence White Paper 2013*, Canberra, 2013, 143 pages.

⁷³ Jérémy Bachelier, « Vers une région Indo-Pacifique », *op. cit.*

⁷⁴ Pierre Grosser, « L'« Indo-Pacifique » au-delà du slogan », *op. cit.*

⁷⁵ Christian Cambon et al., « Australie : quelle place pour la France dans le Nouveau monde ? », *Sénat, CAEDFA*, rapport d'information n°222, 14 décembre 2016.

⁷⁶ L'expression « *contrat du siècle* », émergeant dans le milieu journalistique puis reprise par les sphères officielles et gouvernementales, fait référence à la signature du contrat entre la France et l'Australie pour la construction de douze sous-marins conventionnés par la DCNS (Direction des constructions navales, système et services),

*« La France est un acteur reconnu et attendu du « Nouveau Monde » ! Elle est, sans en être peut-être assez consciente, **une puissance riveraine de la zone indopacifique** [...] Elle peut devenir un acteur de tout premier plan dans cette zone. Tel est le message que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées souhaite porter. »⁷⁷*

En 2017, la France signe un premier usage officiel de la notion. Dans le cadre de la RSDSN, le terme « *Indopacifique* » fait une première apparition, page 65. La primauté de l'« *Indopacifique* » sur « *l'Asie-Pacifique* » est finalement consacrée par les discours fondateurs de 2018, de Sydney et de Nouméa, officialisée par le rapport du MINARM de 2019 sur la stratégie de défense française en Indopacifique, et est parachevée par la publication de la stratégie française en Indopacifique en 2022, reprenant les éléments de langage qui avaient été dessinés dans le rapport de la CAEFDA. Par ce ralliement sémantique, ce sont en réalité aux perceptions géopolitiques sous-tendues par l'utilisation du terme auxquelles la France adhère. Le recadrage linguistique et sémantique est un recadrage géopolitique et sécuritaire.

III – Les dessous de l'Indopacifique et l'impératif d'endiguement de la Chine

L'apparition de ce terme en France ne doit rien au hasard du langage. En dépit du fait que ce terme soit initialement issu de la biogéographie, les utilisations récentes l'ont résolument construit comme un terme géopolitique, incarnation des priorités stratégiques des puissances y ayant recours. Rory Medcalf, chercheur australien, est l'un des architectes du concept. Retour sur l'alignement progressif des puissances occidentales – en l'espèce, Japon, Inde, Australie, Etats-Unis, France – à un concept géographique sous-tendant des postulats politiques, idéologiques et sécuritaires, présentés et étudiés dans cette section.

A – Du déplacement du centre de gravité géographique de la Chine au pivot nippo-indien

L'Indopacifique est une notion fondamentalement géopolitique, et la question de la place de la Chine dans cet espace nouvellement construit en est l'une des plus grandes marques.

désormais Naval Group, pour 34 milliards d'euros. Ce contrat a été rompu par la déclaration AUKUS, l'Australie rompant avec la France au profit du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

⁷⁷ Christian Cambon et al., « Australie : quelle place pour la France dans le Nouveau monde ? », *op. cit.*

Le Japon fut le premier promoteur de cette notion.⁷⁸ L'ancien Premier Ministre du Japon, Shinzo Abe, avait lui-même investi la notion en promouvant l'idée d'un Indopacifique libre et ouvert, le *Free and Open Indo-Pacific (FOIP)*. Dans son discours officiel d'août 2016 au Kenya⁷⁹, Shinzo Abe avait défendu la vision d'un FOIP reposant sur deux continents, l'Asie et l'Afrique, et deux océans, l'océan Pacifique et l'océan Indien. Le FOIP propose donc une vision d'une « *Asie élargie*⁸⁰ » fondée notamment sur un partenariat indo-japonais fort, au détriment toutefois de la Chine. Dans cette lignée, Yoko Oryu⁸¹ en réalise l'analyse suivante, déclarant en 2022 : « *alors que le terme « Asie-Pacifique » évoque l'Asie de l'Est, avec la Chine en son centre, Abe a commencé à utiliser le terme « Indo-Pacifique », dans l'espoir que les dirigeants élargissent leurs horizons et envisagent un tableau plus large, dans lequel le centre conceptuel de la région ne serait plus la Chine », voulant « contrer la Chine sur un plan géographique » et « contrer le modèle autoritaire et contrôlé par l'Etat chinois, avec un ensemble de valeurs plus attrayantes.* » La récente décision japonaise de porter les dépenses de la défense nationale à 2% du PIB fait partie intégrante de cette volonté d'endiguer la Chine, quittant sa posture traditionnelle d'un « pacifisme constitutionnel ». ⁸²

B – Une appropriation anglosaxonne du concept et la marginalisation de la Chine

L'australien Rory Medcalf⁸³ a également largement contribué à l'essor de ce terme à l'aune de nouvelles considérations géostratégiques. En 2012, il investit ce concept d'un souffle géopolitique sans précédent, affirmant que « *l'Indo-Pacifique, ou l'Asie indo-pacifique, est le meilleur raccourci pour évoquer l'émergence d'un système stratégique de l'Asie maritime, qui inclut à la fois l'océan Pacifique et l'océan Indien, et que définissent en grande part les intérêts et le rayonnement en expansion géographique de la Chine et de l'Inde et le rôle stratégique continu des Etats-Unis*⁸⁴. » Ce concept du FOIP a depuis été repris par les Etats-Unis dans une

⁷⁸ Hidetaka Yoshimatsu, « Japan's role conception in multilateral initiatives: the evolution from Hatoyama to Abe », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 72, 2018, p. 129-144.

⁷⁹ Discours du Premier Ministre du Japon, Shinzo Abe sur le FOIP dans le cadre de l'ouverture de la sixième édition de la Tokyo International Conference on African Development (TICAD VI), Kenya, 2016.

⁸⁰ Discours du Premier Ministre du Japon, Shinzo Abe, à New Delhi, Inde, 2007.

⁸¹ Yoko Oryu, « Le Japon dans l'Indo-Pacifique », *Après-demain*, vol. 64, n°4, 2022, p. 18-25.

⁸² Hiroo Nakamura, « Le pacifisme de la Constitution japonaise : un pur optimisme ou une lumière au XXI^e siècle ? », *Cités*, vol. 27, n°3, 2006, p. 21-32.

⁸³ Directeur du National Security College de l'Australian National University, Rory Medcalf a extensivement écrit sur la théorisation du concept de l'Indopacifique. Il a en outre été membre du groupe d'experts chargés de rédiger le Livre blanc de la défense de l'Australie, publié en 2016.

⁸⁴ Rory Medcalf, « A Term Whose Time Has Come: The Indo-Pacific », *The Diplomat*, 4 décembre 2012, <https://thediplomat.com/2012/12/a-term-whose-time-has-come-the-indo-pacific/>, Consulté le 28 avril 2023.

continuité du « *pivot vers l'Asie* » théorisé par l'administration Obama, sous l'administration Trump et sous l'administration Biden. En 2017, l'administration Trump a inscrit officiellement, pour la première fois, l'Indopacifique comme étant une région d'intérêt stratégique principal pour les Etats-Unis⁸⁵. En février 2022⁸⁶, la Maison Blanche a publié une feuille de route sur la stratégie des Etats-Unis en Indopacifique, faisant autorité et doctrine. Il est ainsi déclaré :

*« Cette intensification de l'attention américaine est due en partie au fait que l'Indopacifique fait face à des défis croissants, en particulier de la part de la RPC. La RPC combine sa puissance économique, diplomatique, militaire et technologique, poursuit une sphère d'influence dans l'Indopacifique et cherche à devenir la puissance la plus influente du monde. La coercition et les actes d'agression de la RPC couvrent le monde entier, mais elles sont plus aiguës dans l'Indopacifique. [...] Nos alliés et partenaires de la région supportent une grande partie du coût du comportement nuisible de la RPC. »*⁸⁷⁸⁸

Le concept d'Indopacifique est ainsi construit comme excluant une Chine désormais perçue comme étant une menace de déstabilisation pour la stabilité régionale. En cela, le lancement de l'initiative QUAD, dialogue quadrilatéral pour la sécurité entre les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde, est une émanation de cette construction d'un Indopacifique libre et ouvert se posant en tant que rival antagoniste de la conception chinoise. Rory Medcalf affirmait ainsi que ce concept « *constitue de fait un message à une Chine en pleine ascension, lui indiquant que les autres n'accepteront pas l'image qu'elle projette d'elle-même comme centre de la région et du monde.*⁸⁹ » En 2018, ce dernier stipulait que « *plus qu'une obscure distinction de terminologie cartographique, il s'agit là d'une évolution en matière de sécurité et de stabilité internationales, surtout lorsqu'entrent en ligne de compte les effets de la puissance chinoise sur sa région et, in fine, sur le monde.*⁹⁰ » La perception par les puissances occidentales de la puissance chinoise est ainsi au cœur de l'émergence de ce nouveau concept géographique.

⁸⁵ Trump White House Archives, *National Security Strategy of the United States of America*, Washington, 2017, p. 45-47.

⁸⁶ La feuille de route concernant la stratégie de la France dans l'Indopacifique et celle concernant la stratégie des Etats-Unis dans l'Indopacifique ont été publiées le même mois de la même année, en février 2022.

⁸⁷ La RPC est la République populaire de Chine.

⁸⁸ The White House, *Indo-Pacific Strategy of the United States*, Washington, 2022, p. 5.

⁸⁹ Rory Medcalf, « L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine », *IFRI, Politique étrangère*, vol. 84, n°3, 2019, p. 49-61.

⁹⁰ Rory Medcalf, « La Chine et l'Indo-Pacifique : multipolarité, solidarité et patience stratégique », *RDN*, n°811, 2018, p.79-87.

C – La position chinoise : un rejet éloquent

Dans le même article, Rory Medcalf déclarait que « *ce qui a fait la réalité de l'Indo-Pacifique, c'est le comportement même de la Chine* ». ⁹¹ A cela, l'on pourrait ajouter que ce qui a fait la tangibilité du concept d'Indopacifique, est le rejet de ce même concept par la Chine, lui accordant paradoxalement du crédit dans sa construction d'une « *Asie non-chinoise* ». ⁹² A ce titre, Isabelle Saint-Mézard parle d'un Etat « *réfractaire* ». ⁹³

En 2018, soit en pleine phase de construction et de montée en puissance de ce terme au sein des sphères intellectuelles, politiques et militaires occidentales, le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, a dénoncé le concept indopacifique comme étant une « *idée accrocheuse* », qui « *se dissipera comme l'écume de l'océan* », avant d'attaquer l'initiative QUAD au même titre. ⁹⁴ De ces déclarations, résulte une volonté chinoise affirmée de ne pas investir ce concept perçu et représenté comme étant l'exposition d'une ambition politique d'entraver la montée en puissance chinoise. Ce rejet est l'incarnation de cette portée résolument géopolitique du terme « *Indopacifique* ». Si ce concept était uniquement géographique, visant à déterminer un espace géographiquement donné, pourquoi le réfuter ? L'Indopacifique, faisant bien plus qu'incarner une réalité géographique, traduit donc d'une réalité géopolitique.

En se ralliant à ce concept, la France a repris à son compte la perception de cet espace asiatique et ses présupposés géopolitiques et théoriques. La représentation qu'a la France de l'Indopacifique est cependant une représentation tout à fait particulière, et conditionnée à l'identité qu'elle souhaite projeter et aux intérêts nationaux qu'elle souhaite défendre dans cette région. Ces trois éléments, de représentation, d'identités et d'intérêts, sont nécessaires à étudier dans le cadre de ce mémoire afin de saisir l'intégralité des postulats géographiques, politiques et militaires qui sous-tendent la vision française en Indopacifique, et qui conditionnent *in fine* le positionnement de la Marine dans la région.

⁹¹ Rory Medcalf, « L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine », *op. cit.*

⁹² Emmanuel Veron, Emmanuel Lincot, « L'Europe et l'Asie non-chinoise : historique du concept d'Indo-Pacifique », *op. cit.*

⁹³ Isabelle Saint-Mézard, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique*, Paris, Presses universitaires de France, 2022, 210 pages.

⁹⁴ Bill Birtles, « China mocks Australia over "Indo-Pacific" concept it says will "dissipate" », *Australian Broadcasting Corporation News*, 8 mars 2018, <https://www.abc.net.au/news/2018-03-08/china-mocks-australia-over-indo-pacific-concept/9529548>, Consulté le 12 mai 2023.

CHAPITRE 2

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE FRANÇAISE DE L'INDOPACIFIQUE : ENTRE RIVALITÉS STRATÉGIQUES ET INTÉRÊTS NATIONAUX, UN INDOPACIFIQUE SERVANT LES AMBITIONS DE LA FRANCE

L'Indopacifique est un narratif récent dans le paysage géopolitique français. Il est une construction qui engendre des représentations et des perceptions, qui conditionne les actions et les choix stratégiques, des puissances – en l'espèce de la France – dans la région. Les délimitations géographiques de l'Indopacifique réalisées par les textes stratégiques et officiels français répondent aux perceptions que la France se fait de cet espace. Quittant la sphère des représentations et des identités internationales, ce chapitre s'intéresse aux priorités et aux intérêts nationaux qui ont régi la construction de l'Indopacifique français. Il accorde également une place de premier choix à l'étude de la centralité de la sphère maritime, de la « *maritimité*⁹⁵ » de l'Indopacifique français.

L'étude de la doctrine française pour l'Indopacifique revient alors à étudier l'identité qu'elle souhaite y projeter, ses ambitions, sa perception de l'Indopacifique, et ses intérêts régionaux. En cela, le chapitre à venir livre une analyse plus approfondie de cette identité collective, dont la France se pense partie, et de cette identité de rôle, à l'aune de la pensée de Wendt et des constructivistes conventionnels. L'étude de cette identité, politique et militaire française, à laquelle répond la construction géopolitique de l'Indopacifique, est une nécessité pour saisir les choix stratégiques navals qui en sont le produit. Ce chapitre ne s'intéresse donc pas à ce qu'est l'Indopacifique, mais à ce que représente l'Indopacifique pour la France. A quels enjeux et à quelle identité française, politique et maritime, répond l'Indopacifique français ?

⁹⁵ Marianne Péron-Doise, « Indo-Pacifique, le maritime. », *op. cit.*

I – La multiplicité de représentations de l’Indopacifique et la représentation de l’Indopacifique français : identités et intérêts de la puissance française

Les limites géographiques de l’Indopacifique selon la France sont aussi particulières qu’elles demeurent nébuleuses. La consécration d’un axe de ce chapitre à leur présentation est un impératif, car le choix de ces limites est en lui-même un choix stratégique et politique. Ces délimitations géographiques doivent servir les intérêts nationaux français et ce qui a été défini comme étant des priorités pour la projection de l’identité française en Indopacifique. De façon encore plus saillante que chez les puissances autres utilisatrices de ce terme, l’Indopacifique français est une construction dont la portée politique et stratégique est considérable.

A – La délimitation géographique de l’Indopacifique français

La construction géographique de l’Indopacifique affirmée par la France est une vision qui diffère des acceptations autres. Chaque puissance dispose en réalité de sa propre perception géographique de cet espace, les limites géographiques posées à l’Indopacifique étant dépendantes des intérêts et des priorités des puissances qui les posent. Chaque puissance a son Indopacifique : l’Indopacifique n’a aucune définition géographique absolue et consensuelle, chaque puissance s’appropriant cet espace politiquement et stratégiquement.⁹⁶⁹⁷

En accord avec la vision japonaise originelle, la vision française de l’Indopacifique comprend à la fois l’océan Indien et l’océan Pacifique. Toutefois, le document publié par le MEAE sur la stratégie de la France dans l’Indopacifique en février 2022 affirme que l’approche française de l’Indopacifique « *s’étend des côtes orientales de l’Afrique jusqu’au Pacifique*⁹⁸ », partant de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe⁹⁹, sans cependant apporter d’éléments plus détaillés quant à la composition de la région. Trois ans plus tôt, en 2019, le MINARM avait procédé à une première circonscription de l’espace indopacifique, présentant un « *ensemble géopolitique étendu de Djibouti à la Polynésie*¹⁰⁰ », allant « *de l’Indonésie à Madagascar, d’Oman à Singapour, du Japon à l’Australie et de la Chine à la Polynésie*¹⁰¹ ». La France comprend également la Mongolie comme partie de l’Indopacifique, ainsi que le montre

⁹⁶ Frédéric Grare, « De quoi l’Indopacifique est-il le nom ? », *Les carnets du Centre d’analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)*, MEAE, octobre 2019.

⁹⁷ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l’Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

⁹⁸ MEAE, *La stratégie de la France dans l’Indopacifique*, Paris, 2022, p.8.

⁹⁹ Frédéric Grare, « De quoi l’Indopacifique est-il le nom ? », *op. cit.*

¹⁰⁰ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p.7.

¹⁰¹ *Ibid.*

l'annexe 5. Cette définition est maximaliste, car elle recouvre un spectre géographique plus large que celui états-unien par exemple, pour qui l'Indopacifique est officiellement décrit par les haut-gradés militaires comme s'étendant de « *Hollywood à Bollywood*¹⁰² », « *de la côté Pacifique à l'océan Indien*¹⁰³ », mais ne comprend pas les côtes africaines.

L'acceptation française de l'Indopacifique est donc une acceptation particulièrement large et englobante. Elle demeure également imprécise. Aucun document officiel émanant du politique, en dehors de la carte¹⁰⁴ en annexe 5, ne délimite expressément l'approche française de cet espace. Selon ce que l'on peut constater de cette carte, l'Indopacifique français contient l'Afrique du Sud, le Mozambique, Madagascar, la Tanzanie, le Kenya, la Somalie, Djibouti, comprend le Yémen, Oman, et les Emirats arabes unis, inclut le Pakistan, l'Inde, le Sri Lanka, le Népal, la Chine, la Mongolie, Myanmar, la Thaïlande, le Cambodge, le Vietnam, le Laos, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Timor-Leste, Taïwan, la Corée du Sud, la Corée du Nord, le Japon, les micro-Etats du Pacifique et de l'océan Indien : les îles Fidji, Samoa, Salomon, Tonga, Marshall, Cook, Niué, Tuvalu, Tokelau, Maldives, Seychelles, Palaos, les Etats fédérés de Micronésie, et Kiribati. Hawaï est également compris dans l'approche française. Pour la France, les confins de l'Indopacifique ne sont pas stabilisés.

B – Un « flottement géostratégique » qui demeure ?

Le fait que les acceptations de cet espace Indopacifique divergent en fonction des Etats laissent supposer que cet espace demeure à « *géométrie variable*¹⁰⁵ », l'Indopacifique étant « *un concept flottant* »¹⁰⁶. Frédéric Grare, spécialiste de l'Asie ayant travaillé pour le MINARM, est allé jusqu'à qualifier l'Indopacifique de « *quid pro quo politique et stratégique*¹⁰⁷ » en 2017 ; Paco Milhiet s'interrogeant sur la pertinence d'un terme utilisé « *tous azimuts* » par la diplomatie française¹⁰⁸. L'Indopacifique n'a de réalité que ce que la France consent à lui accorder.

¹⁰² Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

¹⁰³ The White House, *Indo-Pacific Strategy of the United States*, Washington, 2022, p.4

¹⁰⁴ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.1.

¹⁰⁵ Vaimiti Goin, « L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissances », *Géoconfluences*, *op. cit.*

¹⁰⁶ « Indo-Pacifique : un concept flottant ? », *IFRI, Politique étrangère*, vol. 84, n°3, automne 2019.

¹⁰⁷ Frédéric Grare, « De quoi l'Indopacifique est-il le nom ? », *op. cit.*

¹⁰⁸ Paco Milhiet, « AUKUS, quelles conséquences pour la stratégie indo-pacifique française ? », *IRIS - Asia Focus*, n°178, avril 2022, p.8

Ce « flottement géostratégique » est d'autant plus palpable, que les autorités françaises elles-mêmes ne semblent pas avoir défini une approche géographique consensuelle, notamment concernant l'extrême est de l'Indopacifique. Tandis que le MINARM s'arrêtait dans son rapport à la Polynésie¹⁰⁹, et que le MEAE mentionnait un espace qui allait jusqu'au Pacifique¹¹⁰, le document stratégique présentant la stratégie de défense et de sécurité française en Indopacifique disponible sur le site de l'Ambassade française aux Etats-Unis présente une lecture alternative. Selon ce document, l'Indopacifique « englobe les océans Indien, Pacifique et Austral et forme un continuum sécuritaire s'étendant des côtes est-africaines à la façade occidentale des Amériques. »¹¹¹ Pour la première fois, le fait que la conception française de l'Indopacifique puisse aller jusqu'aux côtes américaines est mentionné. En outre, le fait qu'aucun document ne liste expressément les Etats compris dans l'Indopacifique français en dehors d'une carte non légendée ni sourcée démontre de la flexibilité de l'approche française en la matière. Le fait que le MINARM continue, sur certains points, de pérenniser le terme « Asie-Pacifique », démontre d'un flottement stratégique qui demeure. Le bureau de coopération bilatérale Asie-Pacifique du Pôle Relations Internationales Militaires (PRIM) de l'Etat-Major des Armées (EMA) n'a en outre pas été renommé bureau de coopération bilatérale Indo-Pacifique.

II – L'Indopacifique, un espace de compétitions et de rivalités stratégiques : étude d'une perception française de l'Indopacifique, de ses menaces et opportunités

Selon Finnemore et Wendt, l'environnement stratégique international et son interprétation par les acteurs modèlent les identités des puissances¹¹². La poursuite de l'analyse discursive du positionnement stratégique de la France et de sa Marine en Indopacifique, aspect central de ce mémoire, nous révèle ainsi l'analyse que fait la France de cette « identité collective » en Indopacifique. Cette section approfondit en outre l'analyse de l'identité de rôle de la France, analysant ce qu'elle perçoit comme étant des relations de coopérations et de partenariats, et ce qu'elle perçoit comme étant des relations de confrontations et de rivalités. L'étude de l'idée que la France se fait de son propre rôle en Indopacifique est la clé de compréhension de sa politique de défense et de sécurité en matière navale et de la stratégie de la Marine dans cet espace. Se fondant sur les travaux d'Alexander Wendt sur le rôle joué par

¹⁰⁹ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 7.

¹¹⁰ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 8.

¹¹¹ Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, Washington, 2022, 20 pages.

¹¹² Robert Jackson et Georg Sorensen, *Introduction to International Relations. Theories and Approaches*, Oxford, Oxford University Press, Fifth edition, 2013, p. 223.

les identités et les perceptions des identités dans les relations internationales et les choix stratégiques des puissances, cette section étudie la perception française de l'identité collective en Indopacifique. Quelle est la perception française de l'Indopacifique, de ses opportunités et de ses menaces, de ses rivaux et de ses partenaires ?

A – Rivalités de puissances : relations de rivalités et menaces au cœur de l'identité de la France en Indopacifique

Dès 2019, le rapport du MINARM sur la stratégie de défense française en Indopacifique évoquait un « *effet dimensionnant de la compétition stratégique sino-américaine* », une compétition qui « *traverse la région et se diffuse aux Etats et aux espaces tiers.* »¹¹³ Les rivalités de puissances contribuent à la définition de cette région. Favorisant des actions empruntant bien plus à l'unilatéralisme qu'au multilatéralisme, la France perçoit une menace d'accroissement du risque de déstabilisation sécuritaire¹¹⁴. Au sein de ce rapport, sur lequel s'aligne celui de février 2022 du MEAE, trois puissances sont majoritairement présentées comme contribuant à ce durcissement de l'environnement stratégique en Indopacifique.

La Corée du Nord est mise en lumière comme étant un défi stratégique, à plus d'un titre. Soutenue par la Chine et la Russie¹¹⁵, la menace qu'elle fait peser sur la stabilité régionale s'accroît de façon « *inédite* »¹¹⁶ notamment en raison de sa dotation de l'arme nucléaire. Engendrant une « *crise de prolifération* », elle « *n'apparaît pas, à ce stage, prête à s'engager dans un processus concret de démantèlement de ses programmes [...] mais en poursuit au contraire le développement.* »¹¹⁷ La Corée du Nord émerge donc comme étant une puissance déstabilisatrice et menaçante pour la stabilité régionale.

La Chine est également présentée comme disposant d'un potentiel de déstabilisation similaire. Le rapport déclare que « *l'extension de l'influence de la Chine modifie profondément l'équilibre des ensembles régionaux* »¹¹⁸, la Chine étant « *devenue l'une des principales forces d'entraînement de cette contraction de l'espace* »¹¹⁹ en raison d'une « *incertitude profonde sur*

¹¹³ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 5.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 9.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 8.

¹¹⁹ *Ibid.*, p.9.

les implications de l'action chinoise ». ¹²⁰ Le programme, particulièrement naval, d'armement de l'Armée populaire de libération (APL) est cité comme étant vecteur de modification des équilibres en Indopacifique. ¹²¹ Le programme nucléaire de la Chine est également présenté comme étant un risque de déstabilisation, aux côtés du programme nord-coréen. ¹²²

Cette projection de la puissance chinoise en Indopacifique est d'autant plus saillante, qu'elle y rencontre la puissance états-unienne. A ce titre, les Etats-Unis contribuent également à ce durcissement de l'environnement sécuritaire en Indopacifique. La rivalité sino-américaine est « *une compétition stratégique mondiale dont les principaux champs d'interactions sont situés dans l'Indopacifique* ». ¹²³ Cette exacte même phrase fut reprise dans le cadre du rapport du MEAE de février 2022. Le différentiel de traitement entre la Corée du Nord et la Chine d'un côté, et les Etats-Unis de l'autre, réside toutefois dans le fait que la Corée du Nord et la Chine sont comprises par la France comme étant des puissances rivales, dont les évolutions sont à surveiller ; tandis que les Etats-Unis sont perçus comme étant une puissance d'alliance, de partenariat et de coopérations dans la zone. Dans ce même rapport, bien que la Corée du Nord n'apparaisse plus comme étant une puissance profondément déstabilisatrice, la Chine demeure représentée comme étant la première des évolutions stratégiques et des menaces. ¹²⁴

B – Partenariats de puissances : relations de partenariats et de coopérations au cœur de l'identité de la France en Indopacifique

Au-delà des Etats-Unis, la France dispose de nombreuses relations de partenariats et de coopérations au sein de l'Indopacifique, concourant à la constitution de cette identité collective de l'Indopacifique. En 2019, le rapport du MINARM affirme que l'alliance avec « *le Japon [reste], par la mise en œuvre de la dissuasion élargie, la meilleure garantie de stabilité en Asie du Nord-Est* ». ¹²⁵ L'Inde et l'Australie, en amont de la déclaration AUKUS, sont également décrits comme étant des « *grands partenaires* » de la France dans l'océan Indien. ¹²⁶ Dans le cadre du rapport du MEAE de 2022, le document mentionne en première instance le partenariat bilatéral avec l'Inde puis celui avec le Japon, ces deux puissances étant alors dessinées dans

¹²⁰ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 8.

¹²¹ *Ibid.*, p.10.

¹²² *Ibid.*, p.11.

¹²³ *Ibid.*, p.8.

¹²⁴ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 9.

¹²⁵ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 9.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 18.

l'Indopacifique français comme étant les deux partenaires piliers de sa stratégie dans la région.

¹²⁷ La France entretient également des partenariats stratégiques avec certains pays membres de l'ASEAN, dont l'Indonésie depuis 2011, Singapour depuis 2012, et le Vietnam depuis 2013. ¹²⁸ Certaines organisations sont également partenaires de la France, telles que le QUAD¹²⁹, l'*Indian Ocean Rim Association* (IORA)¹³⁰, et l'ASEAN. ¹³¹ Sans être des puissances partenaires en tant que telles, le rapport du MEAE présente également d'autres puissances avec qui les relations, sans être des relations de partenariats, sont des relations de « *coopération étroite* »¹³². Il s'agit notamment de la Malaisie, de la Corée du Sud et de la Nouvelle-Zélande.

Ces partenariats disposent en outre d'une dimension maritime revendiquée. Dans le rapport du MINARM de 2019, il est dit que la France souhaite approfondir ces partenariats par des dialogues maritimes bilatéraux, ces derniers étant déjà établis avec le Japon et l'Inde ; améliorer la fusion et les échanges des données maritimes avec ses partenaires de la zone ; et renforcer l'autonomie stratégique de ses partenaires par le biais de la promotion du modèle d'action français de l'Etat en mer, dit AEM, sur lequel nous reviendrons en deuxième partie. ¹³³ La France souhaite également développer des partenariats en matière de *Maritime Domain Awareness*¹³⁴, dit MDA. A cet égard, la France a également affirmé vouloir aider au renforcement des capacités maritimes de ses partenaires, ces dernières étant perçues comme décisives dans le cadre des rivalités stratégiques en Indopacifique¹³⁵. La « *maritimité* », pour reprendre l'élément de langage propre à Marianne Péron-Doise, constitue ainsi l'essence de la définition de l'Indopacifique et de l'identité de rôle française dans cette région.

C – « L'après AUKUS » : en Indopacifique, où est la France et sa Marine ?

L'identité collective de l'Indopacifique telle que perçue par la France est ainsi la suivante : il s'agit d'un théâtre décisif pour les relations internationales notamment militaires et navales. La dominante maritime étant affirmée dans l'intégralité des rapports et textes stratégiques français traitant de cet espace, la Marine est le premier relai de la France sur ce

¹²⁷ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 40-41.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 15.

¹³⁰ *Ibid.*, p.18.

¹³¹ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.43.

¹³² *Ibid.*, p.41.

¹³³ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 20.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*, p.19.

théâtre. Ses relations de partenariats et de coopérations sont significatives pour la France et sa crédibilité en Indopacifique, et est, aux côtés de sa présence ultramarine et de son dispositif militaire permanent en Indopacifique, l'un des deux pans constituant son identité de rôle.

La France promouvait de façon extensive un « *axe Paris – New Delhi – Canberra* ». ¹³⁶ Cependant, ce dernier fut compromis en septembre 2021. Pour la France et sa Marine, AUKUS fût une déflagration. En septembre 2021, l'Australie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont conjointement annoncé la constitution de ce qui fut qualifié d'« *alliance AUKUS* ». Présentée comme étant un nouveau partenariat de sécurité afin de sécuriser l'Indopacifique, la première expression de ce partenariat fut la rupture du « *contrat du siècle* ». ¹³⁷ La première décision de l'AUKUS a été d'aider l'Australie dans l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire (SSN). La livraison du premier SSN-AUKUS à la *Royal Navy* par le Royaume-Uni est prévu à la fin de la décennie 2030. ¹³⁸ Selon Paco Milhiet, docteur de l'Institut Catholique de Paris et de l'Université de la Polynésie française, ayant soutenu une thèse sur la géopolitique de l'Indopacifique français, l'AUKUS « *bouleverse profondément et de manière durable le positionnement stratégique de la France en Indopacifique*. ¹³⁹ » La France n'ayant pas été consultée lors des tractations AUKUS, elle a fait savoir son désaccord en rappelant ses ambassadeurs en poste en Australie et aux Etats-Unis, deux jours après l'annonce. ¹⁴⁰

Déstabilisant les acquis français dans la région, c'est surtout la Marine qui, par ce nouveau partenariat tripartite naval, a été désavouée dans ses capacités, dans ses équipements et dans son modèle d'action dans la région. L'AUKUS a également remis en cause les relations de partenariats et de coopérations de la France en Indopacifique. Les Etats-Unis sont définis dans le rapport du MEAE de 2022 comme un « *pays allié et acteur majeur de l'Indopacifique* ¹⁴¹ », avec qui « *la France souhaite maintenir une relation étroite et renforcer la coordination*. » ¹⁴². Bien que le partenariat soit de fait réaffirmé, le rapport de 2022 présente

¹³⁶ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018 | Discours d'Emmanuel Macron, Président de la République française, à Garden Island, base navale de Sydney, 3 mai 2018, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/03/discours-a-garden-island-base-navale-de-sydney>, Consulté le 3 mai 2023.

¹³⁷ Voir page 27 de ce mémoire.

¹³⁸ United States Department of State, *Déclaration conjointe des dirigeants au sujet de l'AUKUS*, 13 mars 2023, <https://www.state.gov/translations/french/declaration-conjointe-des-dirigeants-au-sujet-de-laukus/>, Consulté le 3 mai 2023.

¹³⁹ Paco Milhiet, « AUKUS, quelles conséquences pour la stratégie indo-pacifique française ? », *op. cit.*

¹⁴⁰ « Sous-marins australiens : la France rappelle ses ambassadeurs à Washington et à Canberra « pour consultations » », *Le Monde*, 17 septembre 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/17/sous-marins-australiens-la-france-rappelle-ses-ambassadeurs-a-washington-et-a-canberra-pour-consultations_6095091_3210.html, Consulté le 7 mai 2023.

¹⁴¹ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 42.

¹⁴² MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 40-42.

une différence conséquente avec le narratif de 2019. Ce dernier décrivait alors les Etats-Unis comme « *un allié historique et un partenaire fondamental de l'espace indopacifique, en raison de la convergence de nos intérêts de défense et de sécurité et du haut niveau d'interopérabilité entre nos forces* »¹⁴³. Le rapport statue en outre que le partenariat de confiance avec l'Australie a été rompu et suscitera un examen casuistique des domaines de coopération maintenus avec l'Australie. Selon Jean-Dominique Merchet, la France a ainsi cherché à « *pardonner aux Etats-Unis, ignorer l'Australie, punir le Royaume-Uni* »¹⁴⁴, modifiant profondément sa perception de l'identité collective indopacifique et de l'identité de rôle française sur ce théâtre.

III – Une délimitation géographique répondant aux intérêts de la France

En dépit du flottement géostratégique qui semble demeurer dans les hautes sphères quant à la circonscription de l'Indopacifique *stricto sensu*, il est indéniable que l'Indopacifique français recouvre certaines réalités tangibles. La construction discursive de l'Indopacifique français dans les documents officiels traduit ainsi d'un alignement avec les positions exprimées par les puissances occidentales et étudiées dans le cadre du précédent chapitre. En outre, sous un prisme plus spécifique à la France, la construction de cet Indopacifique est également un élément qui vient soutenir la politique française de défense et de sécurité dans la région, notamment par la valorisation de ses partenariats, de ses territoires ultramarins, et de la revendication d'un « *ancrage français*¹⁴⁵ » qui lui serait propre. La perception française de l'Indopacifique est en cela conditionnée par les intérêts et le rôle qu'elle souhaite y défendre.

A - De la place de la Chine dans l'Indopacifique français

L'appropriation du concept d' « *Indopacifique* » par la France témoigne d'un ralliement français à la perception des Etats-Unis qui fonde l'Indopacifique sur une rivalité sino-américaine. Cependant, quelques divergences et subtilités sont ici à préciser, traduisant d'une quête de marge de manœuvre de la France dans le maniement de sa politique en Indopacifique.

¹⁴³ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p.18.

¹⁴⁴ Jean-Dominique Merchet, « Emmanuel Macron pardonne aux Etats-Unis, ignore l'Australie et punit le Royaume-Uni », *l'Opinion*, 1 novembre 2021, <https://www.lopinion.fr/international/emmanuel-macron-pardonne-aux-etats-unis-ignore-laustralie-et-punit-le-royaume-uni>, Consulté le 14 mars 2023.

¹⁴⁵ *Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie*, Sydney, 2 mai 2018.

La velléité d'enclavement de la Chine a été clairement revendiquée par l'administration Biden. A ce sujet, la France a expérimenté une évolution stratégique dans son positionnement qui n'est pas négligeable. Bien que le positionnement de la France semble s'aligner avec celui états-unien, il n'est pas empreint de la même assertivité et est par conséquent à nuancer. En 2019, le Président de la République, Emmanuel Macron, affirmait ceci :

« Nous respectons les intérêts et la souveraineté de la Chine, mais la Chine doit elle aussi respecter pleinement notre souveraineté et notre unité. [...] On ne va pas reprocher aux Chinois d'avoir été intelligents, on peut se reprocher d'avoir été stupides. Ne poursuivons pas cette logique. Nous sommes l'une des principales puissances maritimes de cette région [...] Et donc il nous faut revisiter cette région d'abord en actant que nous sommes une puissance de celle-ci, mais en développant une alliance si je puis dire complémentaire, non confrontationnelle mais complémentaire de cette relation avec la Chine par cet axe indopacifique.¹⁴⁶ »

Ainsi, la position du gouvernement français en 2019 était celle d'une volonté de maintenir le haut partenariat stratégique avec la Chine, établi en 2004, de ni l'ostraciser, ni la marginaliser, ni l'exclure ; mais plutôt d'élaborer un partenariat complémentaire assurant la préservation des intérêts et de la souveraineté des deux puissances. Dans le rapport du MINARM sur la stratégie de défense de la France en Indopacifique, datant de la même année, la Chine était également mentionnée comme étant une puissance principale de l'espace, constituant « une puissance diplomatique et militaire de premier rang¹⁴⁷ ». Le rapport affirmait également qu'en raison de leur co-présence à Djibouti, « la France et la Chine se retrouvent liées » dans cet espace indopacifique¹⁴⁸. Ainsi, le rapport du MINARM de 2019 laissait sous-entendre qu'un dialogue et une coopération avec la puissance chinoise était inéluctable. Au sein de ce rapport de vingt-quatre pages, la Chine était ainsi mentionnée quatorze fois.

La publication du document du MEAE sur la stratégie de la France dans l'Indopacifique, datant de 2022, présente un revirement dans la perception de la Chine par la France. La stratégie de la France est appelée à se fonder sur les partenariats stratégiques bilatéraux dont la France dispose, été listés antérieurement : le rapport mentionne l'Inde, le Japon, l'ASEAN. Le

¹⁴⁶ Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, à la conférence des ambassadeurs et des ambassadrices, Paris, 27 août 2019, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs-1>, Consulté le 4 avril 2023.

¹⁴⁷ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 8.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.10.

partenariat avec la Chine est ainsi le grand absent de cette doctrine française en Indopacifique, passé sous silence par le rapport. Ce dernier n'est pas réaffirmé, mais du fait de son absence de mention, il n'est pas dénoncé comme suspendu. Reconsidérant la possibilité de maintien d'une « *relation complémentaire* » avec la Chine, la stratégie discursive de la France ne rejoint pour autant pas celle états-unienne, n'excluant pas explicitement la Chine : elle est comprise cartographiquement dans la carte de l'annexe 5, mais non narrativement et discursivement.

B – Une mise en lumière stratégique des partenariats français

Bien plus qu'une ambition d'enclavement et d'endiguement de la Chine, la conception française de l'Indopacifique transcrit une volonté de recentrer la focale sur les partenariats stratégiques français ainsi que sur ses territoires ultramarins. C'est précisément en cela que la construction, géographique et discursive, de l'Indopacifique français, sert les intérêts nationaux de la France, et ses priorités diplomatiques comme sécuritaires.

Premièrement, l'acceptation française de l'Indopacifique permet de placer au centre de cet Indopacifique, les partenariats stratégiques bilatéraux qu'entretient la France avec les puissances de la région listées en amont. Ainsi, tandis que le concept « *Asie-Pacifique* » valorisait une centralité de la Chine, celui « *Indopacifique* » déplace la focale de la Chine à l'Inde. Ainsi que le révèle la carte présentée en annexe 5, l'Inde est désormais la puissance centrale de cet espace. Dès 2017, Jean-Luc Racine disait à ce sujet que « *le succès du concept d'Indo-Pacifique est emblématique des dynamiques nouvelles qui animent l'espace compris entre l'Inde et la moitié ouest de l'océan Pacifique*¹⁴⁹ », révélant ce nouveau primat accordé à l'Inde. Le Japon est également érigée en tant que puissance incontournable de cet espace. Enfin, ce sont également les dix pays membres de l'ASEAN, également partenaire stratégique et le troisième cité par le rapport du MEAE, qui sont mis en lumière par cette approche française de l'Indopacifique. En cela, la construction de la représentation française de l'Indopacifique a fait l'objet d'une stratégie, politique et narrative, afin que cette approche française puisse grandir les acquis français dans la région, cherchant ainsi à légitimer la stratégie narrative d'une France, puissance de l'Indopacifique¹⁵⁰, ainsi que le révèle l'annexe 6.

¹⁴⁹ Jean-Luc Racine, « La nouvelle géopolitique indienne de la mer : de l'océan Indien à l'Indo-Pacifique », *Hérodote*, vol. 163, n°4, 2016, p. 101-129.

¹⁵⁰ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018 | « Avant-propos du Président de la République », in MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.3 | *Discours du Président de la République Emmanuel Macron, à la conférence des ambassadeurs*

C – Un Indopacifique valorisant une France, « puissance maritime »

Deuxièmement, cette même acceptation permet de construire une représentation de l'Indopacifique qui valorise autant la composante maritime de cet espace que les territoires ultramarins de la France. Le déploiement de la puissance française de cet espace étant inextricablement lié à sa Marine, une telle valorisation de l'horizon maritime indopacifique¹⁵¹ et des points d'ancrages que possède la France dans la région permet *in fine* de valoriser la Marine elle-même. La carte située en annexe 5 démontre de la prédominance du domaine maritime dans l'appréhension française de l'Indopacifique, se polarisant autour de l'océan Indien et Pacifique. Le rapport du MEAE sur la France en Indopacifique l'affirme :

« L'Indopacifique est caractérisé par sa dimension maritime. Le transit maritime représente 90% des échanges commerciaux mondiaux, et les océans sont des espaces stratégiques cruciaux [...] La sécurisation des voies maritimes est donc une priorité absolue. [...] Ces menaces non traditionnelles sur la sécurité se superposent aux différends sur les frontières et délimitations maritimes qui génèrent de fortes tensions entre les Etats, notamment en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale.¹⁵² »

La mise en exergue de cette « *dimension maritime* » inhérente à l'Indopacifique a deux corollaires majeurs : la Marine nationale est ainsi implicitement érigée en tant que première force en Indopacifique, et les territoires ultramarins français de la région sont le premier des avantages de la France en la matière. Ces territoires ultramarins sont d'autant plus cruciaux dans la stratégie de la France, que l'approche géographique française de l'Indopacifique a été déterminée de telle sorte que ces territoires soient tous intégrés à cet espace. En cela, la France se construit une identité régionale de puissance, dont sa présence ultramarine et sa Marine nationale sont les premiers vecteurs.

La France, par sa zone économique exclusive (ZEE), dispose de la deuxième présence maritime mondiale¹⁵³. Plus de 90% de cette ZEE se trouve en Indopacifique, dont 60% exclusivement dans l'océan Pacifique. Les territoires ultramarins français en Indopacifique sont

et des ambassadrices, Paris, 27 août 2019 | MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 5.

¹⁵¹ Jean-Luc Racine, « La nouvelle géopolitique indienne de la mer : de l'océan Indien à l'Indo-Pacifique », *op. cit.*

¹⁵² MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.10.

¹⁵³ Jean-François Dobelle, « La France, une puissance maritime », *Vie publique*, 9 août 2021, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/281092-la-france-une-puissance-maritime>, Consulté le 26 avril 2023.

ainsi la Réunion et Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF, comprenant la Terre-Adélie, Tromelin, Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam), et l'île de Clipperton, ainsi que le démontre l'annexe 4. Forts d'une population d'1,65 million d'habitants, ces territoires permettent à la France de disposer d'une ZEE d'environ 10 millions de km²¹⁵⁴.

La France est ainsi le seul pays membre de l'Union européenne à pouvoir revendiquer un tel ancrage dans le Pacifique¹⁵⁵, cette singularité spatiale et géographique se retrouvant dans la sphère militaire par le déploiement du dispositif militaire permanent, spécificité française. C'est notamment par l'extension de l'Indopacifique jusqu'aux côtes africaines que la Réunion, Tromelin et Mayotte peuvent intégrer les territoires ultramarins français « *indopacifiques* ». La représentation française de l'Indopacifique sert donc les intérêts français et permet de renforcer une stratégie narrative gouvernementale spécifique, celle de la présence française légitime. L'importance stratégique de ces territoires est affirmée par le rapport du MEAE, ces derniers disposant d'une position géographique stratégique (notamment d'un point de vue maritime), et d'un rôle conséquent dans la coopération régionale¹⁵⁶. C'est également par le biais de ses territoires que la France revendique une politique de sécurité et de défense, notamment navale, qui soit ambitieuse en Indopacifique. La maritimité de la présence française en Indopacifique est donc un point particulièrement crucial pour sa stratégie dans la région, et conditionne également sa politique de défense et de sécurité dans la région.

Ainsi que l'affirme Isabelle Saint-Mézard, chercheuse auprès de l'Institut français de géopolitique, « *l'Indo-Pacifique est une entité géographique qui se forme, se crée et s' imagine dans et par le discours de certaines élites gouvernementales [...] Il a une vocation performative, c'est-à-dire qu'il entend faire advenir ce qu'il annonce.* »¹⁵⁷ La perception que la France a de l'identité collective en Indopacifique détermine donc ses propres prises de positions, y compris concernant sa Marine, la France percevant l'Indopacifique comme un espace majoritairement maritime. Désormais, la vision française de l'Indopacifique semble être impactée par une « *anxiété stratégique* »¹⁵⁸, qui « *touche à l' « être ontologique » des Etats,*

¹⁵⁴ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

¹⁵⁵ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.17.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.19-21.

¹⁵⁷ Isabelle Saint-Mézard, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique*, Presses universitaires de France, Paris, 2022, 210 pages.

¹⁵⁸ Chengxin Pan, « The 'Indo-Pacific' and geopolitical anxieties about China's rise in the Asian regional order », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 68, n°4, 2014, p. 453-469.

c'est-à-dire à leur identité, et plus encore à leur image d'eux-mêmes, à l'histoire qu'ils se racontent d'eux-mêmes ». ¹⁵⁹ En réponse, cette vision française de l'Indopacifique construit cette région comme étant un théâtre sur lequel se joue autant de rivalités stratégiques qu'émerge des possibilités de partenariats. Face à ces rivalités et à ces compétitions de puissances, la valorisation de ses partenaires et de ses territoires ultramarins est donc au cœur de son approche. Cette identité collective et cette identité de rôle a en cela déterminé la doctrine militaire qu'elle a élaboré dans cet espace, et a conditionné la perception que la France entend avoir de son propre rôle de puissance en Indopacifique, notamment eu égard à ses atouts ultramarins. L'évolution de la Marine nationale en Indopacifique est directement corrélée à la lecture des modifications de l'environnement stratégique et des données relationnelles de partenariats et / ou de rivalités que réalise la France. En réaction à la maritimité, « *centralité stratégique* » de l'Indopacifique pour reprendre les termes d'Eric Mottet, de Marianne Péron-Doise et de Barthélémy Courmont, la France a développé une politique de défense et de sécurité qui met sa Marine à l'honneur.

¹⁵⁹ Isabelle Saint-Mézard, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique*, op. cit.

CHAPITRE 3

LA DOCTRINE MILITAIRE FRANÇAISE EN INDOPACIFIQUE : LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN SCÈNE DE LA PUISSANCE EN INDOPACIFIQUE

Dans cet espace, la France se pense comme étant une « *grande puissance de l'Indopacifique*¹⁶⁰ », notamment navale. Le corollaire de cette identité de puissance est le dispositif militaire permanent. Ce dispositif permettant un déploiement des forces navales françaises dans la région en permanence, sa modernisation était l'une des priorités de la LPM de 2019. Afin de saisir dans quelle mesure la LPM a constitué une réponse navale à ces nouvelles perceptions d'un Indopacifique en pleine transformation, il est nécessaire d'étudier la doctrine militaire maritime de la France en Indopacifique et ses modalités. A quels enjeux sécuritaires et à quelle identité française, militaire et navale, répond l'Indopacifique français ?

I – La politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique

L'étude de la politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique appelle un premier constat : dans le cadre de cette étude, il existe deux documents incontournables, qui ont déjà été mobilisés dans le précédent chapitre d'analyse de la perception française de l'Indopacifique. Le premier, issu du MINARM, présente la stratégie de défense française en Indopacifique. Datant de 2019, il fait suite aux discours fondateurs de Sydney et de Nouméa. Le second est le rapport du MEAE portant sur la stratégie de la France en Indopacifique. Les éléments stratégiques, de défense et de sécurité développés dans le cadre du rapport du MINARM sont repris par le rapport du MEAE, le premier étant plus détaillé à ce sujet que le second, le second prenant toutefois acte de la transformation de l'environnement stratégique en Indopacifique en raison de la déclaration AUKUS de 2021, survenue entre les deux rapports.

A – Le document fondateur de 2019

¹⁶⁰ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018.

Selon la feuille de route du MINARM, la stratégie française de défense en Indopacifique prend acte de trois grandes dynamiques : la compétition sino-américaine, un recul du multilatéralisme, et la contraction du théâtre géostratégique engendrant un durcissement de la compétition.¹⁶¹ Considérant cela, le MINARM affirme que la France se doit de « *réaffirmer à la fois son autonomie stratégique, l'importance de ses alliances et la force de son engagement pour le multilatéralisme.* »¹⁶² Cette feuille de route étant antérieure à l'inscription de l'influence en tant que sixième fonction stratégique des forces armées, elle réaffirme le maintien des cinq fonctions stratégiques telles que définies par le Livre Blanc de 2008¹⁶³ : anticipation, connaissance, prévention, protection, intervention. Le MINARM définit en outre quatre priorités stratégiques pour l'action de défense et de sécurité de la France en Indopacifique. Les forces armées déployées doivent ainsi défendre la souveraineté française, ses ressortissants, ses territoires ultramarins et ses ZEE affiliées ; participer à la sécurité des espaces régionaux par le maintien et l'approfondissement de structures de coopérations militaires et sécuritaires ; préserver un Indopacifique « *libre et ouvert* » ; promouvoir le multilatéralisme pour assurer un maintien de la stabilité stratégique régionale.¹⁶⁴ Les maximes d'action de la France en Indopacifique sont ainsi la souveraineté, la coopération militaire et sécuritaire, le multilatéralisme, et le respect des biens communs. L'impératif du respect de la souveraineté résulte de la présence ultramarine française. Ces territoires sont un atout stratégique considérable pour la France, facilitant le déploiement de ses forces armées et de sa Marine. Néanmoins, ces territoires impliquent également une préoccupation et une priorité nationales en raison de l'idée de « tyrannie des distances » et de la superficie des ZEE, dont résultent une obligation de surveillance militaire permanente de la zone. Considérant la militarisation croissante de l'Indopacifique, l'impératif de protection de la souveraineté de ces territoires est d'autant plus accru. A cela s'ajoute une place particulière, qui a été accordée à la dimension maritime. La France y est ainsi rappelée en tant que « *puissance maritime de premier plan* », qui « *met en œuvre une politique de coopération maritime coordonnée dans l'ensemble de l'espace indopacifique* ». ¹⁶⁵ Corollaire de cette dimension maritime de la puissance française en Indopacifique, le développement qualitatif et quantitatif des forces navales françaises est présentée comme une volonté prioritaire.

¹⁶¹ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 5.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Paris, Odile Jacob et la Documentation française, 13 juin 2008, 124 pages.

¹⁶⁴ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p. 5.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 20.

B – L'évolution 2022

Le rapport du MEAE de 2022 reprend ces mêmes éléments, incorporant simplement une évolution, en dehors de la disparition de toute mention de la Chine et de la reconsidération de la place accordée à l'Australie. Cette évolution consiste en l'ajout d'un cinquième objectif ajouté aux quatre définis dans le rapport de 2019 : l'anticipation des risques sécuritaires liés au changement climatique.¹⁶⁶ L'accent est d'autant plus mis sur un contexte de rivalités stratégiques, qui accroît l'impératif du multilatéralisme, de la coopération, et l'urgence d'une architecture régionale de sécurité. Le dispositif militaire permanent, présentée dans la prochaine section, est l'axe principal de cette politique de défense. Les territoires ultramarins sont également décrits comme étant les points d'appuis indispensables à la réussite de cette politique de la France, témoignant une nouvelle fois de cette maritimité.

II – Le dispositif militaire permanent des forces armées et navales, fondement de l'identité de la France en Indopacifique

Le dispositif militaire permanent est au cœur de l'identité sécuritaire et navale française en Indopacifique, et lui offre un avantage comparatif à haute valeur stratégique. Qualifié de « *dispositif souverain* »¹⁶⁷, ce dispositif militaire permanent « *contribue à la crédibilité de notre posture ainsi qu'à la réassurance de certains de nos partenaires* »¹⁶⁸ C'est donc bien de crédibilité dont il est ici question, cette quête de crédibilité et de puissance étant au cœur de la construction de l'identité de défense et de sécurité de la France en Indopacifique.

A – Le dispositif militaire permanent : l'identité de puissance de la France en Indopacifique

Le dispositif militaire permanent est au fondement de l'identité française, spécifiquement navale, en Indopacifique. Il permet d'assurer une présence militaire française constante, disposant de points d'ancrages stratégiques en tout temps afin d'assurer un quadrillage militaire et naval opérationnel de cette zone à haut risque. Le dispositif militaire

¹⁶⁶ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.56.

¹⁶⁷ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p.5 ; p.13

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.17

permanent se décline en cinq commandement militaires permettant une couverture complète, et constituent « *la clé de voute de l'action de défense française dans la région.* »¹⁶⁹

Ces cinq commandements sont répartis en trois forces de souveraineté (COMSUP) et en deux forces de présence (COMFOR).¹⁷⁰ L'annexe 7 présente un panorama général, témoignant du particularisme français. Les forces de souveraineté ont pour finalité de garantir une défense du territoire national en cas de menace avérée ciblant l'un des territoires français, corollaire de la présence française ultramarine. Les forces de souveraineté assurent également l'effectivité de la coopération militaire bilatérale, entre la France et ses pays partenaires. Les forces de souveraineté sont le canal de déploiement de la puissance militaire française à l'étranger, contribuant à la stabilité régionale ainsi qu'à la sécurisation de cet espace stratégique. La France dispose d'un total de cinq forces de souveraineté, dont trois exclusivement en Indopacifique : les FAZSOI (forces armées dans la zone sud de l'océan Indien), les FANC (forces armées de la Nouvelle-Calédonie), et les FAPF (forces armées de la Polynésie française). Le COMSUP FAZSOI est partagé entre Mayotte et La Réunion.¹⁷¹ Elles sont l'un des rouages les plus primordiaux de la défense des positions françaises en Indopacifique, et sont l'une des variables sécuritaires majeures structurant le paysage stratégique régional.

A ces forces de souveraineté, centrées sur les territoires français ultramarins, s'ajoutent les forces de défense à l'étranger. Il s'agit des forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) et les FFEAU (forces françaises aux Emirats Arabes Unis). Les bases de Djibouti et d'Abou Dhabi facilitent une projection immédiate de la France et de sa Marine dans l'océan Indien.

Cette présence militaire permanente peut également être ponctuellement consolidée par l'envoi de bâtiments et d'aéronefs supplémentaires par la métropole. Les COMSUP contribuent également à des exercices militaires conjoints avec les puissances régionales partenaires, amplifiant le rayonnement de la puissance française et consolidant sa crédibilité sur ce théâtre. Ces forces sont ainsi « *centrales dans la mise en œuvre de coopérations* »¹⁷², permettant à la France « *d'assurer ses responsabilités sécuritaires de puissance riveraine de l'Indopacifique* »¹⁷³. Dès 2019, soit en amont de l'officialisation de l'influence en tant que sixième fonction stratégique des forces armées¹⁷⁴, le MINARM qualifiait ce dispositif militaire permanent

¹⁶⁹ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.24.

¹⁷⁰ Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, 2022, p.6

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p.24.

¹⁷³ Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, 2022, p.2

¹⁷⁴ MINARM, *Revue Nationale Stratégique*, Paris, 2017, p.21

d' « *incontournable outil de défense, d'influence et d'entraînement de nos partenaires régionaux*¹⁷⁵ ». Ce sont ainsi des effectifs forts de plus de 7 000 militaires qui sont déployés en permanence en Indopacifique : 4 100 dans l'océan Indien, 2 900 dans le Pacifique¹⁷⁶.

Le dispositif militaire permanent a donc toute son importance. « *Collier de pépites*¹⁷⁷ », il permet à la France de se positionner en tant que puissance stratégique d'un Indopacifique pourtant régi par une compétition sino-américaine, réduisant considérablement l'autonomie stratégique de la France qu'elle cherche de fait à accroître. En cela, ce dispositif est à saisir doublement : il est autant une stratégie de puissance, portant en lui-même une finalité de dissuasion et d'affirmation de la souveraineté par des exercices de démonstration de force ; qu'une stratégie d'influence, dessinant la France comme étant une puissance pacificatrice apte à garantir une sécurité régionale. Le dispositif militaire permanent incarne ainsi cette dualité dans l'identité de puissance à la française en Indopacifique, entre puissance de souveraineté et influence de coopération, « *contribuant aux enjeux géostratégiques de souveraineté, de stabilité, d'influence et de prospérité.* »¹⁷⁸

En outre, l'Indopacifique étant une région essentiellement maritime pour la France, le dispositif militaire permanent place en son centre la Marine. La France n'est ainsi pas exclusivement en quête d'une identité de puissance en Indopacifique ; elle affirme la dimension résolument maritime et navale d'une telle puissance.

B – La Marine nationale au sein du dispositif militaire permanent : l'identité de puissance navale de la France en Indopacifique

La Marine nationale détient un rôle de premier plan dans le déploiement et la projection de la puissance militaire française dans la zone indopacifique. Ce primat accordé à la Marine nationale dans le dispositif militaire en Indopacifique s'explique par la configuration de l'environnement stratégique ainsi que par les responsabilités qui incombent aux forces armées.

¹⁷⁵ MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, p.17

¹⁷⁶ Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, 2022, p.6

¹⁷⁷ Citation rapportée par Jean-Marc Giraud dans son article intitulé : « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », paru dans *RDN, 2020 : chocs stratégiques – Regards du CHEM – 69^e session*. Par analogie aux « routes des Indes », « (nouvelles) routes de la soie », « collier de perles », et « *belt & road initiative* », et selon un officier général ayant servi dans le dispositif prépositionné et s'exprimant lors d'un séminaire de l'IFRI, le 11 mars 2019, intitulé : « Les forces de présence et de souveraineté : de la protection du territoire au prépositionnement. »

¹⁷⁸ Jean-Marc Giraud, « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », in *RDN, 2020 : chocs stratégiques, Regards du CHEM, 69^e session, 2020*, <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=232&cidcahier=1210>. Consulté le 16 mai 2023.

Les forces armées, notamment de souveraineté, assurent la défense de la souveraineté française sur les territoires ultramarins et les ZEE affiliées. De surcroît, l'environnement dans lequel doit évoluer ces forces armées est un environnement majoritairement maritime, ainsi que le démontre l'annexe 7. Le symbole le plus éloquent de cette « *maritimité* » inhérente au dispositif militaire permanent est que parmi les cinq commandements militaires, relais de la France en Indopacifique, deux disposent d'un commandement maritime accru. Le COMSUP FAPF abrite l'amiral commandant de la zone maritime de l'océan Pacifique (ALPACI), et le COMFOR FFEAU abrite l'amiral commandant de la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN). Les deux océans, Indien et Pacifique, sont ainsi des zones de responsabilité permanente (ZRP) à part entière. La Marine est la seule force armée à disposer de tels commandements au sein des commandements militaires de la France en Indopacifique.

Cette importance octroyée à la Marine nationale dans la zone Indopacifique est également soulignée par la métropole. Témoinant de la priorité sécuritaire accordée à la Marine, l'année 2021 a signé un déploiement du sous-marin nucléaire d'attaque (dit SNA), *L'Emeraude*, dans le cadre de la mission *Marianne*, spécifiquement en Indopacifique. Cette mission ayant été qualifiée « *d'intérêt stratégique* »¹⁷⁹ par le MINARM, le déploiement du SNA en mer de Chine a duré sept mois, soit deux fois plus longtemps qu'une mission en mer traditionnelle, une première en Indopacifique. Le SNA *Emeraude* fut accompagné du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitains (BSAM) *Seine*. Le capitaine de vaisseau Jérôme, auparavant en charge de la préparation de la mission à l'Etat-Major des opérations Marine (EMO-M), avait ainsi affirmé que cette mission, avait pour objectif « *de rouvrir ce théâtre dans sa dimension sous-marine, en relevant le défi de l'élongation* ». ¹⁸⁰ La mission a fait escale dans le port australien de Perth, dans la base américaine de Guam, et à Djibouti. ¹⁸¹ La mission *Marianne* entérine ainsi une projection de la Marine toujours plus ambitieuse en Indopacifique, en alignement avec les ambitions politiques. ¹⁸²

¹⁷⁹ Laurent Lagneau, « Le SNA *Emeraude* et le BSAM *Seine* ont terminé leur mission d'intérêt stratégique dans l'Indo-Pacifique », *Zone Militaire*, 9 avril 2021, <https://www.opex360.com/2021/04/09/le-sna-emeraude-et-le-bsam-seine-ont-termine-leur-mission-dinteret-strategique-dans-lindo-pacifique/>, Consulté le 6 avril 2023.

¹⁸⁰ « La mission *Marianne* – Une préparation à la hauteur des ambitions », *Site archives du MINARM*, 7 juin 2021, <https://archives.defense.gouv.fr/marine/magazine2/passion-marine/sous-marins-nucleaires-d-attaque-se-deployer-loin-et-longtemps/la-mission-marianne-une-preparation-a-la-hauteur-des-ambitions.html>, Consulté le 2 mars 2023.

¹⁸¹ Vincent Groizeleau, « Retour sur le déploiement indopacifique du SNA *Emeraude* et du BSAM *Seine* », *Mer et Marine*, 27 avril 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/retour-sur-le-deploiement-indopacifique-du-sna-emeraude-et-du-bsam-seine>, Consulté le 2 avril 2023.

¹⁸² « La mission *Marianne* – Une préparation à la hauteur des ambitions », *Site archives du MINARM*, 7 juin 2021.

La Marine est également au cœur de nombreux exercices militaires multilatéraux et bilatéraux dans la région. A titre d'exemple, un exercice annuel franco-indien est consacré à la Marine : *Varuna*. L'édition 2023 s'est déroulée en janvier, et a permis le déploiement du porte-avions (PA) *Charles de Gaulle*, du bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) *Marne*, et de multiples frégates indiennes comme françaises¹⁸³. Les exercices multilatéraux interarmées en Indopacifique font également une place tout à fait singulière à la Marine nationale. Ainsi, l'édition 2021 de l'exercice interarmées et multilatéral *Croix du Sud*, coordonné par les armées françaises et délégué notamment au FANC, a vu un millier de soldats être sous le commandement du chef de corps du Régime d'infanterie de Marine du Pacifique-Nouvelle-Calédonie (RIMAP-NC). L'édition 2023 a déployé dix bâtiments de surface (BS) ainsi que le *Dixmude*, porte-hélicoptère amphibie, faisant partie de la composante navale.¹⁸⁴

Dernière expression d'une Marine nationale, vecteur privilégié de projection et de déploiement de la puissance de la France en Indopacifique, les équipements des COMSUP traduisent eux-mêmes d'une grande importance stratégique et militaire accordée à la Marine. Les FFEAU disposent en permanence d'une base navale, celle d'Abou Dhabi, assurant une capacité de projection de la Marine en continu. Ainsi, « *la présence de la Marine dans le Pacifique – notamment en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie – est essentielle à la défense de la souveraineté française.* »¹⁸⁵ La Marine nationale est la composante principale de l'identité de puissance de la France en Indopacifique. Le positionnement de la Marine en Indopacifique répond donc à une ambition politique. Elle incarne également cette dualité entre stratégie de déploiement de la puissance, ici navale, et stratégie de diffusion de l'influence, par les coopérations militaires et exercices multilatéraux navals avec les partenaires de la zone.

Par conséquent, l'Indopacifique dit beaucoup de l'identité sécuritaire, militaire et maritime française. En cela, l'Indopacifique se révèle, dans ce mémoire, comme étant un théâtre de projection et de construction de cette identité de rôle dont la France est à la recherche en Indopacifique. Eclairant d'autant plus la LPM et les choix stratégiques sous-jacents qui fut ceux ayant impacté la Marine et son action en Indopacifique, cette identité n'est pas qu'une identité pratique, se traduisant par un dispositif militaire permanent et une Marine performant tous

¹⁸³ « ANTARES – Bilan de l'exercice naval franco-indien VARUNA 23.1 », *MINARM*, 26 janvier 2023, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/antares-bilan-lexercice-naval-franco-indien-varuna-231>, Consulté le 2 mai 2023.

¹⁸⁴ « FANC – Lancement de l'exercice CROIX DU SUD 2023 », *MINARM*, 25 avril 2023, <https://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/fanc-lancement-lexercice-croix-du-sud-2023>, Consulté le 27 avril 2023.

¹⁸⁵ Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, Hors-série, Janvier 2023, p. 4.

azimuts en Indopacifique. Cette identité de rôle est également à comprendre théoriquement, les idées étant parfois plus importantes encore que les comportements effectifs. Quelles sont les idées qui forgent cette quête identitaire de la France en Indopacifique ?

III – Que dit l’Indopacifique de l’identité française ? L’Indopacifique comme théâtre de projection d’une double identité de la France

En outre d’une identité sécuritaire et militaire de la France en Indopacifique, l’Indopacifique est également perçu par la France comme étant un théâtre de projection d’une identité de la France, fondée sur des idées, des ambitions, des croyances, et des volontés. Ces volontés et ces idées sont autant la cause que la conséquence de l’identité collective et de rôle de la France en Indopacifique, et sont au fondement même du revirement stratégique de la Marine en Indopacifique. Suivant les axiomes constructivistes, les idées sont le souffle originel des agissements des puissances et explicitent leurs intérêts et leurs choix. Quelles sont les idées fortes de la politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique ?

A – Une doctrine entre libéralisme et réalisme en Indopacifique

Ainsi, la politique de défense et de sécurité de la France en Indopacifique signe une dualité paradigmatique, entre l’impératif de coopération bilatérale comme multilatérale d’un côté, et l’impératif de défense de la souveraineté et des intérêts français de l’autre. Dès lors, la France est à comprendre comme disposant d’un modèle d’action et d’une politique de défense dont l’essence est duale, entre aspirations libérales d’une nécessité de coopérer et de dialoguer et aspirations réalistes de l’affirmation d’une puissance et d’une souveraineté à défendre.

L’école libérale des relations internationales met l’emphase sur la possibilité de coopération et d’harmonisation des intérêts afin de réguler la compétition stratégique entre les Etats et favoriser une stabilisation et une sécurité internationales. Coopérer et dialoguer deviennent alors des nécessités. Dans son analyse de la vision libérale des relations internationales, Battistella parle ainsi de « *bénéfices de la coopération internationale* », les libéraux souhaitant « *faire prévaloir les tendances coopératives de ces relations sur leurs tendances conflictuelles* »¹⁸⁶. Cette essence coopérative est considérablement présente dans la

¹⁸⁶ Dario Battistella, « Chapitre 5 / La vision libérale », in Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2015, p. 171-206.

stratégie française en Indopacifique telle qu'elle est exposée par le MEAE et le MINARM. A titre d'exemple, le rapport du MEAE met l'accent sur l'organisation d'exercices multilatéraux d'envergure, de la contribution de la France et de sa Marine à des actions de coopération bilatérale et régionale, d'un renforcement de la coopération avec les partenaires stratégiques, et d'une plus grande participation de la France et de sa Marine au sein des enceintes régionales de dialogue et de sécurité.¹⁸⁷ Nous avons à ce titre précédemment exposé les exercices *Varuna*, avec le partenaire indien, et *Croix du Sud*, coordonné par le COMSUP FANC et signant la participation de dix-neuf puissances de l'Indopacifique. Le dialogue et la coopération sont ainsi des moyens d'apaiser les conflictualités pour réduire la contraction d'un espace indopacifique, théâtre des rivalités stratégiques. La visite du Président de la République Emmanuel Macron en Chine, en avril 2023, s'inscrivait dans cette lignée de pensée. L'essence libérale de la France en Indopacifique est en outre inextricablement liée à la défense d'un référentiel de valeurs propres à la France. Ce paradigme libéral est en cela contenu dans les propos de M. Jean-Yves Le Drian, alors ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, à propos de la stratégie de la France en Indopacifique : « *La France [a], dans cette région, des intérêts à défendre, des valeurs à porter des partenariats à construire.* »¹⁸⁸ Elle se construit comme étant une « *puissance stabilisatrice* »¹⁸⁹, favorisant le dialogue, la coopération, et la stabilité régionale. Selon la typologie en tryptique des discours nationaux sur l'Indopacifique réalisée par Delphine Allès et Thibault Fournol, le discours que tient la France sur l'Indopacifique est un discours « *de diversification des partenariats et de dialogue régional* »¹⁹⁰. Toutefois, cette typologie date de 2019, et se fonde donc sur les perceptions de l'identité de la France en tant que puissance régionale et de l'identité de l'Indopacifique en tant qu'environnement stratégique telles qu'elles étaient construites dans les textes de 2019. Depuis, la déclaration AUKUS est advenue, ce qui a considérablement modifié les identités et les perceptions des rapports de forces en Indopacifique. Bien que la France n'ait pour autant pas renié son action de promotion du multilatéralisme, de la coopération et du dialogue, elle a cependant réajusté sa politique de défense et de sécurité en accord avec les équilibres nouveaux induits par AUKUS.

¹⁸⁷ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 56-59.

¹⁸⁸ « Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères », in MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 5.

¹⁸⁹ « Avant-propos du Président de la République », in MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 3.

¹⁹⁰ Delphine Allès, Thibault Fournol, « Le sens de l'Indo-Pacifique, de l'ambiguïté sémantique à l'opportunité stratégique », *Diplomatie, Les grands dossiers*, n°53, octobre-novembre 2019.

L'école réaliste des relations internationales, quant à elle, prend comme axiome la puissance et non plus la coopération¹⁹¹. Carr affirmait notamment que « *la politique est, dans un certain sens, toujours politique de puissance* »¹⁹², « *la politique [étant] condamnée à consister en une lutte pour la puissance* »¹⁹³ » selon Niebuhr, le corollaire de cette puissance étant les rapports de forces, les surenchères sécuritaires, et les équilibres de puissances. La stratégie narrative récurrente d'une France, puissance de l'Indopacifique, telle que synthétisée par l'annexe 6, démontre du fait que cette rhétorique de la puissance est également retranscrite dans les discours politiques et textes stratégiques officiels. Les récents déploiements, tels que celui du SNA *Emeraude* et du BSAM *Seine* dans le cadre de la mission d'intérêt stratégique Marianne en 2021, peuvent également être interprétés comme étant des missions de démonstration de force, destinés à construire une perception régionale d'une France comme apte à protéger, défendre, et si besoin, attaquer. En outre, la politique plus générale d'une augmentation capacitaire des moyens armés de la France, incarnée par la LPM, incarne cette vision française réaliste de l'ordre stratégique contemporain, international comme régional.

La France adopte donc une posture duale, empruntant autant au regard libéral et à l'impératif de la coopération qu'au regard réaliste et à l'impératif de la puissance. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer plaidait, dès 2013, pour un « *réalisme libéral en relations internationales* »¹⁹⁴, affirmant « *qu'un certain genre de réalisme, un réalisme libéral – réaliste par sa prudence et son pragmatisme, libéral par sa volonté de rendre le monde plus juste –, est non seulement possible mais aussi souhaitable.* »¹⁹⁵ Ancien directeur de l'IRSEM de 2016 à 2022 et actuel ambassadeur de France au Vanuatu et désigné aux îles Salomon, Monsieur Jeangène Vilmer a exercé une influence considérable sur l'élaboration d'une stratégie et d'une identité française en relations internationales militaires, *a fortiori* sur le théâtre indopacifique.

B – De l'identité doctrinale à l'identité stratégique de la France en Indopacifique

¹⁹¹ Dario Battistella, « Chapitre 4 / La vision réaliste », in Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2015, p. 123-170.

¹⁹² Edward Carr, *The Twenty Years' Crisis: 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, Londres, Macmillan, 2ème édition, 1949, 256 pages.

¹⁹³ Michael Joseph Smith, *Realist Thought from Weber to Kissinger*, Baton Rouge (La.), Louisiana State University Press, 1986, p. 107.

¹⁹⁴ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer. « Pour un réalisme libéral en relations internationales ». *Commentaire*, vol. 141, n°1, 2013, p. 13-20.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 13.

La France apparaît alors comme étant en quête d'un équilibre, entre une identité d'une puissance stabilisatrice et médiatrice en faveur d'une sécurisation de l'espace indopacifique, et une identité d'une puissance apte à défendre sa souveraineté, ses territoires, et ses ressortissants. Cette dualité de l'essence de la stratégie française en Indopacifique est une dualité initiée par le politique, et l'enjeu de ce mémoire est de démontrer que la Marine peut également être repensée comme étant l'avatar de cette dualité théorique, se déclinant stratégiquement et opérationnellement par une dualité entre influence et puissance.

Alexander Wendt affirmait le rôle essentiel joué par les identités, les perceptions, les idées, et les convictions. Ainsi que nous venons de l'étudier, la France perçoit son identité de rôle comme étant une puissance partisane d'une sphère d'influence américano-occidentale en Indopacifique reposant sur un référentiel de valeurs précis, et une puissance stabilisatrice, vectrice d'équilibres, de dialogues et de coopérations, recouvrant une essence libérale de sa doctrine en Indopacifique. Elle perçoit cependant l'identité collective en Indopacifique comme étant une identité de compétitions et de rivalités, influençant la construction d'une « France puissance » en Indopacifique, défendant ses territoires ultramarins, ses acquis régionaux, et sa souveraineté terrestre comme maritime, initiant une identité française *in fine* libérale-réaliste en Indopacifique. Or, les identités façonnent les comportements et les agissements des puissances sur les théâtres régionaux comme internationaux. Wendt déclarait ainsi que ces identités conditionnent et régissent les intérêts des acteurs.¹⁹⁶ L'analyse du revirement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique, entre influence et puissance, est donc profondément indissociable de la compréhension de l'identité que la France se construit en Indopacifique, entre libéralisme et réalisme. Cette dualité stratégique, empruntant à l'influence autant qu'à la puissance, répond ainsi à cette dualité doctrinale, théorique, idéelle, mais surtout identitaire, inhérente au positionnement de la France et de sa Marine en Indopacifique.

Ainsi, le concept d'Indopacifique, notamment d'Indopacifique français, est un concept géopolitique, où le substrat politique est inséparable du substrat géographique. Chaque puissance disposant de sa propre représentation de l'Indopacifique, chaque représentation nationale obéit à des impératifs, des intérêts, des priorités qui appartiennent à l'échelon régional. L'Indopacifique français répond ainsi à une identité française, nationale, régionale et internationale, singulière, et érige la Marine en tant que fer de lance de l'application de la

¹⁹⁶ Zhan Mengshu, « A Brief Overview of Alexander Wendt's Constructivism », *op. cit.*

politique de défense et de sécurité en Indopacifique. En cela, cette stratégie narrative de l'Indopacifique et sa traduction politico-militaire révèlent une France dotée d'une identité libérale-réaliste ambivalente en Indopacifique, et les choix qui induisirent une réévaluation du positionnement stratégique de la Marine en Indopacifique résultent ainsi de l'enjeu, pour la France, de renforcer sa légitimité au sein d'un Indopacifique décisif pour les rapports de forces entre puissances. Répondant à ce qui a été perçu par la France comme étant un théâtre essentiel à la projection de son identité de puissance navale, la France a élaboré un nouvel agenda stratégique en Indopacifique, a institué la LPM et a repensé le rôle de la Marine nationale.

L'idée selon laquelle la France « *a un rôle à jouer* »¹⁹⁷ est donc la première des explications ayant sous-tendu la LPM de 2019 et la modernisation des forces navales. Cette LPM, ayant été élaborée en amont de l'officialisation de l'influence en tant que sixième fonction stratégique des forces navales, ne mentionnait pas expressément l'influence. Alors, pourquoi l'influence ? Car entre 2019 et 2023, un événement majeur s'est produit : AUKUS. L'AUKUS a joué un rôle majeur dans la redéfinition de l'identité de rôle de la France en Indopacifique, dont l'onde de choc est allée jusqu'à insuffler un changement du paradigme stratégique de la Marine nationale en Indopacifique face à ce qui a été perçu comme une crise de la légitimité et de la crédibilité navale de la France en Indopacifique. Influence également, car sans en porter le label, ce mémoire démontre que la LPM de 2019 contient d'ores et déjà les bases nécessaires à l'émergence d'une Marine d'influence en Indopacifique. En misant davantage sur l'influence, la France cherche à acquérir une nouvelle marge de manœuvre afin de rompre avec une lacune française en termes d'autonomie stratégique, révélée au grand jour par l'AUKUS. En cela, l'influence répond aux nouvelles perceptions françaises de ce qu'est l'Indopacifique et de ce qu'est la France en Indopacifique.

Nicholas Onuf affirmait qu'à l'instar des puissances, le seul pouvoir que nous détenions en tant qu'individus était de « *construire des mondes que nous connaissons dans un monde que nous ne connaissons pas.* »¹⁹⁸ La France et sa Marine nationale en Indopacifique en est un parfait exemple – et dans ce monde de l'Indopacifique français, la France est déterminée à se bâtir un rôle de puissance qui ne soit pas celui d'une puissance périphérique.

¹⁹⁷ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018.

¹⁹⁸ Nicholas Onuf, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, op. cit.

PARTIE II

DE LA QUÊTE DE L'IDENTITÉ DE PUISSANCE DE LA FRANCE À L'ÉMERGENCE D'UNE MARINE NATIONALE D'INFLUENCE EN INDOPACIFIQUE : PARADOXE OU COMPLÉMENTARITÉ ?

En sociologie, Erwin Goffman statuait que l'interaction sociale des individus était conditionnée par un ordre social établi, perçu et construit par les acteurs. Dès lors, l'interaction sociale sous-tendant autant de menaces que d'opportunités, les acteurs se retrouvent contraints d'élaborer des stratégies afin de se soustraire à ces menaces. Il évoque alors un « *travail de représentation* » et une « *mise en scène de soi* »¹⁹⁹, ce qui « *conduit nécessairement chacun à endosser un rôle* »²⁰⁰ - ou, pour reprendre le lexique propre aux constructivistes en relations internationales, une identité. Une fois ces hypothèses de travail appliquées à une puissance, il en découle que les relations internationales militaires sont influencées par un ordre international stratégique, perçu et construit par les puissances. Les relations internationales sous-tendant autant de menaces que d'opportunités, les puissances se retrouvent contraintes d'élaborer des politiques de défense et de sécurité afin de se soustraire elles-mêmes à ces menaces. Les puissances doivent alors « *se mettre en scène* », « *travailler leur représentation* », afin de répondre à la perception d'une identité de rôle, qui elle-même répond à la perception d'une identité collective. Une application de Goffman aux relations internationales militaires nous prodigue la lecture suivante : les choix de positionnement stratégique de la Marine nationale sont la conséquence d'une mise en scène de la puissance maritime de la France en Indopacifique, en alignement avec sa quête d'une identité de puissance.

La LPM, l'inscription de l'influence en tant que sixième fonction stratégique des forces navales et l'émergence progressive d'une Marine nationale d'influence résultent précisément de ce double impératif, de mise en scène de la puissance navale de la France et de travail de représentation de la Marine en Indopacifique. Ainsi que nous l'avons vu dans le cadre de la première partie, la France se pense comme ayant un rôle à jouer en Indopacifique²⁰¹, et pense

¹⁹⁹ Erving Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne I. La Présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, coll. Le sens commun, 1973, 256 pages.

²⁰⁰ Joël Charbit, « La mise en scène de la vie quotidienne d'Erving Goffman. Recension », *Dygest*, s.d.

²⁰¹ *Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, 5 mai 2018.

l'Indopacifique comme étant un rendez-vous qu'elle ne peut manquer qu'au risque de compromettre la crédibilité de sa puissance²⁰². L'AUKUS n'a de surcroît pas été qu'une simple déclaration entérinant une alliance dont la France n'est pas membre ; elle a été perçue par la France comme étant un désaveu de sa puissance et une remise en question de sa place dans l'ordre international et de sa capacité à la maintenir. La France se pense comme étant une puissance de l'Indopacifique, refusant le qualificatif de « *puissance moyenne* »²⁰³. Elle est en quête d'une identité de rôle de puissance centrale d'un Indopacifique en proie à de nombreuses rivalités de puissances. La LPM et la constitution d'une Marine nationale, vecteur dual d'influence et de puissance, a pour finalité de permettre à la France d'atteindre cette identité de rôle. Les notions de mise en scène de la puissance et de travail de représentation de la puissance sont ainsi centrales dans cette partie, aux côtés des notions d'intérêts et d'identités.

Cette partie est donc structurée autour de deux concepts : celui de la puissance, et celui de l'influence. Le premier chapitre se concentre sur une lecture de la LPM comme porteuse de puissance, entraînant un réarmement naval des forces nationales déployées en Indopacifique. Concluant toutefois à des lacunes sécuritaires fortes, compromettant cette projection de force et de puissance de la Marine en Indopacifique, la lecture exclusive de la LPM sous le prisme de la puissance n'est pas une lecture suffisante pour comprendre comment le repositionnement stratégique de la Marine doit permettre à la France d'obtenir cette identité de rôle de puissance maritime centrale qu'elle recherche. Le second chapitre propose ainsi, par une nouvelle approche constructiviste de l'influence, de déplacer la focale de lecture en remplaçant le paradigme de la puissance par celui de l'influence. Il en résulte que la construction de la perception française de l'Indopacifique et la construction de la perception du rôle que la France est appelée à y jouer, étudiées dans la partie I, justifient l'élaboration de cette Marine, double vecteur d'expression de la puissance et de diffusion de l'influence en Indopacifique, qui se met au service de la défense de la crédibilité de la France dans la région, étudiée dans la partie II. En cela, la partie I analysait l'identité (de rôle et collective), quand la partie II analyse les comportements (mise en scène de la puissance et le travail de présentation) comme cheminements vers cette identité ambitionnée.

²⁰² « Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères », in MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 6.

²⁰³ *Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie*, Sydney, 2 mai 2018.

CHAPITRE 1

IDENTITÉ DE PUISSANCE ET CRÉDIBILITÉ DE LA MARINE EN INDOPACIFIQUE : LA PORTÉE EFFECTIVE DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE SUR LE RÉARMEMENT NAVAL

Juillet 2018. Emmanuel Macron, dont nous avons analysé discursivement les prises de positions dans la première partie de ce mémoire, a été réélu Président de la République française il y a plus d'un an. Prenant acte d'une « *lente érosion [des] capacités militaires* » ainsi que d'une défense qui « *a été progressivement réduite par les gouvernements depuis vingt ans* »²⁰⁴, il annonce la mesure phare de la loi de programmation militaire (LPM) de 2019, portant sur l'exercice 2019-2025 : un « *effort budgétaire inédit* », montant le budget de la défense à 2% du PIB de la France d'ici à 2025²⁰⁵, soit, un effort budgétaire de plus de 295 milliards d'euros²⁰⁶. Dans son message de présentation de la LPM, la ministre des Armées, Florence Parly, avait constaté que la LPM avait vocation à rompre avec le cycle de ces quinze dernières années, réduisant les moyens et les effectifs tout en augmentant les opérations, les engagements et les missions des forces armées.²⁰⁷

Les forces de présence et de souveraineté en Indopacifique sont directement concernées par ces propos. Le discours du Président de la République à l'occasion de son vœux aux Armées est le symbole de cette volonté politique de moderniser les forces françaises, notamment navales, prépositionnées dans la région. Profitant de ce discours pour présenter la LPM, le Président de la République mentionne la mission *Jeanne d'Arc* et le déploiement du *Dixmude* en mer de Chine. La LPM, signant une ambition de « *remontée en puissance des armées* »²⁰⁸, répond à cette quête d'une identité de puissance. Réarmant les forces navales en Indopacifique,

²⁰⁴ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique de défense, à Toulon, 19 janvier 2018, en ligne : <http://www.vie-publique.fr/discours/204784-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-d>, Consulté le 6 mai 2023.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ « [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », MINARM, [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées | Ministère des Armées (defense.gouv.fr), Consulté le 2 mai 2023.

²⁰⁷ « Message de la ministre des Armées », in MINARM, *Projet de loi de programmation militaire 2019 / 2025. Dossier de presse*, 2019, p. 7.

²⁰⁸ « [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », MINARM, *op.cit.*

la LPM est le fondement de ce retour de la puissance de la Marine dans ce théâtre, l'enjeu étant de « *consolider la souveraineté maritime pour crédibiliser les ambitions françaises*²⁰⁹ ».

Afin d'assurer ce retour, la LPM a pour objectif de résorber le sous-équipement et le sous-effectif chronique des forces navales en Indopacifique, conséquences du *Livre Blanc de la Défense et Sécurité Nationale* (LBDSN) de 2008²¹⁰. Cette section s'interroge toutefois sur la portée effective de la LPM quant à cette quête française d'une identité de puissance navale en Indopacifique. La puissance est-elle la véritable finalité de la LPM, ou la puissance n'est-elle qu'une stratégie narrative occultant les véritables choix stratégiques initiés par la LPM ? A l'aune des changements apportés par la LPM, la quête de puissance navale de la France ne passe-t-elle que par la modernisation des bâtiments, donc que par la puissance au sens de projection de puissance ; ou cette quête de puissance est-elle soutenue par d'autres vecteurs ? Une identité de puissance ne peut-elle être obtenue que par une démonstration de puissance ?

I – La Marine nationale en Indopacifique en amont de la loi de programmation militaire : entre incertitudes capacitaires et effectifs insuffisants

La LPM a été dictée tout à la fois par une ambition politique de puissance et par une demande militaire de modernisation du modèle français des forces armées. En ce qui concerne la Marine nationale, nombreux furent les experts²¹¹ à dénoncer des incertitudes capacitaires et une faillibilité des équipements. Traduisant un risque majeur de délitement de la puissance française, la LPM a pour but de redresser cette orientation prise et de réformer les forces armées.

A – Une rationalisation du personnel des forces de défense et de souveraineté de la Marine nationale : la rupture 2008

En 2008, le LBDSN a été majeur dans le coup qu'il a porté à la soutenabilité des forces de présence et de souveraineté en Indopacifique. Il a notamment statué que :

²⁰⁹ Philippe Folliot et al., « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale », *Sénat, Délégation sénatoriale aux outre-mer*, rapport d'information n°546, 24 février 2022.

²¹⁰ *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, op. cit.

²¹¹ Voir notamment les auditions et les conclusions des rapports d'information du Sénat : Dominique de Legge, « La présence militaire dans les outre-mer : un enjeu de souveraineté et de protection des populations », Sénat, Commission des finances, rapport d'information n°12, 5 octobre 2022. || Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *Sénat, CAEFDA*, rapport d'information n°285, 25 janvier 2023.

*« Les forces de souveraineté stationnées dans les départements et collectivités d’outre-mer devront être définies au **niveau strictement nécessaire** aux missions des armées proprement dites. »²¹²*

Le rapport d’information du Sénat, réalisé au nom de la CAEDFA, et traitant des difficultés militaires rencontrées par la France en Indopacifique²¹³, a conclu sur une responsabilité du LBDSN dans l’effritement des forces navales en Indopacifique. Le rapport déclare notamment que *« le nombre des personnels des armées dans les forces de souveraineté a connu une attrition drastique²¹⁴ »,* ce qui *« s’est traduit par [...] une profonde réorganisation avec la systématisation du recours aux Missions de courte durée (MCD).²¹⁵ »* Cette réduction des effectifs, associée à cette prolifération des MCD, sont deux éléments particulièrement fatals à la crédibilité de la Marine dans la région. Générant une *« dépermanentisation²¹⁶ »* massive, cela entrave la construction d’une véritable connaissance militaire de la zone, *« pénalise le développement d’une réelle expertise outre-mer »* ainsi que *« le rayonnement local des forces. »*²¹⁷ Les effectifs des forces de souveraineté sont passés de 10 590 personnes en 2008 à 8 400 en 2021²¹⁸, soit une réduction des effectifs de plus d’un cinquième. Le LBDSN a donc été une rupture significative et un premier désengagement naval de la France en Indopacifique.

B – Un sous-équipement chronique des forces navales en Indopacifique

Cet étiolement des forces de présence et de souveraineté concerne également les équipements, Jean-Marc Giraud parlant d’une *« érosion »* capacitaire²¹⁹. La Marine est *« la plus touchée²²⁰ »* des forces armées en Indopacifique, les FAZSOI, les FANC et les FAPF faisant l’objet d’une *« insuffisance des moyens [...] au regard des missions assignées.²²¹ »*

²¹² Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, *op. cit.*

²¹³ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l’Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.* Les MCD peuvent s’échelonner de quelques semaines à quelques mois, les militaires pouvant être déployés sur le sol national, dans un territoire ultramarin, ou à l’étranger.

²¹⁶ Jean-Marc Giraud, « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », *op. cit.*

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ Dominique de Legge, « La présence militaire dans les outre-mer : un enjeu de souveraineté et de protection des populations », *Sénat, Commission des finances*, rapport d’information n°12, 5 octobre 2022.

²¹⁹ Jean-Marc Giraud, « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », *op. cit.*

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l’Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

En 2021, avant les premiers effets et mises en services découlant de la LPM, les forces navales de la Réunion disposaient de deux frégates de surveillance (FS), un BSAOM, un patrouilleur, un patrouilleur polaire, un Panther, et un détachement de fusiliers marins²²². Celles de la Nouvelle-Calédonie disposaient d'une FS, d'un BSAOM, d'un patrouilleur de type P400 (mis en retrait en 2023), de deux Falcon 200, d'un Alouette III, d'un détachement de fusiliers marins, et d'une vedette côtière de surveillance maritime (VCSM)²²³. Les forces navales de Polynésie française disposaient d'une FS, d'un BSAOM, d'un patrouilleur, d'un patrouilleur côtier de gendarmerie, de trois Falcon 200, d'un Alouette III, de deux Dauphin N3+, d'un détachement de fusiliers marins, et de deux remorqueurs portuaires côtiers (RPC)²²⁴. Enfin, les forces navales de présence à Djibouti ont à leur disposition un détachement de fusiliers marins et une unité de Commandos Marine, contre un seul détachement de fusiliers marins pour Abou Dabi²²⁵. Ceci est dénoncé comme n'étant pas suffisant pour les missions qui incombent aux forces de présence et de souveraineté en Indopacifique sur le théâtre opérationnel naval.²²⁶

L'expression la plus saillante de cette érosion est le retrait des patrouilleurs *P400* et le remplacement des bâtiments de transport léger (Batral) par des bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM)²²⁷. Le retrait des Batral est effectif depuis 2017, tandis que le dernier patrouilleur P400, en l'espèce *La Glorieuse*, a été retiré du service actif le 11 mai 2023²²⁸. En raison de ces mises en retrait, les COMSUP ne bénéficient plus de patrouilleurs, n'ayant pas été directement remplacés²²⁹. Engendrant un « *vide capacitaire*²³⁰ », la capacité de transport des forces navales a été réduite de moitié, le BSAOM ayant une capacité d'emport de soixante personnes contre cent-trente et douze véhicules pour le Batral²³¹. Le remplacement des Batral par les BSAOM a également entraîné la perte de la capacité amphibie²³², le rapport du Sénat statuant qu'en conséquence, « *d'importantes ruptures temporaires de capacité sont*

²²² Cols Bleus, *Dossier d'information 2021*, Hors-série, Janvier 2021, 15 pages.

²²³ *Ibid.*, p. 23.

²²⁴ *Ibid.*, p. 23.

²²⁵ *Ibid.*, p. 23.

²²⁶ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²²⁷ Jérôme Pellistrandi. « Brève. Covid-19 : les BSAOM dans l'opération Résilience ». *RDN*. 7 avril 2020, https://www.defnat.com/e-RDN/affiche_breve.php?cid=271, Consulté le 2 mai 2023.

²²⁸ « Après 36 ans d'opérations, le P400 *La Glorieuse* tire sa révérence ». *MINARM*, 11 mai 2023, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/36-ans-doperations-p400-glorieuse-tire-sa-reverence>. Consulté le 3 mai 2023.

²²⁹ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²³⁰ Jérôme Pellistrandi. « Brève. Vers le prolongement des patrouilleurs P400 - *Prolongation of P400 overseas* ». *RDN*, 2 avril 2019, https://www.defnat.com/e-RDN/affiche_breve.php?cid=191, Consulté le 6 avril 2023.

²³¹ Jean-Marc Giraud. « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », *op. cit.*

²³² Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

*prévues jusqu'en 2025*²³³ ». Yann Briand, membre du cabinet du CEMM, avait déclaré : « *avec un matériel vieillissant et certainement trop peu nombreux, c'est un vrai défi pour nous de pouvoir intervenir et de maîtriser toutes ces zones qui, sans contrôle, sont pillées.* »²³⁴ Le rapport d'information du Sénat sur la France en Indopacifique met en outre l'accent sur le cas des FAZSOI. Depuis 2020, ils ne disposent plus que d'un seul hélicoptère de type Panther, contre deux auparavant, armant à lui seul deux frégates, Floréal et Nivôse. Ils n'ont plus de moyen de remorquage, ce qui « *constitue aujourd'hui une source de fragilité* »²³⁵, compte tenu du rôle de verrou de l'île de la Réunion entre détroit de Malacca et cap de Bonne espérance.

Ce sous-équipement chronique des forces navales en Indopacifique est d'autant plus criant, qu'il met en tension le modèle d'action de la Marine dans cette région. A titre d'exemple, en 2021, le BSAOM d'Entrecasteaux des FANC a été victime d'un incendie. Cet incendie est survenu alors que les deux autres composantes de la force navale de Nouméa étaient indisponibles, la frégate de surveillance *Vendémiaire* étant alors en arrêt technique alors que le patrouilleur *La Glorieuse* était en indisponibilité de personnel. Sur une période de quelques jours, la Marine nationale n'avait donc plus aucun bâtiment opérationnel en Nouvelle-Calédonie, compromettant la crédibilité de la Marine nationale sur ce théâtre ainsi que ses potentialités d'actions.²³⁶ Il résulte des précédentes lois de programmation militaire que « *les forces de souveraineté présentes outre-mer sont aujourd'hui largement sous-dimensionnées*²³⁷ », ce dispositif étant « *taillé au plus juste*²³⁸ ».

C – Un volet budgétaire insuffisant pour les forces d'Indopacifique

Face à une France qui a « *longtemps tourné le dos à la mer*²³⁹ » et en retard quant à l'évolution des enjeux maritimes internationaux comme régionaux²⁴⁰, la LPM doit ainsi triplement renforcer les forces navales françaises déployées en Indopacifique, autant d'un point

²³³ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²³⁴ Audition de Yann Briand, membre du cabinet du CEMM, 14 octobre 2021, in Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²³⁵ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²³⁶ Vincent Groizeleau. « La Marine nationale n'a plus aucun bâtiment disponible en Nouvelle-Calédonie ». *Mer et Marine*, 16 juillet 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/la-marine-nationale-n-a-plus-aucun-batiment-disponible-en-nouvelle-caledonie>, Consulté le 16 avril 2023.

²³⁷ Philippe Folliot et al., « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale », *op. cit.*

²³⁸ Audition d'Elie Tenenbaum, 13 janvier 2022, in Philippe Folliot et al., « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale », *op. cit.*

²³⁹ Philippe Folliot et al., « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale », *op. cit.*

²⁴⁰ Jeanny Lorgeoux et André Trillard, « Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans », *Sénat, CAEFDA*, rapport d'information n°674, 17 juillet 2012.

de vue des effectifs, que du budget et des équipements. « *L'accroissement des moyens est indispensable pour crédibiliser la stratégie de la France pour l'Indopacifique* », déclare le rapport.²⁴¹ En outre, le déploiement des missions navales d'intérêt stratégique telles que la mission *Marianne* et la mission *Jeanne d'Arc*²⁴² sont des déploiements qui demandent une prise en charge budgétaire conséquente. Le rapport du Sénat sur la stratégie française pour l'Indopacifique et les lacunes de celle-ci, dénonce ainsi une absence de « *sanctuarisation* » de la priorité donnée à ces engagements des armées dans l'Indopacifique.²⁴³

Au rapport d'information du Sénat de conclure : « *l'écart se creuse encore si l'on compare la disponibilité des matériels et les ambitions de la stratégie de la France pour l'Indopacifique* », affirmant un « *besoin de bâtiments plus crédibles dans un contexte de retour des conflits entre puissances et d'un environnement opérationnel plus exigeant.* »²⁴⁴ La LPM est une priorité stratégique pour assurer le renouveau de l'expression de puissance de la Marine en Indopacifique. Il n'y a que par la résolution de ces difficultés capacitaires, budgétaires et d'effectifs, que la France pourra être dotée de l'identité de puissance maritime ainsi que de la crédibilité qu'elle recherche, dans un Indopacifique, théâtre des rivalités de puissances.

II – La loi de programmation militaire et la réévaluation des moyens accordés aux forces navales en Indopacifique

La LPM semble donc être présentée en priorité comme étant un enjeu de puissance et de crédibilité de la France dans la région. Devant constituer la réponse à ce « *rendez-vous*²⁴⁵ » de la Marine en Indopacifique, la LPM a proposé un plan d'actions en deux temps, alliant accroissement du budget et modernisation des équipements.

A – Un effort budgétaire consenti aux forces navales de souveraineté

²⁴¹ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²⁴² La mission *Jeanne d'Arc* consiste en le déploiement d'un groupe amphibie, jusqu'à l'archipel japonais.

²⁴³ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ « Avant-propos du ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères », in MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, p. 6.

La première action de cette LPM de 2019 porte sur le volet budgétaire. La LPM a prévu « *un effort financier de 295 milliards d'euros pour réparer et moderniser les armées.*²⁴⁶ » Rompant avec les politiques de défense des vingt dernières années, cet « *effort budgétaire inédit* » a pour ambition de « *régénérer notre modèle d'armée, en garantir l'efficacité, l'adapter à nos enjeux* »²⁴⁷, portant le budget de la défense à 2% du PIB d'ici à 2025²⁴⁸. L'objectif est double : tenir compte du nouveau contexte de menaces au cœur de l'environnement stratégique international en accord avec la RSDSN de 2017, et réaliser l'Ambition 2030. L'Ambition 2030 a pour ambition de « *construire un modèle d'armée à la hauteur des enjeux stratégiques* » d'ici à 2030, afin de conférer aux forces armées « *une indispensable capacité d'autonomie stratégique, gage d'indépendance et de crédibilité nationale* ». ²⁴⁹ Nous retrouvons ici toute l'importance de l'analyse discursive de la RSDSN de 2017, dont la perception véhiculée par elle de l'Indopacifique français conditionne ici la stratégie de la France.

Les engagements budgétaires contractés en 2019 sont tenus. L'année 2023 a notamment présenté une hausse historique, portant le budget de la défense à 3 milliards d'euros après une hausse annuelle d'1,7 milliard d'euros pour les exercices 2019, 2020, 2021, et 2022²⁵⁰. Le budget 2023 connaît, pour la sixième année consécutive, une augmentation. Incarnation de cette ambition politique d'initier un retour de la puissance militaire de la France sur le devant de la scène internationale, cette augmentation budgétaire se met au service de la modernisation des équipements des forces armées, notamment de la Marine.

B – La modernisation des équipements de la Marine nationale en Indopacifique

Considérant les lacunes majeures inhérentes aux forces navales répositionnées en Indopacifique, et notamment celles portant sur les vides capacitaires, la LPM annonce réformer, moderniser et réparer ces équipements pour une plus grande crédibilité de la France dans ce

²⁴⁶ « Baromètre de la LPM ». MINARM, 24 février 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/politique-defense/loi-programmation-militaire-2019-2025/barometre-lpm>, Consulté le 18 mai 2023.

²⁴⁷ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique de défense, à Toulon, *op. cit.*

²⁴⁸ Journal officiel de la République française, LOI n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, 14 juillet 2018.

²⁴⁹ Assemblée nationale, *Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019-2025 et portant diverses dispositions intéressant à la défense : Texte de la commission de la défense nationale et des forces armées. Annexe au rapport*, procédure accélérée, n°765, 14 mars 2018.

²⁵⁰ « Projet de loi de finances des Armées 2023 - LPM année 5 ». MINARM, 19 septembre 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/politique-defense/loi-programmation-militaire-2019-2025/projet-loi-finances-armees-2023-lpm-annee-5>, Consulté le 7 mai 2023.

théâtre prioritaire des relations internationales militaires. Cette section étudie la portée de la LPM à travers trois mesures phares, non exhaustives, pour les forces navales outre-mer.

Afin de proposer des bâtiments navals « crédibles », la LPM a lancé la construction et livraison de six patrouilleurs outre-mer (POM), devant s'échelonner entre début 2023 et fin 2025. La livraison de ces POM sont la mesure phare de la LPM pour les forces navales en outre-mer. Le premier POM *Auguste-Bénébig* a été livré le 3 avril 2023 à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, marquant un « *début du renouveau de tous les moyens d'intervention outre-mer* » selon les mots de l'Amiral Pierre Vandier, chef d'état-major de la Marine²⁵¹. A terme, deux seront transmis à la Polynésie française, deux à la Réunion, et deux en Nouvelle-Calédonie. Les POM sont des bâtiments à propulsion hybride, et « *assureront, à compter de 2023, des missions de souveraineté et de sauvegarde maritime outre-mer* »²⁵². Les POM répondent directement aux incertitudes soulevées par les forces nationales déployées en Indopacifique, notamment eu égard à la tyrannie des distances. La LPM prend ainsi acte de « *l'élongation des zones économiques et exclusives* », qui « *nécessite des patrouilleurs robustes et endurants pour assurer des missions longues et éloignées.* »²⁵³ La livraison de ces POM doit « *mettre fin au déficit capacitaire issu des précédentes programmations et consolider la protection des zones maritimes placées sous notre juridiction* », traduisant d'un « *effort particulier [qui] sera porté sur la sauvegarde maritime.* »²⁵⁴ L'envoi de POM aux FANC, FAPF et FASZOI est une reconnaissance double : une reconnaissance de la priorité géostratégique et navale accordée au théâtre Indopacifique, ainsi qu'une reconnaissance de la difficulté de cet environnement et de la nécessité de renforcer la crédibilité de la France dans la région, justifiant une modernisation technologique et des capacités de déploiement accrues.

La LPM prévoit une deuxième mesure forte, qui ne concerne pas uniquement les forces ultramarines mais qui les impacte cependant : le remplacement des Alouette III, Dauphin et Panther par des Guépard Marine, dans le cadre du programme HIL²⁵⁵. 49 appareils Guépard, la version militarisée du H160 d'*Airbus Helicopters*, sont prévus pour la Marine et viendront

²⁵¹ Amiral Pierre Vandier, cité dans « Le premier des six nouveaux patrouilleurs outre-mer a été livré en Nouvelle-Calédonie ». *Le Figaro*, 4 avril 2023, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-premier-des-six-nouveaux-patrouilleurs-outre-mer-a-ete-livre-en-nouvelle-caledonie-20230404>, Consulté le 4 avril 2023.

²⁵² Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, Hors-série, Janvier 2023, p. 24.

²⁵³ « Patrouilleurs outre-mer (POM). La flotte se renforce », *MINARM*, 2022.

²⁵⁴ MINARM, *La loi de programmation militaire 2019/2025. Dossier de presse*, Paris, 2019, p. 38.

²⁵⁵ Le programme HIL, ou programme Hélicoptère Interarmées Léger, « vise à doter les trois armées d'une flotte unique d'hélicoptères en remplacement des cinq différentes plateformes en service depuis les années soixante-dix pour les plus anciennes (Fennec, Gazelle, Panther, Alouette III et Dauphin). » Voir : « GUEPARD : Hélicoptère Interarmées Léger, HIL », *MINARM*, 14 février 2022.

remplacer le Dauphin déployé en Nouvelle-Calédonie, le Panther déployé à la Réunion, et les trois Dauphin de Polynésie française.

Enfin, la LPM prévoit le lancement du programme AVSIMAR afin de soutenir les forces navales prépositionnées en Indopacifique. Le programme AVSIMAR, pour avion de surveillance et d'intervention maritime, « *vise à renouveler le segment aérien de l'action de surveillance et d'intervention maritime en remplacement des 5 Falcon 200 Guardian et des 8 Falcon 50M de la Marine*²⁵⁶ », les FANC détenant deux Falcon 200 Guardian, et les FAPF trois. Le programme AVSIMAR lance la construction de douze avions de type Falcon 2 000 LXS, baptisés Albatros, dont les livraisons devraient s'échelonner de 2025 à 2031. Selon Eric Trappier, PDG de Dassault Aviation²⁵⁷, « *il est dans l'ordre des choses que la France, qui possède le deuxième domaine maritime au monde, soit en pointe dans l'utilisation de ce type d'appareil.* »²⁵⁸ Les arrivées des POM, Guépard Marine et Albatros « *constitueront des nouveaux moyens particulièrement utiles dans cette zone.*²⁵⁹ » En outre, certaines possibilités de réarmement naval peuvent découler du programme *European Patrol Corvette* (EPC) ainsi que des Rafale Marine, qui pourraient potentiellement être déployés par la métropole en Indopacifique. Les corvettes européennes, devant résorber les failles des frégates de surveillance en outre-mer, dépassent cependant le cadre temporel de la LPM 2019, la mise en service de la première unité étant projetée pour la décennie 2030 uniquement.

C – Une « remontée en puissance » ? Du discours politique à la réalité militaire

La LPM est donc une mise en scène de la puissance française, notamment maritime, en Indopacifique. Cette idée d'un retour de la puissance est elle-même encapsulée dans la devise de la LPM 2019-2025, cette devise étant celle d'une « *remontée en puissance*²⁶⁰ », ainsi que le démontre l'annexe 9 de ce mémoire. Cette LPM est un « travail de présentation » de la

²⁵⁶ Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, Hors-série, Janvier 2023, p. 25.

²⁵⁷ Dassault Aviation est l'entreprise en charge de la construction et de la modification des Falcon 2 000 LXS en « Albatros ». La commande initiale, dans le cadre de la LPM 2019-2025, a été passée le 19 novembre 2020 par la ministre des Armées de l'époque, M. Florence Parly, et porte sur sept avions sur les douze prévus au total.

²⁵⁸ « Le Falcon 2000 Albatros au service de la Marine nationale - Press kits de Dassault Aviation ». *Dassault Aviation*, 19 novembre 2020, <https://www.dassault-aviation.com/fr/groupe/presse/press-kits/le-falcon-2000-albatros-au-service-de-la-marine-nationale/>, Consulté le 2 mars 2023.

²⁵⁹ Thomas Gassilloud et al., « Le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025 », *Assemblée Nationale*, fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (CDNFA), rapport d'information n°864, 15 février 2023.

²⁶⁰ « [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », *MINARM*, *op. cit.*

puissance maritime ultramarine française. Par cette quête d'une remontée en puissance, la LPM est donc calibrée pour constituer la réponse à la quête d'une identité de puissance de la France dans la région. Néanmoins, peut-on affirmer que la LPM consacre un véritable retour de la puissance navale de la France en Indopacifique ? Rien n'est moins sûr.

III – La LPM de 2019-2025 : cohérence ou insuffisance avec l'identité de puissance de la France en Indopacifique ?

La LPM de 2019-2025 apparaît comme étant insuffisante face aux besoins qui avaient été énoncés par les forces de la Marine nationale mobilisées en Indopacifique, et de nombreuses voix se sont exprimées à ce sujet, déplorant un manque d'engagement de la LPM. Cela laisse supposer que la finalité de puissance maritime n'est pas garantie par la LPM de 2019. En accord avec l'identité de rôle de la France en Indopacifique, et de la perception que la France a de cette région ; la crédibilité de la Marine nationale passe-t-elle par sa puissance *per se* ?

Pour surmonter les écueils théoriques et garantir une bonne lecture de la LPM, il est nécessaire de revenir sur ce que revêt, en relations internationales militaires, le terme de « *puissance* ». Ce mémoire théorise une dichotomie au sein de la puissance, entre ce qui relève de la puissance en tant *qu'identité* de rôle et ce qui relève de la puissance en tant que *comportement*. La dichotomie se joue donc sur la relation de causalité, distinguant la puissance – finalité et la puissance – moyen. La puissance – finalité revient à être, la puissance – moyen revient à faire. L'identité de puissance émerge lorsqu'un Etat est perçu comme étant une puissance par les autres Etats. La capacité de puissance, donc la puissance en tant que comportement, fait référence à la mobilisation des attributs de la puissance : coercition, intimidation, démonstration de force, et capacité de projection.²⁶¹ Cette section se penche sur la puissance en tant que comportement, et s'interroge sur la corrélation entre identité de puissance et capacité de puissance. Un Etat, pour être reconnu et perçu en tant que puissance, doit-il nécessairement agir sous le prisme de la coercition, de l'intimidation, de la démonstration de force, de la dissuasion et de la capacité de projection ?

²⁶¹ « Capacité de projection : ensemble des moyens qui permettent d'acheminer une force militaire, parfois avec un préavis très court, loin de son lieu habituel de stationnement, pour exécuter, aussi longtemps que nécessaire, une mission. » Délégation à l'information et à la communication de la Défense, *Lexique des termes utilisés dans la Loi de programmation militaire 2019-2025*, Paris, 2019, p. 3.

A – Capacité de puissance et les lacunes de la loi de programmation militaire

En dépit des succès de la LPM, (POM, Guépard Marine et Albatros) la LPM présente certaines lacunes quant à la capacité de puissance de la Marine en Indopacifique. Premièrement, certains manquements quantitatifs de la LPM sont à souligner. Dans son rapport sur le bilan de la LPM 2019-2025, l'Assemblée nationale a statué qu'il semblait « *nécessaire de revenir à minima à un format de 18 frégates, ne serait-ce que pour relever les défis à venir dans la zone Indo-Pacifique* »²⁶². Or, le nombre de frégates n'est pas modifié par la LPM, restant à dix-sept frégates, ainsi que le démontre l'annexe 10 de ce mémoire. Concernant les POM, le Sénat dénonce des mesures « *plancher* » qui ne permettent que « *de répondre qu'aux besoins strictement nécessaires* »²⁶³ de la Marine. Deuxièmement, sur le plan qualitatif, les lacunes sont aussi importantes. Un rapport de l'Assemblée nationale a notamment conclu qu'en dépit des apports de la LPM, « *les faibles capacités actuelles de nos frégates de surveillances, notamment au niveau de l'armement, constituent certainement une source de fragilité* »²⁶⁴. La base navale de Nouméa devrait également être renforcée, mais la LPM de 2019 ne traite pas de cette question, la déléguant à la prochaine.²⁶⁵

Le modèle d'action de la Marine en Indopacifique était dysfonctionnel en amont de la LPM. La LPM a permis une remise à niveau. Néanmoins, cette remise à niveau ne permet pas d'endiguer l'intégralité des vulnérabilités de ce modèle d'action. Ainsi que le démontre l'annexe 8, le différentiel entre l'arsenal dont dispose le CECLANT²⁶⁶, le COMNORD²⁶⁷, et le CECMED²⁶⁸ et l'arsenal dont dispose les forces navales ultramarines est un différentiel conséquent, qui démontre que bien que l'Indopacifique soit désormais compris comme étant une priorité stratégique du gouvernement, les forces de la Marine qui y sont prépositionnées n'ont pas la même capacité de puissance.

B – La LPM de 2019 : une dépendance toujours vérifiée à la métropole

²⁶² Thomas Gassilloud et al., « Le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025 », *op. cit.*

²⁶³ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²⁶⁴ Thomas Gassilloud et al., « Le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025 », *op. cit.*

²⁶⁵ Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *op. cit.*

²⁶⁶ Le CECLANT est le Commandement de la zone maritime Atlantique, basé à Brest. A propos des forces de la Marine, le CECLANT dispose de l'ALFOS et de l'ALFAN. L'ALFOS est la force océanique stratégique (la dissuasion océanique) ainsi que les forces sous-marines. L'ALFAN est la force d'action navale.

²⁶⁷ Le COMNORD est le Commandement de la zone maritime Manche – Mer du Nord, basé à Cherbourg.

²⁶⁸ Le CECMED est le Commandement de la zone maritime Méditerranée, basé à Toulon. A propos des forces de la Marine, le CECMED dispose de l'ALFAN et de l'ALAVIA. L'ALFAN est la force d'action navale, l'ALAVIA étant la force de l'aéronautique navale.

Finalement, en dépit de ses efforts, il s'avère que la LPM ne modifie que peu les équilibres de puissances entre les forces navales métropolitaines et les forces navales ultramarines. La LPM ne permet pas l'atteinte d'un objectif pourtant condition *sine qua non* de l'exercice de la puissance de la Marine en Indopacifique : une autonomie stratégique et navale, qui doit passer par un affranchissement de la dépendance à la métropole.

Les forces navales ultramarines peuvent utiliser deux types de matériels et d'équipements : ceux qu'elles détiennent au sein de leurs COMSUP et COMFOR, et ceux ponctuellement transmis par la métropole. L'autonomie des forces navales ultramarines en Indopacifique est une question primordiale, mais à laquelle la LPM n'apporte aucune solution tangible et de long terme. Une des incarnations la plus proéminente de cette dépendance des forces navales ultramarines aux forces navales métropolitaines est celle de la dissuasion océanique – donc, celle des SNLE et des SNA. Les SNLE sont les Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins, et incarnent cette composante océanique de la dissuasion. Ils ont une capacité de projection immédiate dans l'Atlantique. La France en possède quatre (*Le Triomphant, Le Téméraire, Le Vigilant et Le Terrible*) et sont regroupés au sein de la FOST, Force océanique stratégique.²⁶⁹ Les SNLE assurent donc le volet nucléaire de la dissuasion océanique. Les SNA sont les Sous-marins Nucléaires d'Attaque. Actuellement de classe Rubis, ils assurent le volet conventionnel de la dissuasion océanique, et sont également au nombre de quatre (*Casabianca, Emeraude, Améthyste, Perle*). « Chasseurs de sous-marins », ils sont « indispensables à la sûreté et au soutien de la FOST et à la protection d'une force aéronavale à la mer. »²⁷⁰ Dans le cadre du programme Barracuda, la LPM a convenu de remplacer ces quatre SNA de classe Rubis par six SNA de classe Suffren, dont la mise en service s'échelonnara entre 2022 et 2030, et le premier a déjà été livré. Ces Suffren incarnent une « avancée majeure comparés à ceux de type Rubis » notamment par « une capacité de combat accrue ». ²⁷¹ Correspondant aux nouveaux enjeux stratégiques maritimes notamment indopacifiques, les Suffren permettent d'assurer des missions de longue durée. Toutefois, les forces d'Indopacifique ne détiennent pas une capacité autonome de dissuasion, et elles dépendent de la métropole pour l'envoi de ces sous-marins. Pour une France en quête d'une identité de puissance et de crédibilité, les SNLE et SNA font partie des bâtiments navals les plus crédibles que la Marine peut posséder. A l'instar de la mission *Marianne* et du déploiement du SNA

²⁶⁹ « Les Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (SNLE) ». *MINARM*, 10 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/marins/marins-nucleaires-lanceurs-dengins-snle>, Consulté le 13 avril 2023.

²⁷⁰ « Les Sous-marins Nucléaires d'Attaque (SNA) ». *MINARM*, 10 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/marins/marins-nucleaires-dattaque-sna>, Consulté le 13 avril 2023.

²⁷¹ Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, op. cit.

Emeraude, la métropole peut ponctuellement déployer des SNA, mais cela subordonne la capacité de dissuasion ici conventionnelle des forces navales ultramarines aux forces navales métropolitaines, alors même que le député M. Chenevard avait affirmé, en 2022 :

« *Un réarmement naval massif est en cours dans la région indopacifique, en particulier dans le domaine sous-marin. [...] Dans ces conditions, une crise majeure dans la région, quelle qu'en soit l'origine, aura une forte composante sous-marine, donnant une prime aux Etats disposant de cette force.* »²⁷²

Bien que l'océan Indien fasse l'objet de déploiements plus réguliers²⁷³, seulement deux déploiements de SNA ont eu lieu dans le Pacifique en vingt ans : le *Perle* en 2001, l'*Emeraude* en 2021. En raison d'un « *format de l'ESNA qui n'est probablement pas adapté à la réalité de la menace*²⁷⁴ », la France et sa Marine doivent faire face à un déficit de puissance. Le réarmement naval de la Marine induit par la LPM est-il viable pour atteindre cette identité de puissance et de crédibilité que la France recherche en Indopacifique ?

C – La France versus les autres : la « remontée en puissance », une impasse ?

Une analyse de la puissance ne serait pas exhaustive si elle ne présentait pas une approche comparative. La LPM, par une devise de « *remontée en puissance* », entendait fortifier l'expression et la projection de puissance de la Marine en Indopacifique, prenant acte des dispositions de la RNDSN de 2017. Dans un Indopacifique en proie à une course aux armements, notamment navals, une question émerge alors : est-ce suffisant ?

Le rapport de M. Chenevard est sans appel : en Indopacifique, les Etats détiennent cent soixante-trois des trois-cent soixante-huit SNA de la planète, quarante-cinq autres unités étant en attente de livraison²⁷⁵, soit plus de quarante-cinq pourcents de l'arsenal sous-marin international. La Chine en possède cinquante-neuf (dont douze avec propulsion nucléaire), le Japon vingt-deux, la Corée du Sud dix-neuf, et l'Inde seize.²⁷⁶ A cela s'ajoute les huit sous-

²⁷² Yannick Chenevard, « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2023, Tome V, Défense. Préparation et emploi des forces : Marine », *Assemblée nationale*, n°273, 19 octobre 2022.

²⁷³ Déploiement du SNA *Améthyste* dans le cadre de la mission *Confiance* en juillet 2021 dans le cadre d'une participation à l'exercice franco-indien *Varuna*, déploiement du SNA *Perle* pendant 101 jours en 2018.

²⁷⁴ Yannick Chenevard, « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2023, Tome V, Défense. Préparation et emploi des forces : Marine », *op. cit.*

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*

marins qui seront prochainement fournis à l'Australie dans le cadre d'AUKUS. Avec ses quatre SNA Rubis (prochainement six Suffren), et ces quatre SNLE, la France ne dispose pas d'une capacité de dissuasion qui égale celle des autres puissances riveraines de l'Indopacifique.

Le réarmement naval de l'Indopacifique, en comparaison avec celui de la France, est donc une préoccupation. En contraste, c'est la pénibilité avec laquelle la France tente de rattraper son retard qui interpelle. Le CESM mentionne ainsi un « *réarmement naval autant quantitatif que qualitatif* » en Indopacifique, résultant en un « *véritable nationalisme naval* ». ²⁷⁷ Une illustration par le cas chinois est particulièrement éloquent. De 2000 à 2022, la Chine a acquis deux porte-avions, trois sous-marins à propulsion nucléaire (SSN), six sous-marins à propulsion nucléaire transportant des missiles balistiques (SSBN), vingt-sept grands navires de surface, et vingt-huit petits navires de surface. Désormais, la Chine détient deux-cent vingt-neuf bâtiments navals, contre cent-quatre-vingt-douze pour la marine américaine ²⁷⁸, la marine américaine demeurant toutefois supérieure en termes de capacité de projection et de déploiement de la puissance ²⁷⁹. L'armée chinoise détient actuellement trois porte-avions contre douze pour l'armée américaine, et un seul pour la France. Il est en outre précisé, concernant la marine chinoise, que son « *rythme de construction équivaut, en tonnage, à la marine française tous les quatre ans.* » ²⁸⁰ » Ainsi que le démontre l'annexe 11 de ce mémoire, le réarmement naval est donc plus que considérable, et met en perspective celui français : +138% pour la Chine, +101% pour la Corée du Sud, +46% pour l'Indonésie, +45% pour la Malaisie, +40% pour l'Inde, et +30% pour l'Australie, en termes de quantités de bâtiments navals acquis entre 2008 et 2030 selon les estimations du CESM. ²⁸¹ Selon une infographie du CESM sur l'évolution du tonnage des marines, de 2008 à 2030 ²⁸², disponible en annexe 12 de ce mémoire, la France est ainsi la septième marine de la région indopacifique, après les Etats-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, le Japon, l'Inde, et la Corée du Sud.

²⁷⁷ Yannick Chenevard, « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2023, Tome V, Défense. Préparation et emploi des forces : Marine », *op. cit.*

²⁷⁸ Ces chiffres du rapport du CESM ne prennent cependant en compte que les chiffres de la marine militaire chinoise stricto-sensu, soit, ceux de l'Armée Populaire de Libération (APL) et ne comprennent donc pas, dans leur analyse, ceux des garde-côtes chinois. Toutefois, il est important de préciser dans le cadre de ce mémoire que depuis le 1^{er} février 2021, est entrée en vigueur une loi chinoise entérinant la possibilité pour les garde-côtes chinois d'avoir recours à l'usage de la force armée. Voir plus : Marianne Péron-Doise. « La loi chinoise sur les garde-côtes va-t-elle provoquer de nouvelles tensions sur les mers d'Asie ? » *The Conversation*, 25 février 2021, <https://theconversation.com/la-loi-chinoise-sur-les-garde-cotes-va-t-elle-provoquer-de-nouvelles-tensions-sur-les-mers-dasie-155417>, Consulté le 17 mars 2023.

²⁷⁹ CESM, « Le réarmement naval militaire dans le monde », in *Etudes Marines*, Hors-série, janvier 2023.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 64.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 62-63.

²⁸² CESM, « Le retour du réarmement naval », *Brèves Marines*, n°272, février 2023.

En dépit des modernisations des forces navales en Indopacifique portées par la LPM, il apparaît ainsi clair que ce réarmement naval de la France dans la région n'est pas un réarmement suffisant afin d'obtenir l'identité de rôle que la France cherche en Indopacifique. Dans le sillon immédiat de l'AUKUS, et dans le sillon plus antérieur d'un manque d'intérêt de la France pour cette région depuis une vingtaine d'années, la France est en quête d'un renouvellement de sa crédibilité afin de s'ériger puissance centrale d'une zone devenue cruciale pour les rapports de forces. Toutefois, considérant le taux de réarmement naval qui est celui des puissances avec lesquelles la France coopère ou rivalise en Indopacifique ; celui de la France est bien inférieur, traduisant d'une vulnérabilité du modèle d'action de la Marine. L'absence de tout document officiel provenant du MINARM ou de la Marine, traitant de la modification des forces navales déployées en Indopacifique, et traitant plus précisément de la portée de la LPM sur ces dernières, peut révéler deux dynamiques, qui ne sont pas mutuellement exclusives : soit la Marine et le MINARM ne considèrent pas l'Indopacifique comme étant véritablement prioritaire, et d'après les discours du CEMM, l'on peut se permettre d'en douter ; soit ils considèrent que les changements apportés par la LPM sont trop minimes pour être soulignés. Dans les deux cas, cela démontre d'une chose : d'un écart criant entre le discours politique, d'une ambition de puissance, et la réalité militaire, d'une vulnérabilité de la puissance navale.

Une analyse militaire, technique et stratégique de la portée effective de la LPM sur les forces armées de la Marine en Indopacifique permet donc de conclure à une insuffisance de la puissance, au sens de la capacité de puissance. Il ne s'agit pas ici de conclure à une absence d'effets de la LPM, mais de la présenter comme étant un premier pas dans une course aux armements navals qui requière des investissements plus importants pour espérer voir la France et sa Marine jouer ce rôle que les discours politiques appellent de leurs vœux.

Il s'agit donc de changer de regard. Ce changement de regard et cette modification des perceptions de la puissance, sont précisément le cœur de cible du prochain chapitre. Pour penser la puissance maritime de la France en Indopacifique, il faut la penser autrement. La crédibilité de la Marine nationale passe-t-elle par la projection de puissance et l'expression de la force ; ou peut-elle emprunter, en complément, une voie alternative, pertinente et novatrice afin d'obtenir les acquis stratégiques régionaux qu'elle convoite ? La LPM est-elle une loi de réarmement ouvrant la voie à la puissance navale, ou n'est-elle qu'un discours sur la puissance, dissimulant sa véritable portée ?

CHAPITRE 2

L'ÉMERGENCE PROGRESSIVE D'UNE MARINE NATIONALE D'INFLUENCE : D'UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE MILITAIRE A UNE IDENTITÉ DE PUISSANCE D'ÉQUILIBRES ET STABILISATRICE

En 2006, Guy Tessier²⁸³ affirmait que « *plus que de puissance, il conviendrait de parler de la **perception de puissance** que dégage un pays. La mesure de la puissance a donc un caractère relatif.* »²⁸⁴ Ce mémoire s'inscrivant dans la lignée constructiviste, selon laquelle les agissements des Etats sur la scène internationale sont les produits de représentations nationales qui classent le réel²⁸⁵, conditionnent les identités et les intérêts²⁸⁶ ; ce mémoire défend précisément l'idée que ce qui importe en termes de relations internationales militaires n'est pas tant la réalité de la puissance que la perception de cette puissance. Tandis que le premier chapitre traitait de la puissance en tant que telle et de sa capacité de projection, ce second se concentre sur le terme de perception, afin d'aboutir à une lecture fine du positionnement de la Marine en Indopacifique. Ce concept de la perception appliquée au champ des relations internationales militaires, est, ainsi que nous l'avons vu notamment dans le cadre de la première partie, double. Il s'agit autant de saisir la perception que les Etats ont de leur propre puissance, que la perception que les Etats ont des puissances étrangères.

La perception de puissance conditionne en outre le degré de crédibilité dont est dépositaire un Etat sur la scène internationale. En cela, ce mémoire défend que l'enjeu des relations internationales militaires n'est pas tant, pour une puissance, d'être puissante *réellement*, mais de faire *croire* aux autres puissances qu'elle l'est en influençant leurs perceptions. Par conséquent, ce qui est véritablement déterminant est la crédibilité et la cohérence propres à cette mise en scène de sa puissance que chaque Etat mène sur le théâtre international comme sur les théâtres régionaux.

²⁸³ Guy Tessier est un homme politique, membre des Républicains, député de la 6^e circonscription des Bouches-du-Rhône en 1988 et de 1993 à 2022. Durant une décennie, de 2002 à 2012, il était le président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale.

²⁸⁴ Guy Tessier, « Les atouts de la puissance militaire française », *Revue internationale et stratégique*, vol. 63, n° 3, 2006, p. 91-96.

²⁸⁵ Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *The social construction of reality: a treatise in the sociology of knowledge*. Anchor Books, 1967, 219 pages.

²⁸⁶ Alexander Wendt, « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics », *op. cit.*

Dans le premier chapitre de cette partie, ce mémoire a présenté un premier vecteur de crédibilité : la puissance, au sens de la capacité de puissance comme étant un moyen pour obtenir une identité de rôle de puissance. Cependant, ce dernier n'a pas valeur exhaustive. Les paramètres, de perceptions et de crédibilité, ne permettent pas d'être entièrement pensés par le paradigme de la projection de puissance. Ceci est d'autant plus vrai depuis l'autonomisation et les théorisations autour du concept d'influence en géopolitique et relations internationales militaires. Ce second chapitre entend précisément revenir sur l'affirmation du concept d'influence comme étant un concept désormais incontournable des relations internationales militaires. Ce concept demeurant nébuleux, faisant notamment l'objet de désaccords, silencieux et inavoués – probablement car inconscients – entre la sphère de la diplomatie et la sphère de la défense, ce mémoire entend proposer une nouvelle approche de l'influence par une application concrète à notre cas d'étude de la Marine nationale en Indopacifique, en y réhabilitant le prisme constructiviste et l'importance des perceptions. Il explore ainsi le nouveau positionnement stratégique de la Marine en Indopacifique comme étant le résultat d'une nouvelle dualité, entre projection d'une puissance et exportation d'une influence. La combinaison de la capacité de puissance avec celle de l'influence au sein de la Marine nationale révèle ainsi une nouvelle nuance dans les ambitions politiques de la France : cette dernière se rêve certes « *puissance* », mais se rêve surtout, par l'exercice de son influence, « *puissance d'équilibres* » et « *stabilisatrice* », promouvant une vision française des relations internationales en Indopacifique. La Marine en est le premier relai.

I – L'influence, la puissance et ses dérivés : d'un état des lieux d'une confusion théorique et conceptuelle à la fabrique des perceptions

La poursuite de cette analyse du repositionnement stratégique de la Marine en Indopacifique sous le prisme de l'influence, conséquence des ambitions politiques françaises dans la région, appelle désormais à théoriser ce concept d'influence. L'influence n'a fait cependant l'objet que de peu de théorisations dans les textes officiels, qu'ils émanent de la sphère du diplomatique ou du militaire. Une analyse discursive des propos officiels tenus sur l'influence démontre en outre d'une confusion relative de ce terme, dont l'approche revendiquée par chaque branche dépend des intérêts que cette dernière sert. Ce mémoire en propose ainsi une nouvelle définition, à l'aune de la lumière apportée par les constructivistes.

A – Puissance versus influence ? Analyse discursive de la construction de l'influence

En 2022, le MEAE écrivait, dans la première partie de sa feuille de route sur l'influence s'intitulant « *l'influence, l'autre nom de la puissance* » :

« Où s'arrête la puissance, où commence l'influence ? [...] Surtout, l'idée que la force militaire serait la source exclusive de la puissance [...] est de fait aujourd'hui de plus en plus dépassée. [...]. Là où l'exercice de la contrainte par la force n'est pas (plus ?) toujours la seule voie, la diplomatie d'influence prend le relais, par la conviction, la séduction, voire la manipulation. Le tout au service, le plus souvent, d'une vision du monde particulière et de valeurs qu'il s'agit de diffuser et de faire prospérer, à défaut de pouvoir les imposer. Convaincre donc plutôt que contraindre ? »²⁸⁷

L'influence n'est pas expressément définie dans ce paragraphe, mais une analyse discursive permet de soulever quelques théorisations implicites. Premièrement, l'influence est présentée comme étant dissociée de la puissance, car présentée comme commençant là où la puissance s'arrête. L'influence ne serait donc pas de la puissance. Deuxièmement, l'influence est sous-entendue comme ayant beaucoup à voir avec le *soft power*, par opposition au *hard power*. Le *soft power*, théorisé par Joseph Nye, est traduit en français par la « *puissance douce*²⁸⁸ », « *l'habileté à séduire et à attirer*²⁸⁹ », tandis que le *hard power* fait référence à la puissance coercitive. L'interrogation « *convaincre donc plutôt que contraindre ?* » associe implicitement « *convaincre* » avec l'influence, « *contraindre* » avec la puissance. Comment l'influence peut-elle alors être « *l'autre nom de la puissance* » ? Dans cette feuille de route, est reprise l'une des déclarations de M. Jean-Yves Le Drian, qui déclarait : « *Il n'y a plus de soft power, il n'y a plus que du hard.*²⁹⁰ » Une telle citation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, reprise dans ce document valant doctrine, sous-entend-elle alors que l'influence est l'apanage du *hard power* et non du *soft* ?

La confusion des doctrines et le manque de définition des concepts sont également perceptibles dans l'approche plus stratégique de l'influence. Selon la RNS de 2022 :

²⁸⁷ MEAE, *Feuille de route sur l'influence*, Paris, décembre 2021, p. 7.

²⁸⁸ Nashidil Rouiaï. « Soft power (puissance douce) ». *Géoconfluences*, École normale supérieure de Lyon, septembre 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/soft-power>, Consulté le 22 mars 2022.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ MEAE, *Feuille de route sur l'influence*, op. cit., p. 4.

*« La fonction stratégique influence vise à **promouvoir et à défendre les intérêts et les valeurs de la France**. Il s'agit d'un **volet essentiel à l'expression de puissance**. [...] Les nouvelles batailles de l'influence mettent en jeu **notre capacité à faire vivre le modèle français** et européen et à faire comprendre et accepter l'engagement de la France sur la scène internationale. »*²⁹¹

Le MINARM décrit l'influence comme étant une expression de puissance, donc, comme étant l'une de ses émanations, contredisant l'idée selon laquelle l'influence commencerait là où l'influence s'arrêterait. Les rapports entre influence et puissance manquent donc de lisibilité. Comment résoudre cette contradiction interne à l'approche française de l'influence ? L'influence peut-elle entrer le club des vecteurs de la puissance ?

B – Comprendre l'influence : la fabrique des perceptions en relations internationales

Il est donc nécessaire de circonscrire l'influence, en proposant une nouvelle définition. Cette définition de l'influence défend une mobilisation théorique du constructivisme et de ses axiomes dans son analyse. A l'aune de ce nouveau regard, l'influence est ici définie comme étant la capacité à agir sur les perceptions que les Etats récepteurs ont de la puissance de l'Etat émetteur de la stratégie d'influence. L'influence est donc une capacité de modelage des perceptions, et de construction relative des réalités de puissances, ce modelage des perceptions ayant pour objectif « *la modification des comportements* » des Etats récepteurs.²⁹²

Comprendre l'influence dans les liens qu'elle détient avec la puissance suppose également de revenir sur le concept de puissance tel que défini dans le chapitre précédent. Le chapitre précédent a dissocié la puissance – finalité (qui revient à être, à détenir une identité) et la puissance – moyen (qui revient à faire, à exercer une capacité). Considérer l'un ou l'autre n'a pas les mêmes implications quant à l'influence. L'influence est une expression de la puissance, au sens de puissance – identité : l'influence sert l'identité de puissance, la consolide, et découle d'elle. De plus, le déploiement d'une stratégie d'influence est d'autant plus effective que l'Etat en ayant l'initiative dispose d'un poids géostratégique, *i.e.* d'une identité de rôle de puissance, qui soit important sur la scène internationale. L'influence est alors autant la cause que la conséquence de l'identité de puissance : rendue possible par elle, elle la renforce également.

²⁹¹ MINARM, *Revue nationale stratégique*, Paris, 2022, p. 26.

²⁹² Nicolas Zubinski. « L'influence militaire dans la nouvelle pensée stratégique française ». *RDN*, n° 837, février 2021, p. 75-83.

Par conséquent, l'influence ne peut pas se penser en tant qu'expression de la puissance si cette dernière est comprise au sens de comportement et non plus d'identité. Selon Raymond Aron, la puissance est un moyen²⁹³ et son exercice est « *la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités* »²⁹⁴. Se reposant sur ses travaux, Serge Sur a alors défini la puissance « *comme une capacité – capacité de faire ; capacité de faire faire ; capacité d'empêcher de faire ; capacité de refuser de faire.* »²⁹⁵ La puissance est donc un comportement coercitif, reposant sur l'imposition, la contrainte, la dissuasion. Or, l'influence étant « *la capacité à agir sur les perceptions des autres Etats* », et plus précisément ici sur les perceptions de puissance, l'influence n'est pas tant un comportement coercitif qu'un comportement séducteur.

En l'espèce, l'influence à la française a pour finalité de séduire et de susciter l'adhésion des Etats tiers à la vision française des relations internationales. Appréhender l'influence sous le prisme d'un regard constructiviste fait donc apparaître l'influence comme une fabrique des perceptions en relations internationales.²⁹⁶ La puissance en tant que comportement agit dans le domaine de la force, alors que l'influence agit alors dans le domaine des perceptions de la force. L'influence est donc, au même titre que la capacité de puissance, une capacité qui suppose un comportement. La dualité pourrait se résumer comme suit : tandis que la capacité de puissance fait référence à une capacité de projection, de déploiement, de dissuasion, et d'intimidation, la capacité d'influence fait référence à une capacité de propagation, de diffusion, de conviction et de séduction. L'influence confirme l'importance des idées, des perceptions et des discours dans les relations internationales militaires. Elle répond au nouveau tryptique énoncé en 2021, remplaçant l'ancien « *paix-guerre-crise* » par celui « *compétition-contestation-affrontement* »²⁹⁷. Une bonne maîtrise de l'influence permet ainsi de « *gagner la guerre avant la guerre* »²⁹⁸, et d'obtenir une position stratégique, (puissance – identité), sans recours à la force armée (puissance – comportement) mais plutôt à la capacité d'influence.

²⁹³ « *Au sens le plus général, la puissance est la capacité de faire, produire ou détruire [...] La puissance d'un individu est la capacité de faire, mais, avant tout, celle d'influer sur la conduite ou les sentiments des autres individus.* » Voir : Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, 797 pages.

²⁹⁴ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, 797 pages.

²⁹⁵ Serge Sur, « La puissance et le rang revisités », *Annuaire français de relations internationales*, vol. I, 2000.

²⁹⁶ La conceptualisation de l'influence en tant que « fabrique des perceptions » en relations internationales, présentée dans ce mémoire, est une référence à l'ouvrage d'Herman et Chomsky sur le pouvoir d'influence des médias aux Etats-Unis, s'intitulant : *La Fabrication du consentement : De la propagande médiatique en démocratie. (Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media)*, paru en 1988.

²⁹⁷ Etat-major des armées, *Vision stratégique du chef d'Etat-major des Armées*, Paris, octobre 2021, p. 2.

²⁹⁸ Citation du chef d'Etat-major des Armées (CEMA) Thierry Burkhard, in EMA, *Vision stratégique du chef d'Etat-major des Armées*, Paris, octobre 2021, p. 3.

Ainsi, la puissance projette une force quand l'influence projette une perception. Les deux sont, à titre égal, des capacités ayant pour but l'acquisition d'une place importante en Indopacifique, ce qui se traduit par une complémentarité entre influence et puissance, nouvellement incarnée par la Marine. L'influence produit une adhésion, qui confère une crédibilité, et qui permet la consécration d'une identité de rôle de puissance, en accord avec les ambitions maritimes françaises dans la zone indopacifique.

Pour saisir le repositionnement stratégique de la Marine en Indopacifique, il est donc nécessaire de déplacer la focale et de considérer la LPM autrement. Si l'on transpose le paradigme de l'influence sur la LPM, il apparaît que la LPM n'est pas tant un programme de puissance qu'un *discours* sur la puissance. La LPM, dans les suites de l'après AUKUS, a pour objectif d'envoyer un message, et de construire internationalement une perception d'une France, puissance maritime et nation de l'Indopacifique, dont la Marine est l'une des marines les plus incontournables et crédibles de la région.

Les stratégies d'influence disposent, à l'instar des stratégies de puissances, de plusieurs strates et de plusieurs degrés de lecture. Interpréter la LPM comme étant une stratégie d'influence en elle-même en est le premier, détailler les mesures de la LPM comme consolidant la capacité d'influence de la Marine en est un second. La crédibilité de la France en tant que puissance maritime et navale en Indopacifique tient donc moins à la puissance qu'à la perception de la puissance, donc, aux stratégies d'influence contenues dans la LPM.

II – Le nouvel impératif d'influence de la Marine nationale : l'éclairage des réorientations et choix sécuritaires initiés par la loi de programmation militaire

L'influence et son rapport à la puissance étant définis, l'influence peut désormais être transposée à la Marine et à son positionnement stratégique en Indopacifique. L'analyse de la LPM sous le prisme de l'influence la fait apparaître en tant qu'initiatrice de leviers d'influence sur lesquels la Marine peut s'appuyer, érigeant les premiers contours d'une Marine d'influence au service du modèle français en Indopacifique.

A – L'influence : une consécration officielle en 2022, une réflexion antérieure

L'influence a été sacrée sixième fonction stratégique des forces armées en 2022, par la RNS. Pour autant, l'influence était un paradigme déjà présent dans les discours sur la Marine en amont de la RNS. Cela démontre que bien que l'influence ne soit officiellement imputée aux armées qu'en 2022, la LPM de 2019, élaborée en 2018, avait déjà pu s'imprégner d'une pensée stratégique nouvelle en pleine maturation autour de l'influence. 2022 n'est que l'imposition d'un terme et d'un discours, correspondant à une réalité en construction bien en amont. A titre d'exemple, dès 2019, le capitaine de vaisseau Eric Lavault évoquait l'image, donc la mise en scène de la puissance, comme « une *puissante arme d'influence* »²⁹⁹. La même année, le bulletin officiel des Armées évoquait l'influence militaire comme étant un domaine de compétences de la Marine nationale.³⁰⁰ En 2020, le général Thierry Burkhard avait lui-même déclaré vouloir « *investir de nouveaux champs : cyber, déception, résistance à la désinformation ou encore meilleure prise en compte de l'influence* ».³⁰¹ Enfin, en 2020 également, le contre-amiral Laurent Lebreton, commandant de la zone maritime Pacifique (ALPACI), affirmait :

« [...] ALPACI a pour mission essentiel de défendre les intérêts de la France, de protéger ses ressortissants, de faire respecter le droit international et la liberté de circulation sur mer et dans les airs. [...] Il exerce cette responsabilité par des déploiements [...], **des actions d'influence et des coopérations internationales auprès des nations partenaires.** [...] Les réunions régulières avec nos partenaires ou alliés, mes déplacements ou échanges téléphoniques [...] **sont des vecteurs d'influence efficaces et reconnus.** »³⁰²

Les réflexions sur l'influence en France sont donc bien antérieures à 2022 et étaient déjà comprises dans la LPM de 2019, justifiant dès lors d'une étude de la LPM et du positionnement de la Marine en Indopacifique sous le prisme de l'influence.

B – Une loi de programmation militaire faisant de la Marine, une Marine d'influence

²⁹⁹ Eric Lavault, « La puissance par l'image », in Cols Bleus, 2019. *La Marine en opérations*, Hors-série, janvier 2020, p. 3.

³⁰⁰ Bureau « pilotage » de l'EMM, « Instruction n°5/ARM/EMM/PS/PSIL relative à la structure transverse dans la marine nationale du 24 juillet 2019 », in *Bulletin officiel des Armées*, n°147, 6 septembre 2019, p. 9-12.

³⁰¹ « Compte rendu. Audition du général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de Terre, sur le projet de loi de finances pour 2020 », *Assemblée nationale, CDNEA*, n°4, 2 octobre 2019.

³⁰² Contre-amiral Laurent Lebreton, « Défendre nos intérêts dans un environnement où les tensions Chine/Etats-Unis ont été exacerbées par la crise Covid-19 », in Cols Bleus, *La France. Nation du Pacifique*, n°3089, Paris, août-septembre 2020, p. 28-29.

Reprenons les modifications apportées par la LPM de 2019 aux forces navales en Indopacifique. D'un point de vue matériel, la LPM agit principalement sur trois pans : les POM, les Guépard Marine, et les Albatros. Ces programmes de modernisation des équipements sont précisément les incarnations d'une stratégie visant à faire de la Marine nationale une Marine d'influence en Indopacifique. Premièrement, parmi les missions principales des POM, figurent notamment la préservation de l'environnement et des fonds marins et la lutte contre les pollutions maritimes, la police des pêches et la préservation des ressources halieutiques, le sauvetage des personnes en mer et l'assistance aux navires en difficulté, et la lutte contre les activités illicites.³⁰³ Deuxièmement, les Guépard Marine ont pour missions la lutte antinavire, la protection de la force navale, la garantie d'un secours maritime, la lutte contre les trafics illicites, et le contre-terrorisme maritime.³⁰⁴ Troisièmement, les avions Albatros ont pour responsabilités la lutte contre la pollution, la lutte contre les trafics, la surveillance du territoire national et des ZEE, et fournit un soutien logistique et opérationnel dans la recherche et le sauvetage à la mer. Nous pouvons résumer cela sous un quadriptyque : défense de la souveraineté nationale, protection de l'environnement, aide et assistance, lutte contre les menaces transnationales. Les POM et Albatros assurent les quatre leviers, et les Guépard Marine trois, en dehors de la protection de l'environnement.

Le premier levier, de défense de la souveraineté nationale, fait immédiatement sens face aux problématiques de la France en Indopacifique et aux priorités de la LPM, et ne surprend pas en termes de puissance « brute ». En supplément, cette LPM promeut également des mesures phares de renforcement des capacités navales dans les domaines de la préservation de l'environnement (levier 2), de l'assistance et des sauvetages (levier 3), et de la lutte contre les menaces transnationales (levier 4). Un tel choix peut avoir une dimension surprenante, sauf si l'on considère cette LPM comme étant une stratégie d'influence, redimensionnant les forces navales en Indopacifique pour qu'elles puissent être le principal relai de cette influence à la française. A titre d'exemple, le renforcement des capacités navales d'assistance et d'aide humanitaire (levier 3) par la LPM contribue à l'approfondissement de certains partenariats et accords. La participation de la Marine dans le cadre de l'accord FRANZ en est un exemple pertinent. L'accord FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande) est « *le cadre de référence du dispositif de coopération qui a pour objet de coordonner et de rationaliser l'aide civile et*

³⁰³ « Patrouilleurs outre-mer (POM). La flotte se renforce », *Marine nationale*, 2022.

³⁰⁴ « Hélicoptère Interarmées Léger (HIL) », in MINARM, [Fiches] *LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées*, 14 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/terre/guepard-helicoptere-interarmees-leger-hil>, Consulté le 16 mars 2022.

militaire destinée aux Etats et territoires touchés. »³⁰⁵ Les forces navales des FANC de Nouvelle-Calédonie y jouent un rôle absolument crucial, ainsi qu'illustré par le soutien maritime français envoyé au Vanuatu cet été après le cyclone PAM.³⁰⁶ Les choix stratégiques et sécuritaires initiés par la LPM permettent à la France d'apparaître comme d'autant plus crédible dans le cadre de ces partenariats, amplifiant son pouvoir d'attraction et sa capacité de séduction pour asseoir sa présence. Ces quatre volets deviennent alors des leviers d'influence sur lesquels la Marine appuie pour crédibiliser la France en tant que puissance maritime en Indopacifique.

C – Une Marine d'influence au service de la vision française en Indopacifique

L'émergence d'une Marine nationale d'influence en Indopacifique correspond à l'identité de puissance que la France recherche en Indopacifique. Selon le MEAE, l'obtention de ce rôle Indopacifique doit passer par quatre piliers, qui sont les piliers de la stratégie française en Indopacifique. Le pilier 1 est le pilier sécurité et défense proprement dit, qui est directement imputé aux forces armées et à la Marine en Indopacifique et qui génère des politiques de puissance au sens de puissance – comportement. Le pilier 2 est celui de l'économie, de la connectivité, de la recherche et de l'innovation. Celui-ci ne concerne pas notre cas d'étude. En revanche, le pilier 3, celui du multilatéralisme et de la règle de droit (fondé sur « *le refus de la coercition* »³⁰⁷) et le pilier 4, celui du changement climatique, de la biodiversité, et de la gestion durable des océans, sont indirectement assurés par la Marine en Indopacifique.³⁰⁸

En effet, les quatre leviers de la stratégie d'influence propre à la Marine reprennent trois des piliers de la stratégie française pour l'Indopacifique. L'annexe 13 de ce mémoire en est une représentation visuelle. Le levier 1 de la stratégie d'influence de la Marine nationale en Indopacifique, celui de la préservation de l'environnement, correspond ainsi à la promotion du pilier 4 de la stratégie de la France. Le levier 2, de l'assistance, de l'aide et des sauvetages, ainsi que le levier 3, de la lutte contre les menaces transnationales, correspondent tous deux au pilier 3, celui de la promotion du multilatéralisme et du respect de la règle de droit. Enfin, le levier 4,

³⁰⁵ « Accord FRANZ : le point annuel des partenaires ». *Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*, 14 novembre 2016, <https://gouv.nc/actualites/14-11-2016/accord-franz-le-point-annuel-des-partenaires>, Consulté le 12 avril 2023.

³⁰⁶ « Les accords FRANZ (pour France, Australie, Nouvelle-Zélande) ». *Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie*, <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cooperation-regionale/Les-accords-FRANZ-pour-France-Australie-Nouvelle-Zelande2>. Consulté le 22 mai 2023.

³⁰⁷ MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, op. cit., p. 3.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 55-68.

de défense de la souveraineté nationale, des ressortissants et des ZEE est la traduction du pilier 1 sécurité et défense dans le cadre du positionnement de la Marine nationale en Indopacifique.

Regroupés, ainsi que le démontre l'annexe 13, en trois groupes associant leviers d'influence de la Marine en Indopacifique et piliers de la stratégie française dans la région, ils explicitent dès lors les choix sécuritaires et tactiques de la LPM. La LPM a mis un accent nouveau sur les technologies et bâtiments aptes à endiguer la prolifération de la pollution et de la dégradation des espaces communs, ainsi que sur l'action de l'Etat en mer (AEM). Le dispositif AEM est une spécificité française et contribue directement au rayonnement de la France et de sa Marine en Indopacifique. A travers l'AEM, « *la Marine nationale fournit des moyens navals, aériens et terrestres pour mener à bien les missions d'intérêt public réalisées par l'Etat* »³⁰⁹, dont, la sauvegarde marine, l'aide et l'assistance, et la lutte contre les menaces transnationales. Ce dispositif AEM est directement consolidé par les choix stratégiques et tactiques effectués par la LPM, renforçant la capacité d'attraction de la Marine.

Ainsi, la LPM a intégré les axiomes de l'influence, à deux titres. Premièrement, la LPM est une stratégie d'influence en elle-même. Opération de communication stratégique, elle envoie un message de crédibilité et de « *remontée en puissance* ». Deuxièmement, la LPM, par les apports techniques et matériels qu'elle accorde aux forces navales en Indopacifique, contribue à l'émergence de quatre leviers d'influence que la Marine peut désormais actionner dans la région : la protection de l'environnement, l'aide et l'assistance, la lutte contre les menaces transnationales, et la défense de la souveraineté française. Ces leviers sont eux-mêmes à penser comme étant la traduction, à l'échelon de la Marine, des axes d'actions qui ont été énoncés par le MEAE comme priorités de la France en Indopacifique.

Les leviers d'influence sont les moyens. Les perceptions cibles sont les finalités. Cette section a décrypté comment se traduit concrètement ce repositionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique sous le prisme de l'influence. Une question demeure : pourquoi ? Ainsi que ce mémoire le théorise, l'influence est une capacité de modelage et de construction d'une réalité, visant à agir sur les perceptions qu'ont les Etats récepteurs de l'Etat émetteur. Quelle est la construction de la réalité que la France cherche ainsi à véhiculer ? Quelles sont les perceptions cibles qui sont ainsi diffusées par ces leviers d'influence ?

³⁰⁹ Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, op. cit. p. 24.

III – L’affirmation d’une vocation française en Indopacifique : la complémentarité entre influence et puissance, essence d’un nouveau positionnement stratégique de la France

La stratégie d’influence incarnée par la Marine nationale en Indopacifique a pour objectif la construction, dans les perceptions, d’une « *France, puissance* »³¹⁰. Il s’agit de la thèse défendue par ce mémoire, qui est synthétisée par les annexes 6, 14 et 15 de ce mémoire. Pour ce faire, la Marine nationale n’a pas pour unique prérogative de détenir une puissance, mais également de savoir exporter une influence, afin de diffuser une perception du modèle français qui puisse séduire, attirer et convaincre de nouveaux partenaires, et susciter l’adhésion.

Les choix militaires d’un Etat sont assujettis aux impératifs dictés par la diplomatie de ce dernier. Ainsi, diffuser une perception d’une « *France, puissance* » en Indopacifique sert un dessein d’influence : faire émerger la France en tant que puissance, certes, mais surtout, en tant que « *puissance d’équilibres* » et « *stabilisatrice* ». En cela, l’apposition de l’influence au positionnement de la Marine en Indopacifique fait apparaître une nouvelle nuance dans la quête d’identité de puissance de la France en Indopacifique. Cette quête d’une identité de puissance ne traduit pas d’une ambition d’une puissance *per se* – brute et compétitive – mais d’une puissance coopérative. Ce sont donc bien les ambitions diplomatiques qui ont conditionné les réorientations sécuritaires. L’émergence d’une Marine nationale d’influence était alors un choix stratégique pour réaliser ce dessin d’une puissance d’équilibres. Dans cet ultime chapitre, ce mémoire conjugue ainsi les vecteurs de puissance et les vecteurs d’influence de la Marine nationale afin d’exposer une lecture, respectueuse des complexités stratégiques, et fine de ce positionnement de la Marine et de ses implications pour la position de la France en Indopacifique. Comment, par la combinaison de la puissance et l’influence, la Marine peut-elle consolider le projet français d’être une puissance d’équilibres ? En guise d’analyse finale, cette section s’interroge sur la réception de ce nouveau positionnement de la Marine en Indopacifique. Toute stratégie d’influence ayant pour objectif d’influencer les perceptions d’Etats cibles, quel est le succès de ce nouveau positionnement ? La France est-elle désormais perçue en tant que puissance d’équilibres en Indopacifique ?

³¹⁰ Voir annexe 6 de ce mémoire sur les stratégies narratives construisant la perception d’une « *France, puissance* » en Indopacifique.

A – De la puissance navale à l'influence maritime, vecteurs d'une perception de la France en tant que partenaire maritime de premier plan

Ainsi que nous l'avons présenté et prouvé en amont, la LPM concourt à l'émergence d'une double capacité propre à la Marine Nationale en Indopacifique : la capacité de puissance, et la capacité d'influence. La précédente section a détaillé les leviers d'influence sur lesquels se reposaient désormais la Marine en Indopacifique, et a en cela décrypté le « comment ». Cette sous-section se concentre désormais sur le « pourquoi ». Cette dualité stratégique, de puissance et d'influence, a pour finalité de faire émerger la Marine nationale comme étant un partenaire maritime de premier plan aux yeux des Etats riverains. En dépit des politiques nationales de réarmement naval qui sont en cours en Indopacifique, dont la majorité surpasse celle de la LPM sur la capacité de la puissance brute, la Marine française cherche ainsi à se « faire un place ». La Marine ne s'affirme plus comme seul vecteur de la puissance, dont l'objectif serait de provoquer l'intimidation et la coercition pour que la France soit crainte ; mais comme vecteur également d'influence, pour que la France et sa Marine soient aimées³¹¹ et plébiscitées.

La combinaison puissance – influence a été pensée pour faire de la Marine le premier relai du rayonnement et de l'ancrage français en Indopacifique. Cela se traduit par un activisme diplomatique d'autant plus grand de la Marine, forte de cette double capacité qui fait d'elle une Marine autant crédible que coopérative. La France et sa Marine sont membres, et parfois même coordonnateurs et organisateurs, de nombreuses enceintes de dialogue de défense navale en Indopacifique. Elles sont répertoriées dans l'annexe 7. L'une des enceintes au sein de laquelle la réussite de la combinaison influence – puissance de la Marine nationale fut la plus probante, est l'*Indian Ocean Naval Symposium* (IONS). L'IONS est une des initiatives régionales les plus importantes en matière de coopération maritime, comptant vingt-cinq Etats-membres (dont la France) et huit Etats observateurs.³¹² Preuve du succès de la nouvelle stratégie de rayonnement et de séduction, la France a, pour la première fois en 2021, pris la présidence de l'IONS, sous la figure du CEMM, l'Amiral Pierre Vandier.³¹³ L'octroi de cette présidence fût une ratification, de la part des autres Etats membres, de l'importance stratégique que revêt désormais la Marine

³¹¹ La feuille de route déclare en effet qu'il « ne s'agit plus seulement d'être craint [...] il s'agit aussi d'être aimé et d'attirer à soi », inversant le paradigme machiavélien selon lequel il vaut mieux, pour un pouvoir, d'être craint que d'être aimé. Voir : MEAE, *Feuille de route sur l'influence*, p. 7.

³¹² « Member countries. IONS Working Groups », *Indian Ocean Naval Symposium*, [IONS Working Groups | Indian Ocean Naval Symposium](#). Consulté le 22 mai 2023.

³¹³ Vincent Groizeleau. « La France prend la présidence du symposium des marines de l'océan Indien ». *Mer et Marine*, 1 juillet 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/la-france-prend-la-presidence-du-symposium-des-marines-de-l-ocean-indien>, Consulté le 28 avril 2023.

française en Indopacifique. La présidence de la France s'est conclue par la co-organisation avec l'Inde, d'un exercice multinational d'assistance humanitaire et de réponse post catastrophes naturelles, baptisé IMEX 22. La Marine française a manœuvré aux côtés des Marines des Etats membres de l'IONS, dont les marines indienne, iranienne et bangladaise.³¹⁴ Un tel succès est autant dû au renforcement de la capacité de puissance de la Marine qu'à l'introduction de sa nouvelle capacité d'influence. La France et sa Marine française sont également contributrices au *Western Pacific Naval Symposium* (WPNS), le versant de l'IONS pour l'océan Pacifique dont la France est le seul pays européen membre permanent depuis 2002, ainsi qu'au *South West Pacific Heads of Maritime Forces Meeting* (SWPHMF), où les forces navales de Nouvelle-Calédonie ont une aura particulière.³¹⁵ En cela, il est intéressant de noter que la dualité doctrinale de la France théorisée au sein de la première partie, entre regard réaliste et impératif de puissance, et regard libéral et impératif de coopération, reprend pour beaucoup cette nouvelle combinaison des vecteurs de la puissance et de l'influence. Reflet de cette recherche d'un rôle de « *puissance d'équilibres* », la France emprunte autant aux dogmes réalistes qu'aux dogmes libéraux, sa Marine empruntant autant à la capacité de puissance qu'à la capacité d'influence.

Par ce double vecteur, de puissance et d'influence, la Marine cherche donc à véhiculer une perception selon laquelle un partenariat, ou tout du moins un dialogue, avec elle, serait source d'opportunités pour les Etats maritimes de la région indopacifique. La Marine renforce tout à la fois sa crédibilité, corollaire de sa capacité de puissance, et son attractivité, corollaire de sa fonction stratégique d'influence. L'annexe 14 en est une synthèse visuelle.

B – Une combinaison puissance – influence au service de la défense d'une vision française des relations internationales : puissance certes, mais d'équilibres

Le nouveau positionnement stratégique de la Marine en Indopacifique révèle une chose : par le déploiement de sa Marine sur ce théâtre, la France veut revendiquer une identité de rôle de puissance – certes, mais cette puissance ambitionnée par la France n'est pas laissée sans qualificatif. La France se rêve puissance d'équilibres, puissance stabilisatrice ; autrement posé,

³¹⁴ « IMEX 22 : retour sur un exercice multinational d'assistance humanitaire conduit par la France et l'Inde ». MINARM, 31 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/imex-22-retour-exercice-multinational-dassistance-humanitaire-conduit-france-linde>, Consulté le 1^{er} avril 2023.

³¹⁵ « FANC - Conférence entre les chefs des forces navales du Sud-Ouest du Pacifique - l'engagement des FANC au profit des pays partenaires ». MINARM (site des archives), 1 septembre 2021, <https://archives.defense.gouv.fr/actualites/international/fanc-conference-entre-les-chefs-des-forces-navales-du-sud-ouest-du-pacifique-l-engagement-des-fanc-au-profit-des-pays-partenaires.html>, Consulté le 2 avril 2023.

puissance attractive. L'annexe 6 de ce mémoire démontre en outre de la prégnance de ce narratif dans les discours, textes et rapports officiels. Cette identité de rôle de « *puissance d'équilibres* » ne peut être obtenue que par la conjugaison des vecteurs de puissance et d'influence, relayée notamment par la Marine. Une telle identité permettrait en outre l'achèvement d'un dessein politique et diplomatique de la France en Indopacifique : la « *troisième voie* »³¹⁶.

En Indopacifique, la France « *défend un ordre fondé sur des règles et propose une troisième voie pour sortir de la compétition sino-américaine pour une approche inclusive et multilatérale.* »³¹⁷ Cette troisième voie ne saurait être effective sans cette combinaison puissance – influence, seule combinaison apte à assurer un double impératif sans lequel le positionnement français ne convaincrerait pas : une capacité de défense et de protection de ses partenaires, et un engagement à promouvoir un modèle séduisant. Dans ces paradigmes de « *puissance d'équilibres* » et de « *troisième voie* », les deux fonctions de puissance et d'influence interagissent et sont indissociables. Sans fonction de puissance, la France et sa Marine ne disposeraient pas d'une crédibilité suffisante et ne seraient pas perçues comme étant des éléments potentiellement coercitifs et de puissance, avec lesquels il serait plus opportun d'être partenaire que rivaux. A contrario, sans fonction d'influence, la France et sa Marine ne disposeraient pas d'une attractivité suffisante pour nouer de nouveaux partenariats et assurer une promotion de leurs visions des relations internationales, militaires et maritimes, concurrençant les modèles états-uniens et chinois « *pour lesquels l'évocation d'un monde multipolaire ne va pas de soi* ».³¹⁸ Incarnant cette troisième voie et cette quête d'une identité de puissance vectrice d'équilibres, le site de l'ambassade de France au Japon déclare ainsi :

« La logique française [...] est de proposer à l'ensemble des acteurs de l'Indopacifique un modèle alternatif, respectueux des souverainetés nationales . [...] Une voie qui, tout en assumant pleinement le jeu du rapport de forces, y compris militaire, ne fasse pas, en revanche, le jeu des tensions et de la polarisation. »³¹⁹

³¹⁶ Le narratif de la « troisième voie » n'a jamais été employé comme tel dans les discours officiels et textes stratégiques nationaux. La rhétorique de la « troisième voie », employée par les académiciens, chercheurs et universitaires, transcrit cette idée de puissance d'équilibres au service de la stabilité régionale.

³¹⁷ Céline Pajon. « Indo-Pacifique : refonder l'engagement français après AUKUS ». IFRI, <https://ifrimaps.org/presidentielle-2022/defis-geopolitiques/indo-pacifique-refonder-l-engagement-francais-apres-aukus>. Consulté le 22 mai 2023.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ « Indopacifique : 8 questions pour comprendre la stratégie de la France dans la région », Ambassade de France au Japon, <https://jp.ambafrance.org/Indopacifique-9-questions-pour-comprendre-la-strategie-de-la-France-dans-la-region>. Consulté le 22 mai 2023.

Ce paragraphe transcrit parfaitement le repositionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique, premier avocat et relai de cette perception d'une France, « *puissance stabilisatrice* » de l'Indopacifique. Il est également une illustration pertinente du rapport de causalité indéfectible entre identité de rôle de la France et la perception qu'elle a de l'identité collective en Indopacifique. A l'instar de la manière dont elle a configuré sa Marine, qui fait preuve d'un activisme sécuritaire et diplomatique de plus en plus affûté dans la région, la France tente de se « *faire une place* » dans ce « *jeu du rapport de forces* », sans toutefois contribuer à une surenchère sécuritaire. La perception qu'a la France de l'Indopacifique est donc capitale dans l'analyse de son positionnement et de celui de sa Marine, et est largement conditionnée par cette « *anxiété stratégique* » étudiée dans la première partie. Réponse à cette « *anxiété stratégique* », qui a en outre justifié l'élaboration d'une stratégie française pour l'Indopacifique dès 2018, la France cherche à multiplier les partenariats et accords sécuritaires afin de consolider sa place dans la région. Cette « *anxiété stratégique* » explicite dès lors le double impératif, de la fonction de puissance afin de détenir une aura de crédibilité, et de la fonction d'influence afin de détenir une aura d'attractivité, illustration de cette complémentarité entre puissance et influence.

Au fondement de cette « *anxiété stratégique* », de cette quête d'une identité de puissance stabilisatrice et de sa mise en scène de soi, le qualificatif de modèle « *alternatif* », en outre, sous-entend que ce modèle français se fasse contre un ou des autres modèles. La « *troisième voie* » est une stratégie narrative qui place la France dans une position intermédiaire entre la Chine et les Etats-Unis, la France ne souhaite pas concurrencer le duopole sécuritaire, mais souhaite toutefois endiguer la possibilité pour elle d'être reléguée à un statut de « *puissance moyenne* »³²⁰ ou « *périphérique* »³²¹. Cette combinaison entre puissance et influence permet ainsi d'éviter l'écueil de la marginalisation de la puissance française, tout en évitant celui de la surenchère sécuritaire, agissant pour préserver ses acquis nationaux, territoriaux et maritimes. La dualité puissance – influence est en cela un équilibrisme stratégique. Par ce positionnement stratégique, la France se pose en tant que puissance tutélaire, nouvellement gardienne de l'équilibre multilatéral et de la stabilité régionale. La France tente ainsi de rallier à sa cause des Etats traditionnellement neutres mais néanmoins soucieux de l'évolution du rapport des forces dans leur région, l'Inde en premier.

³²⁰ Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018.

³²¹ Aude Amadou et Michel Herbillon, « L'espace indopacifique : enjeux et stratégie pour la France », Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, rapport d'information n°5041, 16 février 2022.

L'influence devient alors une arme complémentaire avec la puissance. Cette quête d'une identité de rôle de « *puissance d'équilibres* » répond à la perception que la France a de la zone indopacifique, de ses menaces et de ses opportunités, et justifie de cette double politique de puissance et stratégie d'influence, entraînant crédibilité et attractivité. Cette combinaison permet un rayonnement diplomatique et sécuritaire de la Marine en Indopacifique, contribuant de fait à fortifier la présence française dans la région. Incarnation de cette quête française, combinant aspirations libérales et pragmatisme réaliste d'une « *puissance d'équilibres* » en Indopacifique, la Marine doit ainsi être apte à assumer le rapport de forces qui se déroule actuellement sur le théâtre indopacifique, tout en travaillant à construire la France comme étant une puissance qui évolue en parallèle de ces rapports de forces. Par la double fonction de sa Marine, entre déploiement de la puissance et diffusion de l'influence, la France souhaite s'ériger en tant que puissance gardienne du multilatéralisme et de la coopération dans la région. Une telle dualité navale explique en outre les réorientations qui furent celles de la LPM, l'accent ayant été de fait mis sur les équipements qui « comptent » dans le cadre de l'influence et de la promotion d'une vision française des relations internationales.

C – La réception de la stratégie d'influence de la Marine nationale en Indopacifique

Toute entreprise d'influence, donc de diffusions de perceptions, implique un Etat émetteur et des Etats récepteurs. La Marine nationale, par son activisme maritime, ses coopérations, son rayonnement et son repositionnement stratégique en Indopacifique, entreprend de se construire en tant que Marine incontournable de cet espace indopacifique. Cette stratégie navale française en Indopacifique a pour finalité de susciter une adhésion des Etats tiers au modèle français des relations internationales. Céline Pajon, responsable des activités Japon au Centre Asie de l'IFRI, résume l'objectif de la stratégie d'influence de la « *troisième voie* » comme étant celui d'une « *expansion très concrète des partenariats stratégiques dans la région* » afin de « *positionner la France au sein d'un réseau de pays amis.* »³²² Une dernière question reste alors à répondre : l'influence maritime française rencontre-t-elle le succès ?

La double stratégie maritime française, déployée par la Marine nationale, mêlant projection de puissance avec diffusion d'influence, est une stratégie de succès en Indopacifique. La présidence française 2021 de l'IONS est l'une des preuves les plus saillantes. Symbole de

³²² Céline Pajon. « Indo-Pacifique : refonder l'engagement français après AUKUS », *op. cit.*

sa capacité d'attraction, la Marine parvient également à contracter ou à approfondir certains partenariats. A titre d'exemple, en mars 2023, à l'occasion du 36^e sommet franco-britannique, la France et le Royaume-Uni ont convenu d'une coopération maritime accrue entre leurs deux marines, notamment dans la zone indopacifique, et d'un approfondissement de leurs déploiements militaires maritimes.³²³ Le repositionnement de la Marine en Indopacifique est donc pleinement stratégique, mais la France en tire-t-elle des enseignements ?

Le positionnement de la France en Indopacifique, ainsi reflété par la Marine nationale, est-il pérenne et viable ? Céline Pajon doute de la viabilité et de la lisibilité de la stratégie française. Appelant Paris à « *explicitier sa position* », car « *l'autonomie stratégique est souvent interprétée comme le signe d'un engagement vacillant en Indo-Pacifique* », la France « *doit s'assurer que son positionnement est bien compris et accepté par ses partenaires* ».³²⁴ La France, qu'elle soit représentée par son président de la République, par ses ministres ou ses ambassadeurs, n'est que peu explicite quant à cette proposition de troisième voie. Le discours du Président de la République, M. Emmanuel Macron, considéré comme premier annonciateur de cette troisième voie et de cette ambition d'être une « puissance d'équilibres », déclarait :

*« Nous sommes dans la jungle et il y a deux éléphants de plus en plus agités et s'ils sont trop agités, ils commencent à se battre et toute la jungle en souffrira. Ils ont besoin de la coopération d'un grand nombre d'autres animaux, les tigres, les singes, tous. Et c'est exactement ce en quoi nous croyons. Notre stratégie Indopacifique consiste à apporter un équilibre dynamique. Comment contribuer à une espèce de stabilité d'équilibre qui ne peut être l'hégémonie entre les mains d'un seul, la confrontation entre deux grandes puissances. Un équilibre dynamique, telle est la philosophie que nous souhaitons promouvoir dans la région. »*³²⁵

La troisième voie n'est ainsi pas définie en tant que telle. Le rapport d'information du Sénat portant sur le différentiel entre les ambitions et la réalité de la stratégie française pour l'Indopacifique, s'interroge également :

³²³ Aurélien Duchêne, « Paris et Londres vont développer leur coopération maritime ». *Marine & Océans*, 14 mars 2023, <https://marine-oceans.com/les-infos-mer-de-mo/paris-et-londres-vont-developper-leur-cooperation-maritime-par-aurelien-duchene-2/>, Consulté le 16 avril 2023.

³²⁴ Céline Pajon, « Indo-Pacifique : refonder l'engagement français après AUKUS », *op. cit.*

³²⁵ Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les défis et priorités dans les relations internationales, Sommet des dirigeants économiques de l'APEC, Bangkok, 18 novembre 2022, [Prononcé le 18 novembre 2022 - Emmanuel Macron 18112022 Relations internationales | vie-publique.fr](https://www.elysee.fr/fr/actualites/2022/11/18/Emmanuel-Macron-18112022-Relations-internationales-vie-publique.fr), Consulté le 2 mars 2022.

« La France défend une stratégie dite troisième voie entre les Etats-Unis et la Chine. Basée sur la conception la plus large de l'Indopacifique, qui correspond à ses implantations et intérêts, la stratégie française ne perd-elle pas en lisibilité pour les acteurs de la zone qu'elle entend fédérer ? N'est-elle pas affaiblie par la multiplicité de ses orientations ? Peut-elle répondre aux attentes de chaque partenaire stratégique, demandeur de sécurité pour les uns, de développement économique pour les autres, d'actions de protection de l'environnement ? [...] La stratégie française ne choisit pas [...] Elle ne sélectionne pas plus ses partenaires, souhaitant collaborer avec tous. »

Les agissements qui en découlent sont également parfois le fruit d'une mésinterprétation, vulnérabilisant la légitimité d'une France tentant de se repenser dans la région après le choc AUKUS. La récente visite du chef de l'Etat, Emmanuel Macron, à Pékin, a semé le trouble au sein des partenaires, avérés et potentiels, de la France en Indopacifique. Marc Julienne, responsable des activités Chine au centre Asie de l'IFRI, a ainsi déclaré que la troisième voie française pouvait être *« interprété comme une équidistance de la France entre les Etats-Unis et la Chine »*, cette position manquant *« de clarté »*.³²⁶

En tout état de cause, bien que le nouveau positionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique soit opérationnel et rencontre de francs succès, celui de la France semble plus nébuleux, au prix de l'obtention de nouveaux acquis stratégiques dans la région. En dépit de la reconfiguration d'une Marine nationale, désormais double vecteur de puissance et d'influence au service de la promotion de la vision française des relations internationales, ce constat d'un manque de lisibilité de la position française met en perspective les succès d'une telle stratégie. Entre puissance et influence, faut-il faire un choix ? Cette dualité stratégique de la Marine nationale devait permettre l'essor d'une France, puissance d'équilibres et stabilisatrice en Indopacifique. Plus qu'un équilibre et une adhésion, la position française semble susciter troubles et confusion. Cette course aux partenariats en Indopacifique s'explique par l'anxiété stratégique que projette la France sur le théâtre en Indopacifique, mais participe à un brouillage de la ligne entre relations de partenariats et de rivalités, pouvant compromettre la viabilité, la crédibilité et l'attractivité du modèle d'action de la Marine nationale à terme.

³²⁶ « Visite d'Emmanuel Macron en Chine : "C'est un échec sur la scène diplomatique, coûteux en termes d'image", juge le chercheur Marc Julienne ». *Franceinfo*, 7 avril 2023, https://www.francetvinfo.fr/monde/chine/visite-d-emmanuel-macron-en-chine-c-est-un-echec-sur-la-scene-diplomatique-couteux-en-termes-d-image-juge-le-chercheur-marc-julienne_5757488.html, Consulté le 8 avril 2023.

CONCLUSION

Ce mémoire de recherche avait donc un quadriptyque pour cœur névralgique : l'Indopacifique, la Marine nationale, la loi de programmation militaire de 2019, et la dialectique puissance – influence. Associer ces quatre éléments fut un défi académique, car ces quatre éléments n'ont fait que très rarement l'objet de publications et d'analyses ciblées. Ce mémoire de recherche, dans sa filiation théorique, s'est également fondé sur les axiomes constructivistes et sur leur application en relations internationales. Les travaux de Nicholas Onuf et d'Alexander Wendt, mettent notamment l'emphasis sur la puissance explicative des perceptions et des représentations, conditionnant les identités (de rôle, intéressant la perception que la puissance concernée a d'elle-même ; et collective, intéressant la perception que la puissance concernée a de l'environnement stratégique), et *in fine*, les intérêts et les choix des puissances. Au cours de ce mémoire de recherche, il s'est avéré que l'approche constructiviste convenait particulièrement à l'étude de l'Indopacifique et de l'influence, qui reposent tous deux sur une prédominance des interprétations, des perceptions, et des idées.

L'Indopacifique est un discours, une représentation, une perception – par conséquent, l'Indopacifique est une *construction*. Un détour théorique par la métagéographie a en outre éclairé dans quelle mesure il peut exister un écart entre l'espace géographique et la représentation de cet espace géographique. Ce mémoire défend l'idée que c'est précisément dans cet écart de flottement que se jouent les constructions nationales et les perceptions collectives. Ces perceptions peuvent occasionnellement résulter en des conflits de représentations, ainsi que nous l'avons vu dans le cas de l'appropriation de l'Indopacifique par les différents Etats mobilisés dans la première partie (Japon, Inde, Australie, Etats-Unis, France). Dans le cas français, comprendre les perceptions de l'Indopacifique et ses évolutions depuis 2017 était une étape cruciale. Selon les constructivistes, ce sont les perceptions qu'un Etat a des rapports de forces qui modèlent la perception qu'il a de lui-même, de ses intérêts, et influencent *in fine* ses actions. Déconstruire la construction française de l'Indopacifique était un impératif, afin de saisir sur quels fondements cognitifs et sur quelles perceptions a été pensé le rôle de la France et de sa Marine en Indopacifique.

L'étude de cet Indopacifique français a donc octroyé une grande importance à l'analyse discursive, analysant les discours tenus par la présidence de la République, le MEAE, ainsi que le MINARM. L'approche française de l'Indopacifique est une approche singulière, car maximaliste. Elle diffère en cela des approches nationales autres, et cette différence de

perception est une différence majeure pour saisir le rôle que la France y projette. La construction française de l'Indopacifique, géographique et discursive, révèle ainsi trois enjeux. Premièrement, l'identité collective de l'Indopacifique est perçue, par la France, comme étant une identité de rivalités stratégiques. Les menaces de déstabilisation régionale, qu'elles soient transnationales ou incarnées par un Etat (Chine, Corée du Nord), traduisent d'une « *anxiété stratégique* ». La compétition stratégique sino-américaine dimensionne en outre l'interprétation que fait la France de cet espace. Deuxièmement, l'Indopacifique est également une région de partenariats et d'opportunités pour la France, la France se reconcentrant sur l'Inde et le Japon en réponse à la déclaration AUKUS de 2021. Troisièmement, la perception française de l'Indopacifique a été régie par une priorité : valoriser la maritimité propre à l'Indopacifique et notamment les territoires ultramarins de la France, points d'ancrages stratégiques. Les territoires ultramarins français sont l'une des variables explicatives les plus fortes de cet Indopacifique. L'incorporation de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, et, plus singulièrement, de la Réunion, permet de présenter le dispositif militaire permanent comme étant un avantage comparatif, notamment maritime, de la France dans cet espace. Compte tenu de la « *tyrannie des distances* » et de la maritimité inhérente à l'espace indopacifique, la Marine est alors érigée en tant que premier relai de la présence française, et premier vecteur de son extension en Indopacifique. Ces trois éléments construisent en outre l'identité doctrinale de la France en Indopacifique, entre regard réaliste et impératif de puissance, et regard libéral et impératif de coopération. Ce mémoire le défend : cette perception française de l'Indopacifique, résultant en cette dialectique, est le fondement de la nouvelle dualité stratégique de la Marine, entre déploiement d'une puissance et diffusion d'une influence.

L'intérêt de la France pour l'Indopacifique est cependant très nouveau. Les premières pierres de la stratégie française pour l'Indopacifique ont été posées seulement en 2018. L'élaboration d'une stratégie nationale pour cet espace, ayant pour ambition la réalisation d'une « *France, puissance de l'Indopacifique* » a dès lors rendu prioritaire une reconfiguration profonde des forces armées dans la zone. A ce titre, la LPM avait pour charge d'assurer une « *remontée en puissance* ». Prenant acte des dispositions de la RNS de 2017, selon laquelle l'espace asiatique était une priorité absolue des relations internationales, notamment militaires ; la LPM devait résorber les incertitudes capacitaires et budgétaires de la Marine en Indopacifique. Elle y a répondu par trois mesures phares : la livraison de POM, de Guépard Marine, et d'avions Albatros. Néanmoins, cette LPM n'est pas parvenue à annihiler l'intégralité

des lacunes et vulnérabilités des forces navales en Indopacifique, ne corrigeant pas la question de la dépendance matérielle à la métropole, notamment concernant la capacité de dissuasion et l'envoi de SNLE et de SNA. Une analyse comparative du réarmement naval de la France et des autres puissances riveraines de l'Indopacifique a de plus confirmé l'idée que la Marine ne disposait pas d'une capacité de projection et de déploiement d'une puissance navale qui pouvait rivaliser et égaler celles des autres puissances riveraines.

Face à ce constat, ce mémoire a proposé de changer de regard, et de considérer la LPM non plus comme étant un programme de remontée en puissance, mais comme étant un *discours* sur la puissance, donc, une stratégie d'influence à part entière. Se confrontant à une lacune théorique quant au concept d'influence, notamment dans ses liens avec celui de puissance, ce mémoire a proposé une nouvelle approche de l'influence, fondé sur la perspective constructiviste. L'influence étant une « *fabrique des perceptions* », elle est une capacité de modelage des perceptions des Etats récepteurs. Par la modification des perceptions qu'ont les Etats récepteurs de l'Etat émetteur, ce sont les actions de ces premiers qui sont appelés à être modifiées et influencées. Cette nouvelle approche de l'influence fut appliquée au cas d'étude de la Marine en Indopacifique. En raison d'une impossibilité de supprimer l'entière des vulnérabilités des forces navales déployées en Indopacifique en termes de puissance brute, ces dernières ont été repensées à l'aune de l'influence. Bien que l'inscription officielle de l'influence en tant que sixième fonction stratégique des armées date de 2022, ce mémoire a cependant défendu la thèse selon laquelle l'influence serait une réflexion de plus long terme, agissant comme une sorte de « toile de fond » qui conditionnait d'ores et déjà les réflexions de la LPM de 2019. Ce mémoire conclut donc que la stratégie d'influence de la Marine en Indopacifique ne repose pas tant sur le fait d'être dotée d'une capacité de puissance absolue, mais d'être dotée d'une capacité de puissance dans les champs qui *comptent* pour l'influence : luttes contre les menaces transnationales, assistance et opérations humanitaires, et protection de l'environnement, entres autres. En cela, ce mémoire conclut que ce qui importe n'est pas tant la puissance navale réelle de la Marine que la perception de sa puissance par les autres Etats, et de son potentiel de déploiement, de dissuasion, d'intimidation, et de coercition.

L'influence étant un moyen, la modification des perceptions cibles étant la finalité, ce mémoire de recherche conclut que la Marine nationale en Indopacifique est devenue un double vecteur, de déploiement d'une puissance et de diffusion d'une influence, au service de la promotion d'une vision française des relations internationales en Indopacifique. Réajustant le

paradigme d'une « *France, puissance de l'Indopacifique* » qui fut celui de la première partie, ce mémoire affirme que cette nouvelle dynamique de l'influence incorporée à la Marine traduit d'une nouvelle ambition française en Indopacifique : être perçue en tant que puissance, certes, mais en tant qu'une puissance *d'équilibres* et *stabilisatrice*. L'ajout de ces deux qualificatifs justifiait donc d'un recours à l'influence afin de diffuser une perception d'une France, puissance maritime coopérative et pacificatrice d'un Indopacifique régi par la rivalité sino-américaine. Sa dualité entre mission de puissance et fonction d'influence doit alors permettre à la France de s'affirmer en tant que « *troisième voie* ». Dans cette optique, ce mémoire de recherche a conclu qu'alors que la puissance consiste en la projection d'une force, l'influence consiste en la projection d'une perception ; le corollaire de la puissance étant la crédibilité, et le corollaire de l'influence étant l'attractivité. Incarnation de sa nouvelle identité en Indopacifique, la Marine doit ainsi être apte à assumer le rapport de forces qui se joue actuellement en Indopacifique, tout en aidant la France à se positionner en parallèle de ce rapport de forces, en tant que puissance gardienne de la souveraineté des Etats, de la stabilité régionale, et du multilatéralisme fondé sur la règle de droit. Toute stratégie d'influence suppose un Etat émetteur, et un ou des Etats récepteurs. Toutefois, ce repositionnement tactique de la Marine en Indopacifique, qui traduit donc d'une nouvelle ambition politique et diplomatique française, est si récent qu'il est difficile d'en analyser la réception. Bien que la stratégie de la Marine en elle-même semble rencontrer quelques succès, stratégiques comme diplomatiques ; le positionnement de la France semble plus généralement souffrir d'un manque de lisibilité et de théorisation. Cela peut, à terme, compromettre la pérennisation de cette Marine duale, en dépit de toute sa pertinence.

Ce mémoire propose ainsi une lecture résolument nouvelle de la Marine en Indopacifique, en associant nouvellement l'espace géographique de l'Indopacifique, avec la force armée de la Marine, la fonction stratégique de l'influence, et une lecture des choix sécuritaires initiés par la LPM sous le prisme de cette nouvelle influence. L'influence, en raison de sa nouveauté et du fait que ce concept soit encore en construction dans la sphère française, est un domaine d'études demeurant encore confidentiel, étant l'apanage de quelques experts. Ce mémoire a également proposé une analyse novatrice de la stratégie de la France en Indopacifique par la porte d'entrée de sa Marine, ce mémoire ayant théorisé des parallèles pertinents entre le modèle d'action de la Marine en Indopacifique et celui de la France.

Cette confidentialité propre à l'étude de l'influence est autant une justification de la pertinence de ce mémoire de recherche, qu'une des causes des difficultés rencontrées dans les

recherches et la rédaction de ce mémoire. Ainsi que démontré par le cheminement intellectuel et théorique mené par ce mémoire autour des concepts de puissance et d'influence, et par l'analyse des discours et textes stratégiques fondateurs, il apparaît que le concept d'influence demeure entouré d'un voile conceptuel encore nébuleux. De plus, la feuille de route sur l'influence du MEAE, ayant valeur de doctrine, ne date que de 2021, mais les réflexions autour de l'influence en France sont bien antérieures, chaque agent ayant théorisé l'influence en fonction des intérêts qu'il servait. Dans le domaine de l'analyse de l'influence, ces recherches se sont donc confrontées à un phénomène de collusion contradictoire entre l'approche de l'influence selon le MINARM, l'approche de l'influence selon le MEAE, et l'approche de l'influence selon les académiciens. Ce mémoire de recherche, dans sa phase d'élaboration et de construction, a donc dû procéder à une phase de clarification de la multiplicité des perceptions autour de l'influence. Ainsi que démontré dans le cadre de la première partie, cette multiplicité des perceptions est également vraie pour le concept d'Indopacifique, ce qui a constitué la deuxième difficulté de ce mémoire. Chaque Etat ayant son Indopacifique, les acceptions varient nationalement, mais elles varient également intra nationalement, intra branches, notamment concernant les limites à l'extrême du Pacifique. A l'instar de l'influence, les phases préliminaires de construction de ce mémoire ont requis une attention particulièrement affûtée quant aux différentiels de narratifs, chaque interprétation n'étant pas neutre. Enfin, la troisième difficulté analytique a porté sur les effets de la LPM sur les équipements et matériels des forces navales. Rares sont les documents qui répertorient les apports de la LPM pour les forces prépositionnées en Indopacifique, et aucun document officiel ou académique ne traite des effets de la LPM sur les forces de la Marine en Indopacifique. Ce mémoire a donc dû procéder par recoupements, et a exigé une connaissance technique très fine des équipements dont disposaient les forces navales en Indopacifique, et des programmes lancés par la LPM, afin d'extraire ces trois mesures « phares » que constituent les POM, les Guépard Marine, et les Albatros. En cela, le cas d'étude de la Marine en Indopacifique et de son repositionnement à l'aune de la LPM et de la dialectique puissance – influence est un cas d'étude qui a requis des connaissances vastes et multidisciplinaires, touchant aux dispositifs armés, aux matériels et équipements de la Marine, à la région indopacifique et à ses dynamiques latentes, à la stratégie de la France dans la région et à son histoire, aux mesures de la LPM et à son fonctionnement. Ce mémoire a également rendu indispensable une approche théorique quant aux concepts de puissance et d'influence, en appelant aux théories des relations internationales.

Enfin, ce premier mémoire offre la possibilité d'être postérieurement complété, certaines pistes analytiques et de réflexion n'ayant pas pu être exhaustivement abordées. Les préciser ici est pertinent pour tout lecteur souhaitant poursuivre l'aventure de la compréhension du positionnement de la Marine en Indopacifique et de la dialectique puissance – influence. Premièrement, les vides conceptuels auxquels se confronte toute recherche sur l'influence en France est un sujet de recherche en lui-même. En proposer une lecture aboutie, une explication réflexive, et des voies de correction, seraient autant d'axes pertinents pour traiter de ce sujet qui mérite une attention des intellectuels, des théoriciens, et des officiels du gouvernement. Deuxièmement, le phénomène des contradictions et des désaccords, qui portent en l'espèce autant sur l'Indopacifique que sur l'influence, est un enjeu à part entière. Résultant en des discours à géométrie variable, et contribuant à une perte de lisibilité de la stratégie de la France, il peut être intéressant de se pencher sur la raison de ces contradictions et sur la causalité entre interprétations et intérêts des structures fomentant ces interprétations. Les conflits de représentations ne concernent pas uniquement les Etats entre eux, mais peuvent également intéresser et révéler des conflits entre sphères de décision d'un Etat, menaçant le processus de prise de décision. Cet axe serait donc d'intérêt public au sens premier du terme. Troisièmement, ce mémoire de recherche combine des thématiques diverses, mais qui ont comme dénominateur commun leur nouveauté : le premier emploi du terme « *indopacifique* » dans un document stratégique français date de 2017, la promulgation de la LPM date de 2019 et ses effets s'échelonnent jusqu'en 2025 avant d'être poursuivis par la LPM de 2024, et la naissance officielle de l'influence en tant que fonction stratégique des armées date de 2022. Autrement posé, ce mémoire de recherche ne dispose pas d'un potentiel de recul suffisant pour mettre en perspective les thèses ici exposées, et les relativiser sous le regard de l'historicité. Ce mémoire de recherche, rédigé dans le « pendant », en appelle donc un second plus en aval, qui puisse analyser « l'après ». Cela permettrait en outre de statuer de façon plus précise sur la réception du nouveau positionnement stratégique de la Marine en Indopacifique, ainsi que sur les succès remportés par sa stratégie d'influence. Une dynamique comparative entre les deux cheminements intellectuels et leurs divergences de conclusions serait à ce titre, plus que pertinent. Quatrièmement, une stratégie se jouant sur le temps long, la continuité et la cohérence sur le long terme sont des variables primaires. La LPM portant sur l'exercice 2024-2030 a été présentée en mars 2023. Une poursuite de l'analyse de la portée des LPM sur la reconfiguration des forces navales en Indopacifique constituerait également un axe de recherche supplémentaire, apportant un autre degré de lecture à ce cas d'étude.

SOURCES

Documents officiels et textes stratégiques

Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, Washington, 2022, 20 pages.

Assemblée nationale, *Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019-2025 et portant diverses dispositions intéressant à la défense : Texte de la commission de la défense nationale et des forces armées. Annexe au rapport*, procédure accélérée, n°765, 14 mars 2018.

Cols Bleus, 2019. *La Marine en opérations*, Hors-série, Paris, Janvier 2020, 16 pages.

Cols Bleus, *Dossier d'information 2021*, Hors-série, Paris, Janvier 2021, 15 pages.

Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, Hors-série, Paris, Janvier 2023, 15 pages.

Cols Bleus, *La France. Nation du Pacifique*, n°3089, Paris, août-septembre 2020, 52 pages.

Délégation à l'information et à la communication de la Défense, *Lexique des termes utilisés dans la Loi de programmation militaire 2019-2025*, Paris, 2019, 17 pages.

United States Department of State, *Déclaration conjointe des dirigeants au sujet de l'AUKUS*, 13 mars 2023.

Département de la Défense australienne, *Defence White Paper 2013*, Canberra, 2013, 143 pages.

Etat-major des Armées, *Vision stratégique du chef d'Etat-major des Armées*, Paris, octobre 2021, 13 pages.

Journal officiel de la République française, *LOI n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense*, 14 juillet 2018.

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, Paris, Odile Jacob et la Documentation française, 13 juin 2008, 124 pages.

MEAE, *Feuille de route sur l'influence*, Paris, décembre 2021, 76 pages.

MEAE, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, Paris, 2022, 78 pages.

MINARM, *Revue nationale stratégique*, Paris, 2022, 60 pages.

MINARM, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, 2017, 11 pages.

MINARM, *La loi de programmation militaire 2019/2025. Dossier de presse*, Paris, 2019, 72 pages.

MINARM, *La stratégie de défense française en Indopacifique*, Paris, 2019, 24 pages/

The White House, *Indo-Pacific Strategy of the United States*, Washington, 2022, 19 pages.

Trump White House Archives, *National Security Strategy of the United States of America*, Washington, 2017, 68 pages.

Rapports d'information et comptes rendus, du Sénat de l'Assemblée nationale

Aude Amadou et Michel Herbillon, « L'espace indopacifique : enjeux et stratégie pour la France », *Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères*, rapport d'information n°5041, 16 février 2022.

Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », *Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*, rapport d'information n°285, 25 janvier 2023.

Christian Cambon et al., « Australie : quelle place pour la France dans le Nouveau monde ? », *Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*, rapport d'information n°222, 14 décembre 2016.

« Compte rendu. Audition du général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de Terre, sur le projet de loi de finances pour 2020 », *Assemblée nationale, CDNEA*, n°4, 2 octobre 2019.

Dominique de Legge, « La présence militaire dans les outre-mer : un enjeu de souveraineté et de protection des populations », *Sénat, Commission des finances*, rapport d'information n°12, 5 octobre 2022.

Jeanny Lorgeoux et André Trillard, « Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans », *Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*, rapport d'information n°674, 17 juillet 2012.

Philippe Folliot et al., « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale », *Sénat, Délégation sénatoriale aux outre-mer*, rapport d'information n°546, 24 février 2022.

Thomas Gassilloud et al., « Le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025 », *Assemblée Nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées*, rapport d'information n°864, 15 février 2023.

Yannick Chenevard, « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2023, Tome V, Défense. Préparation et emploi des forces : Marine », *Assemblée nationale*, n°273, 19 octobre 2022.

Discours, déclarations et allocutions

Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018, <https://www.vie-publique.fr/discours/207129-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-le-re>, Consulté le 6 mai 2023.

Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique de défense, à Toulon, 19 janvier 2018, <http://www.vie-publique.fr/discours/204784-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-d>., Consulté le 6 mai 2023.

Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les défis et priorités dans les relations internationales, durant le Sommet des dirigeants économiques de l'APEC, Bangkok, 18 novembre 2022, <https://www.vie-publique.fr/discours/287228-emmanuel-macron-18112022-relations-internationales>, Consulté le 2 mars 2023.

Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les relations entre la France et l'Australie, Sydney, 2 mai 2018, <https://www.vie-publique.fr/discours/206113-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-r>, Consulté le 14 mars 2023.

Discours d'Emmanuel Macron, Président de la République française, à Garden Island, base navale de Sydney, 3 mai 2018, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/03/discours-a-garden-island-base-navale-de-sydney>, Consulté le 3 mai 2023.

Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, à la conférence des ambassadeurs et des ambassadrices, Paris, 27 août 2019, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs-1>, Consulté le 4 avril 2023.

Discours de Georges Leygues à l'occasion de la cérémonie inaugurant la construction de l'Ecole Navale de Brest, 14 novembre 1929, Brest.

Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France, Paris, 29 août 2019, <https://www.vie-publique.fr/discours/270229-jean-yves-le-drian-29082019-politique-etrangere>, Consulté le 28 avril 2023.

Discours du Premier Ministre du Japon, Shinzo, Abe sur le FOIP dans le cadre de l'ouverture de la sixième édition de la Tokyo International Conference on African Development (TICAD VI), Kenya, 2016.

Sitographie : archives de la défense, site du ministère des Armées, et site du gouvernement

« Accord FRANZ : le point annuel des partenaires ». *Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*, 14 novembre 2016, <https://gouv.nc/actualites/14-11-2016/accord-franz-le-point-annuel-des-partenaires>, Consulté le 12 avril 2023.

« ANTARES – Bilan de l'exercice naval franco-indien VARUNA 23.1 », *MINARM*, 26 janvier 2023, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/antares-bilan-lexercice-naval-franco-indien-varuna-231>, Consulté le 2 mai 2023.

« Après 36 ans d'opérations, le P400 La Glorieuse tire sa révérence ». *MINARM*, 11 mai 2023, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/36-ans-doperations-p400-glorieuse-tire-sa-reverence>. Consulté le 3 mai 2023.

« Baromètre de la LPM ». *MINARM*, 24 février 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/politique-defense/loi-programmation-militaire-2019-2025/barometre-lpm>, Consulté le 18 mai 2023.

« FANC - Conférence entre les chefs des forces navales du Sud-Ouest du Pacifique - l'engagement des FANC au profit des pays partenaires », *Site des archives du MINARM*, 1 septembre 2021, <https://archives.defense.gouv.fr/actualites/international/fanc-conference-entre-les-chefs-des-forces-navales-du-sud-ouest-du-pacifique-l-engagement-des-fanc-au-profit-des-pays-partenaires.html>, Consulté le 2 avril 2023.

« FANC – Lancement de l'exercice CROIX DU SUD 2023 », *MINARM*, 25 avril 2023, <https://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/fanc-lancement-lexercice-croix-du-sud-2023>, Consulté le 27 avril 2023.

« [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », *MINARM*, 14 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/loi-programmation-militaire-2019-2025/fiches-lpm-2019-2025-plan-bataille-concret-remontee-puissance>, Consulté le 2 mai 2023.

« GUEPARD : Hélicoptère Interarmées Léger, HIL », *MINARM*, 14 février 2022. (pdf)

« Hélicoptère Interarmées Léger (HIL) », in *MINARM*, [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées, 14 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/terre/guepard-helicoptere-interarmees-leger-hil>, Consulté le 16 mars 2022.

« IMEX 22 : retour sur un exercice multinational d'assistance humanitaire conduit par la France et l'Inde ». *MINARM*, 31 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/imex-22-retour-exercice-multinational-dassistance-humanitaire-conduit-france-linde>, Consulté le 1er avril 2023.

« Indopacifique : 8 questions pour comprendre la stratégie de la France dans la région », *Ambassade de France au Japon*, <https://jp.ambafrance.org/Indopacifique-9-questions-pour-comprendre-la-strategie-de-la-France-dans-la-region>. Consulté le 22 mai 2023.

Jean-François Dobelle, « La France, une puissance maritime », *Vie publique*, 9 août 2021, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/281092-la-france-une-puissance-maritime>, Consulté le 26 avril 2023.

« Les accords FRANZ (pour France, Australie, Nouvelle-Zélande) ». *Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie*, <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cooperation-regionale/Les-accords-FRANZ-pour-France-Australie-Nouvelle-Zelande2>. Consulté le 22 mai 2023.

« Les Sous-marins Nucléaires d'Attaque (SNA) ». *MINARM*, 10 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/marins/marins-nucleaires-dattaque-sna>, Consulté le 13 avril 2023.

« Les Sous-marins Nucléaires Lanceurs d’Engins (SNLE) ». *MINARM*, 10 mars 2022, <https://www.defense.gouv.fr/marine/marins/marins-nucleaires-lanceurs-dengins-snle>, Consulté le 13 avril 2023.

« La mission Marianne – Une préparation à la hauteur des ambitions », *Site archives du MINARM*, 7 juin 2021, <https://archives.defense.gouv.fr/marine/magazine2/passion-marine/sous-marins-nucleaires-d-attaque-se-deployer-loin-et-longtemps/la-mission-marianne-une-preparation-a-la-hauteur-des-ambitions.html>, Consulté le 2 mars 2023.

« Patrouilleurs outre-mer (POM). La flotte se renforce », *MINARM*, 2022. (pdf)

« Projet de loi de finances des Armées 2023 - LPM année 5 ». *MINARM*, 19 septembre 2022, <https://www.defense.gouv.fr/ministere/politique-defense/loi-programmation-militaire-2019-2025/projet-loi-finances-armees-2023-lpm-annee-5>, Consulté le 7 mai 2023.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Alfred Thayer Mahan, *The Influence of Sea Power upon History: 1660-1783*, Boston, Little, Brown and Company, 1890, 640 pages.

Antoine-Louis de Prémonville et al. *La France, au cœur des intérêts géostratégiques indopacifiques*, Huningue, Presses universitaires Rhin & Danube, 2023, 133 pages.

Edward Carr, *The Twenty Years' Crisis: 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, Londres, Macmillan, 2ème édition, 1949, 256 pages.

Edward Herman, Noam Chomsky, *Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media*, New York City, Pantheon Books, 1988, 480 pages.

Erving Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne I. La Présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, coll. Le sens commun, 1973, 256 pages.

Friedrich Ratzel, *Géographie politique*, Paris, Editions régionales européennes et Economica, 1988. 1ère édition en allemand, 1897, 386 pages.

Geoffrey Blainey, *La tyrannie des distances*, Australie, Macmillan, 1968, 365 pages.

Isabelle Saint-Mézard, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique. Genèse et mise en œuvre d'une idée*, Paris, Presses universitaires de France, 2022, 210 pages.

Jagannath P. Panda, Titli Basu, *China-India-Japan in the Indo-Pacific*, New Delhi, Pentagon Press, 2018, 416 pages.

Jean-Baptiste Noé, *Le déclin d'un monde. Géopolitique des conflits et des rivalités en 2023*, Paris, L'artilleur, 2022, 288 pages.

Karl Popper, *Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973, 496 pages.

Karl Popper, *Conjectures et réfutations*, Paris, Payot, 1985, 610 pages.

Michel Korinman, Guy Thuillier, éditeurs. *Vous avez dit Pacifique ?* Paris, David Reinhard éditions, 2022, 366 pages.

Martin Lewis, Kären Wigen, *The Myth of Continents: A Critique of Metageography*, Berkeley, University of California Press, 1997, 383 pages.

Michael Joseph Smith, *Realist Thought from Weber to Kissinger*, Baton Rouge (La.), Louisiana State University Press, 1986, 256 pages.

Michel Deverge, *Les quatre dragons. Hongkong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan*, Paris, Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes et La Documentation française, 1989, 104 pages.

Nicholas Onuf, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, London, Routledge, 1989, 352 pages.

Paco Milhiet, *Géopolitique de l'Indo-Pacifique. Enjeux internationaux, perspectives françaises*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2022, 224 pages.

Pierre Royer, *Géopolitique des mers et des océans: qui tient la mer tient le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, 208 pages.

Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *The social construction of reality: a treatise in the sociology of knowledge*. Anchor Books, 1967, 219 pages.

Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, 797 pages.

Robert Jackson et Georg Sorensen, *Introduction to International Relations. Theories and Approaches*, Oxford, Oxford University Press, Fifth edition, 2013, 373 pages.

Rory Medcalf, *Indo-Pacific Empire. China, America and the Contest for the World's Pivotal Region*, Manchester University Press, 2020, 320 pages.

Sébastien Abis, Julia Tasse, *Géopolitique de la mer*, Paris, Eyrolles, 2022, 184 pages.

Chapitres d'ouvrages

Barbara Loyer. « Chapitre 2. Les représentations géopolitiques », in Barbara Loyer, *Géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 45-65.

Dario Battistella, « Chapitre 4 / La vision réaliste », in Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2015, p. 123-170.

Dario Battistella, « Chapitre 5 / La vision libérale », in Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2015, p. 171-206.

Articles de revue

Alexander Wendt, « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics », *International Organization*, vol. 46, n°2, 1992.

Alexander Wendt, « The state as a person in international theory », *Review of International Studies*, vol. 30, n°2, 2004.

Barthélémy Courmont, Éric Mottet, Marianne Péron-Doise, « L'Indo-Pacifique, des visions plurielles entre convergences et dissonances », *Revue internationale et stratégique*, vol. 129, n°1, 2023, p. 35-39.

CESM, « Le retour du réarmement naval », *Brèves Marines*, n°272, février 2023. 1 page.

Chengxin Pan, « The 'Indo-Pacific' and geopolitical anxieties about China's rise in the Asian regional order », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 68, n°4, 2014, p. 453-469.

Christian Cambon, « Les Outre-mer, points d'appui et interfaces géostratégiques », *RDN*, n°823, 2019, p. 12-17.

Claude Markovits, « L'Asie, une invention européenne », *Monde(s)*, vol. 3, n°1, 2013, p. 53-66.

Delphine Allès, Thibault Fournol, « Le sens de l'Indo-Pacifique, de l'ambiguïté sémantique à l'opportunité stratégique », *Diplomatie, Les grands dossiers*, n°53, octobre-novembre 2019.

Eric Mottet, Marianne Péron-Doise, « L'Indo-Pacifique, un concept stratégique en cours de radicalisation ? » *Après-demain*, vol. 64, n° 4, 2022, p. 4-6.

Eric Mottet. « L'ASEAN face à l'AUKUS : dissensions, résilience et centralité ». *RDN*, vol. 852, n° 7, 2022, p. 126-30.

Frédéric Grare, « De quoi l'Indopacifique est-il le nom ? », *Les carnets du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)*, octobre 2019, 8 pages.

Géraldine Giraudeau, « Les outre-mer dans la stratégie française en Indopacifique », *Annuaire français de relations internationales*, Hors-série, 2022, p. 143-157.

Guy Tessier, « Les atouts de la puissance militaire française », *Revue internationale et stratégique*, vol. 63, n°3, 2006, p. 91-96.

Hansong Li, « The “Indo-Pacific”: Intellectual Origins and International Visions in Global Contexts », *Modern Intellectual History*, vol. 19, n°3, 2022, p. 807-833.

Hidetaka Yoshimatsu, « Japan’s role conception in multilateral initiatives: the evolution from Hatoyama to Abe », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 72, 2018, p.129-144.

Hiroo Nakamura, « Le pacifisme de la Constitution japonaise : un pur optimisme ou une lumière au XXIe siècle ? », *Cités*, vol. 27, n°3, 2006, p. 21-32.

« Indo-Pacifique : un concept flottant ? », *IFRI, Politique étrangère*, vol. 84, n°3, automne 2019.

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer. « Pour un réalisme libéral en relations internationales ». *Commentaire*, vol. 141, n°1, 2013, p. 13-20.

Jean-Luc Racine, « La nouvelle géopolitique indienne de la mer : de l’océan Indien à l’Indo-Pacifique », *Hérodote*, vol. 163, n°4, 2016, p. 101-129.

Jean-Marc Giraud, « Une nouvelle stratégie française en matière de forces de souveraineté et de présence », in *RDN, 2020 : chocs stratégiques*, Regards du CHEM, 69e session, 2020,

Jérémy Bachelier, « Vers une région Indo-Pacifique », *RDN*, tribune n°977, 23 février 2018.

Marianne Péron-Doise, « L’Indo-Pacifique pris au piège de la rivalité Etats-Unis/Chine », *Institut de Recherche Stratégique de l’Ecole Militaire (IRSEM)*, Brève stratégique n°43, 2022.

Marie de Rugy, « La géographie, un outil diplomatique ? Rivalités impériales et collaborations internationales dans le nord de la péninsule indochinoise (fin XIXe – début XXe siècles) », *Relations internationales*, vol. 167, n° 3, 2016, p. 37-52.

Martin Motte, « La course à la mer », *Stratégique*, vol. 120, n°3, 2018, p. 171-176.

Nicolas Zubinski. « L’influence militaire dans la nouvelle pensée stratégique française ». *RDN*, n°837, février 2021, p. 75-83.

Paco Milhiet, « AUKUS, quelles conséquences pour la stratégie indo-pacifique française ? », *IRIS - Asia Focus*, n°178, avril 2022, p. 1-15.

Philippe Pelletier, « L’Extrême-Orient : l’invention d’une histoire et d’une géographie », *Annales de géographie*, n°690, 2013, p. 220-232.

Priya Chacko, « The rise of the Indo-Pacific: understanding ideational change and continuity in India's foreign policy », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 68, n°4, 2014, p. 433-452.

Rory Medcalf, « La Chine et l'Indo-Pacifique : multipolarité, solidarité et patience stratégique », *RDN*, n°811, 2018, p. 79-87.

Rory Medcalf, « L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine », *IFRI, Politique étrangère*, vol. 84, n°3, 2019, p. 49-61.

Serge Sur, « La puissance et le rang revisités », *Annuaire français de relations internationales*, vol. I, 2000.

Yann Briand, « La France et l'Indopacifique », *RDN*, n°853, 2022, p. 30-35.

Yoko Oryu, « Le Japon dans l'Indo-Pacifique », *Après-demain*, vol. 64, n°4, 2022, p.18-25.

Articles en ligne

Aurélien Duchêne, « Paris et Londres vont développer leur coopération maritime ». *Marine & Océans*, 14 mars 2023, <https://marine-oceans.com/les-infos-mer-de-mo/paris-et-londres-vont-developper-leur-cooperation-maritime-par-aurelien-duchene-2/>, Consulté le 16 avril 2023.

Bill Birtles, « China mocks Australia over “Indo-Pacific” concept it says will “dissipate” », *Australian Broadcasting Corporation News*, 8 mars 2018, <https://www.abc.net.au/news/2018-03-08/china-mocks-australia-over-indo-pacific-concept/9529548>, Consulté le 12 mai 2023.

Céline Pajon, « Indo-Pacifique : refonder l'engagement français après AUKUS ». *IFRI*, <https://ifrimaps.org/presidentielle-2022/defis-geopolitiques/indo-pacifique-refonder-l-engagement-francais-apres-aukus>. Consulté le 22 mai 2023.

Céline Pajon, « L'alliance « AUKUS a souligné le décalage entre l'ambition stratégique de la France dans l'Indopacifique et les moyens militaires qu'elle peut mobiliser », *Le Monde*, 19 septembre 2022, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/19/l-alliance-aukus-a-souligne-le-decalage-entre-l-ambition-strategique-de-la-france-dans-l-indo-pacifique-et-les-moyens-militaires-qu-elle-peut-mobiliser_6142321_3232.html, Consulté le 23 avril 2023.

Emmanuel Veron, Emmanuel Lincot, « L'Europe et l'Asie non-chinoise : historique du concept d'Indo-Pacifique », *Le Grand Continent*, 23 juin 2021,

<https://legrandcontinent.eu/fr/2021/06/23/leurope-et-lasie-non-chinoise-historique-du-concept-dindo-pacifique/>, Consulté le 12 mars 2023.

Jean-Dominique Merchet, « Emmanuel Macron pardonne aux Etats-Unis, ignore l’Australie et punit le Royaume-Uni », *l’Opinion*, 1 novembre 2021, <https://www.lopinion.fr/international/emmanuel-macron-pardonne-aux-etats-unis-ignore-laustralie-et-punit-le-royaume-uni>, Consulté le 14 mars 2023.

Jérôme Pellistrandi, « Brève. Covid-19 : les BSAOM dans l’opération Résilience ». *RDN*, 7 avril 2020, https://www.defnat.com/e-RDN/affiche_breve.php?cid=271, Consulté le 2 mai 2023.

Jérôme Pellistrandi, « Brève. Vers le prolongement des patrouilleurs P400 - Prolongation of P400 overseas ». *RDN*, 2 avril 2019, https://www.defnat.com/e-RDN/affiche_breve.php?cid=191, Consulté le 6 avril 2023.

Laurent Lagneau, « Le SNA Emeraude et le BSAM Seine ont terminé leur mission d’intérêt stratégique dans l’Indo-Pacifique », *Zone Militaire*, 9 avril 2021, <https://www.opex360.com/2021/04/09/le-sna-emeraude-et-le-bsam-seine-ont-termine-leur-mission-dinteret-strategique-dans-lindo-pacifique/>, Consulté le 6 avril 2023.

Laurent Lagneau, « Pour M. Lecornu, le format de la Marine nationale doit avoir la « dimension » du domaine maritime français », *Zone Militaire*, 2022, <https://www.opex360.com/2022/11/07/pour-m-lecornu-le-format-de-la-marine-nationale-doit-avoir-la-dimension-du-domaine-maritime-francais/>, Consulté le 8 avril 2023.

Lionel Fatton, « Vers une nouvelle ère de militarisation (et d’instabilité ?) en Indo-Pacifique », *Le Rubicon*, 13 juillet 2022, <https://lerubicon.org/publication/vers-une-nouvelle-ere-de-militarisation-et-dinstabilite-en-indo-pacifique/>, Consulté le 2 mai 2023.

« Le premier des six nouveaux patrouilleurs outre-mer a été livré en Nouvelle-Calédonie ». *Le Figaro*, 4 avril 2023, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-premier-des-six-nouveaux-patrouilleurs-outre-mer-a-ete-livre-en-nouvelle-caledonie-20230404>, Consulté le 4 avril 2023.

Marianne Péron-Doise, « Indo-Pacifique, le maritime. », *APN News*, 12 janvier 2020, <https://asiepacifique.fr/indo-pacifique-le-maritime-marianneperondoise/>, Consulté le 15 février 2023.

Marianne Péron-Doise, « L’Indo-Pacifique, une reconstruction régionale fondée sur l’affirmation du maritime dans les relations internationales et stratégiques asiatiques », *Areion24.news*, 2 janvier 2020, <https://www.areion24.news/2020/01/02/lindo-pacifique-une-reconstruction-regionale-fondee-sur-laffirmation-du-maritime-dans-les-relations-internationales-et-strategiques-asiatiques/>, Consulté le 23 avril 2023.

Marianne Péron-Doise. « La loi chinoise sur les garde-côtes va-t-elle provoquer de nouvelles tensions sur les mers d’Asie ? » *The Conversation*, 25 février 2021, <https://theconversation.com/la-loi-chinoise-sur-les-garde-cotes-va-t-elle-provoquer-de-nouvelles-tensions-sur-les-mers-dasie-155417>, Consulté le 17 mars 2023.

Nashidil Rouiaï. « Soft power (puissance douce) ». *Géoconfluences*, École normale supérieure de Lyon, septembre 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/soft-power>, Consulté le 22 mars 2022.

Nicolas Barotte, « De la Polynésie à la Nouvelle-Calédonie, les armées affrontent la « tyrannie des distances » », *Le Figaro*, 22 juillet 2021, <https://www.lefigaro.fr/international/de-la-polynesie-a-la-nouvelle-caledonie-les-armees-affrontent-la-tyrannie-des-distances-20210721>, Consulté le 12 avril 2023.

Paco Milhiet, « L’Indo-Pacifique français en 2022, retour sur une année charnière », *Diploweb*, 4 février 2023, <https://www.diploweb.com/L-Indo-Pacifique-francais-en-2022-retour-sur-une-annee-charniere.html>, Consulté le 4 février 2023.

Pierre Grosser, « L’ “Indo-Pacifique” au-delà du slogan », *The Conversation*, 2 avril 2018, <https://theconversation.com/l-indo-pacifique-au-dela-du-slogan-94251>, Consulté le 11 avril 2023.

Rory Medcalf, « A Term Whose Time Has Come: The Indo-Pacific », *The Diplomat*, 4 décembre 2012, <https://thediplomat.com/2012/12/a-term-whose-time-has-come-the-indo-pacific/>, Consulté le 28 avril 2023.

« Sous-marins australiens : la France rappelle ses ambassadeurs à Washington et à Canberra « pour consultations » », *Le Monde*, 17 septembre 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/09/17/sous-marins-australiens-la-france-rappelle-ses-ambassadeurs-a-washington-et-a-canberra-pour-consultations_6095091_3210.html, Consulté le 7 mai 2023.

Vaimiti Goin, « L'espace indopacifique, un concept géopolitique à géométrie variable face aux rivalités de puissances », *Géoconfluences*, 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/espace-indopacifique-geopolitique>, Consulté le 4 mai 2023.

Vincent Groizeleau. « La France prend la présidence du symposium des marines de l'océan Indien ». *Mer et Marine*, 1 juillet 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/la-france-prend-la-presidence-du-symposium-des-marines-de-l-ocean-indien>, Consulté le 28 avril 2023.

Vincent Groizeleau. « La Marine nationale n'a plus aucun bâtiment disponible en Nouvelle-Calédonie ». *Mer et Marine*, 16 juillet 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/la-marine-nationale-n-a-plus-aucun-batiment-disponible-en-nouvelle-caledonie>, Consulté le 16 avril 2023.

Vincent Groizeleau, « Retour sur le déploiement indopacifique du SNA Emeraude et du BSAM Seine », *Mer et Marine*, 27 avril 2021, <https://www.meretmarine.com/fr/defense/retour-sur-le-deploiement-indopacifique-du-sna-emeraude-et-du-bsam-seine>, Consulté le 2 avril 2023.

« Visite d'Emmanuel Macron en Chine : “C'est un échec sur la scène diplomatique, coûteux en termes d'image”, juge le chercheur Marc Julienne ». *Franceinfo*, 7 avril 2023, https://www.francetvinfo.fr/monde/chine/visite-d-emmanuel-macron-en-chine-c-est-un-echec-sur-la-scene-diplomatique-couteux-en-termes-d-image-juge-le-chercheur-marc-julienne_5757488.html, Consulté le 8 avril 2023.

Zhan Mengshu, « A Brief Overview of Alexander Wendt's Constructivism », *E-International Editions*, 19 mai 2020, <https://www.e-ir.info/2020/05/19/a-brief-overview-of-alexander-wendts-constructivism/>, Consulté le 18 mars 2023.

Sitographie

AuthaGraph オーサグラフ 世界地図.

<http://www.authagraph.com/projects/description/%E3%80%90%E4%BD%9C%E5%93%81%E8%A7%A3%E8%AA%AC%E3%80%91%E8%A8%98%E4%BA%8B01/?lang=en>.

Consulté le 5 mai 2023.

Joël Charbit, « La mise en scène de la vie quotidienne d'Erving Goffman. Recension », *Dygest*.

« Member countries. IONS Working Groups », *IONS*, <https://www.ions.global/>, Consulté le 22 mai 2023.

« Le Falcon 2000 Albatros au service de la Marine nationale - Press kits de Dassault Aviation », *Dassault Aviation*, 19 novembre 2020, <https://www.dassault-aviation.com/fr/groupe/presse/press-kits/le-falcon-2000-albatros-au-service-de-la-marine-nationale/>, Consulté le 2 mars 2023.

Rapports

CESM, « Le réarmement naval militaire dans le monde », *Etudes Marines*, Hors-série, janvier 2023, 90 pages.

Marine & Océans, *Indopacifique, la nouvelle donne...*, n°4, 2021, 45 pages.

Vidéos et séminaires

IFRI, *Visioconférence. La Marine française au défi de l'Indopacifique*, Entretien vidéo avec le chef d'état-major de la marine, l'Amiral Pierre Vandier, Paris, 2021.

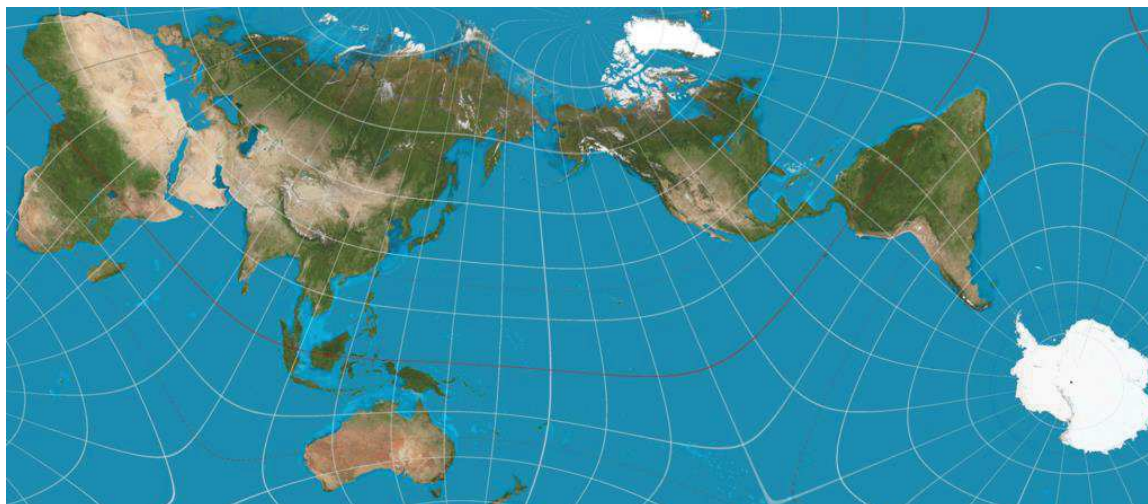
IFRI, *Séminaire. Les forces de souveraineté : de la protection du territoire au prépositionnement*, 11 mars 2019.

Podcast

Jean-Louis Lorzier, Marianne Péron-Doise, Natalia Pouzyreff, « Quels enjeux pour l'Indopacifique ? » *Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM)*, Podcast Périscope n°1, 2021.

ANNEXES

Annexe 1 – La projection cartographique « Authagraph » de Hajime Narukawa, 1999



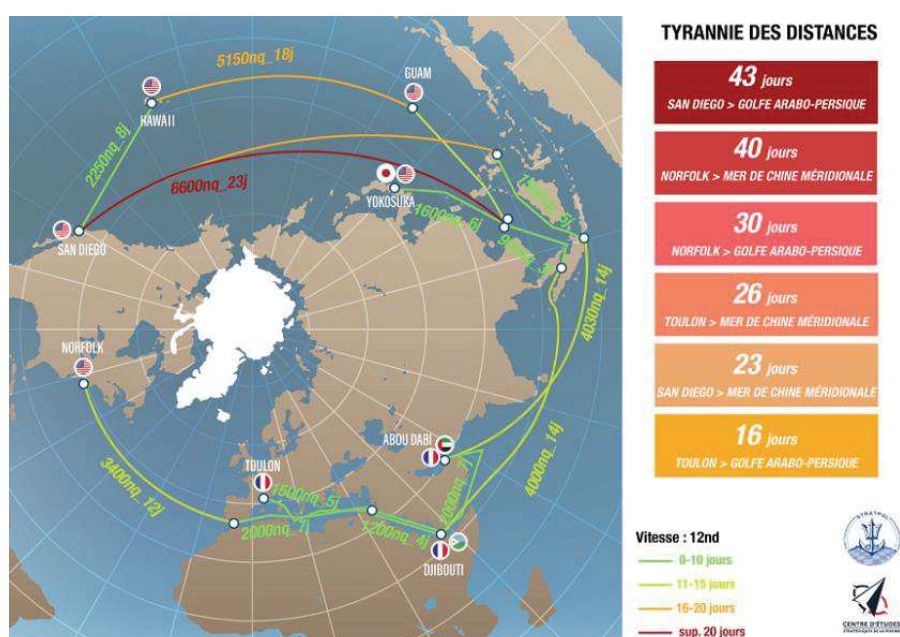
Source : Recréation d'une projection Authagraph. Image créée avec pour base la Equirectangular projection SW, par Felagoth, disponible sur Wikipedia.

Annexe 2 – Le visuel cartographique utilisé par le MINARM afin de représenter l'enjeu géographique inhérent à la stratégie de la France en Indopacifique



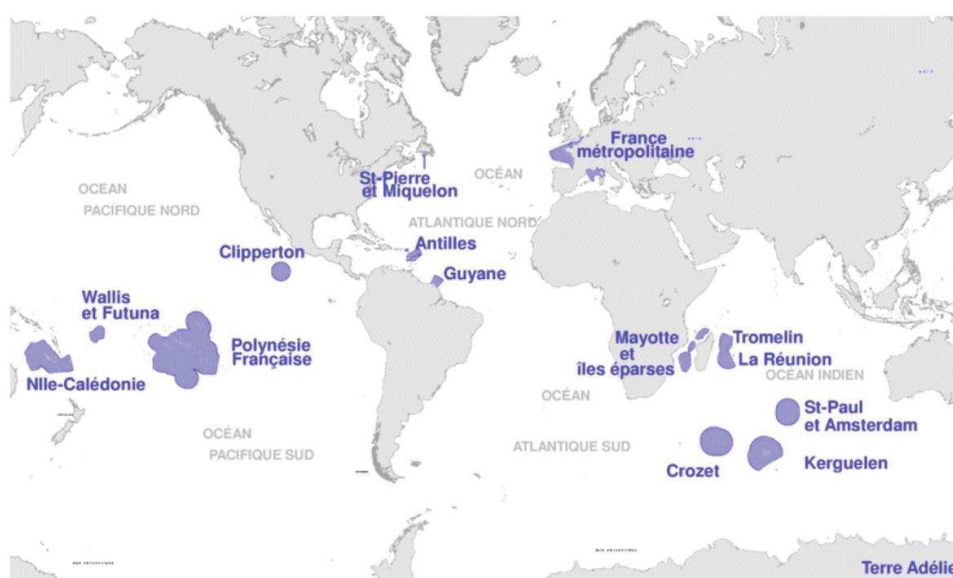
Source : MINARM, La France et la sécurité en Indopacifique, Paris, 2019, 20 pages, p. 1.

Annexe 3 – Carte dite de la « tyrannie des distances »



Source : CSM et STRATPOL, reprise dans : M. Cédric Perrin et al., « La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité », Sénat, CAEFDA, rapport d'information n°285, 25 janvier 2023.

Annexe 4 – Carte des possessions françaises ultramarines



Source : Frédéric Danigo, « Contestation de la souveraineté : quelles réponses de la France dans ses Outre-mer ? », in RDN, 2020 : chocs stratégiques – Regards du CHEM, 69^e session, 2020.

Annexe 5 – Page de garde de la présentation du rapport du MEAE sur la stratégie de la France dans l’Indopacifique, contenant une carte représentant géographiquement la vision française de l’Indopacifique



Source : MEAE, *La stratégie de la France dans l’Indopacifique*, Paris, 2022, 78 pages, p. 1.

Annexe 6 – La stratégie narrative d’une France, puissance de l’Indopacifique

Organisme Document	Date	Qualificatif (page)
PR Déclaration de M. Emmanuel Macron sur les relations entre la France et l’Australie, Sydney	2 mai 2018	« Deuxième puissance maritime au monde »
PR Déclaration de M. Emmanuel Macron sur la Nouvelle Calédonie, Nouméa	5 mai 2018	« Grande puissance de l’Indopacifique » « Deuxième puissance maritime du monde »
PR Discours de M. Emmanuel Macron lors de la XXVIIe édition de la Conférence des ambassadeurs et ambassadrices, Biarritz	27 août 2019	« Puissance indopacifique » « Puissance d’équilibre »
PR Allocution de M. Emmanuel Macron et interview par France 2	30 août 2019	« Puissance indopacifique » « Puissance d’équilibre » (x4)
Ambassade de France aux Etats-Unis La France et la sécurité en Indopacifique	2019	« Puissance riveraine de l’Indopacifique » (2) « Puissance maritime civile et militaire de premier rang » (4)
MINARM La stratégie de défense française en Indopacifique (résumé)	2019	« Puissance souveraine de l’Indopacifique » (2) « Puissance de l’Indopacifique » (2)
MINARM La stratégie de défense française en Indopacifique	2019	« Puissance de l’Indopacifique » (5) « Puissance souveraine de l’Indopacifique » (7) « Puissance impliquée de l’Indopacifique » (7) « Puissance régionale » (7) « Nation de l’Indopacifique » (8 16) « Puissance maritime de premier plan » (20)
Marine (Cols Bleus) La France, Nation du Pacifique	2020	« Nation du Pacifique » (1 16) « Nation riveraine du Pacifique » (3) « Nation riveraine de l’Asie-Pacifique » (28)
MINARM Revue nationale stratégique	2022	« Puissance d’équilibres en Indopacifique » (44)
MEAE La stratégie de la France dans l’Indopacifique	2022	« Pays de l’Indopacifique » (3) « Puissance stabilisatrice » (3) « Nation de l’Indopacifique » (17)

Sénat La stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité	2022	« Pays de l'Indopacifique » « Puissance stabilisatrice » (x6) « Puissance d'équilibre(s) » (x6)
Assemblée nationale Rapport sur « l'espace indopacifique : enjeux et stratégie pour la France »	16 février 2022	« Puissance d'équilibre » (11 62 63 106) « Puissance de l'Indopacifique » (63) « Puissance de plus en plus périphérique » (99)
Sénat Rapport sur « les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale »	24 février 2022	« Nation souveraine de l'Indopacifique » « Puissance d'équilibre » « Voie d'équilibre »
Sénat Rapport sur « la présence militaire dans les outre-mer : un enjeu de souveraineté et de protection des populations »	5 octobre 2022	« Puissance riveraine du Pacifique » (26) « Dernier pays européen riverain de la zone » (27) « Puissance d'équilibre (27)
PR Discours de M. Emmanuel Macron dans le cadre de Choose La Réunion	21 mai 2023	« Puissance stabilisatrice » « Deuxième puissance maritime du monde »

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne vise qu'à donner aux lecteurs une première appréciation de l'étendue de cette stratégie narrative, confirmant que les premiers qualificatifs associés à la France en Indopacifique sont ceux de la souveraineté et de la puissance, notamment de la puissance maritime.

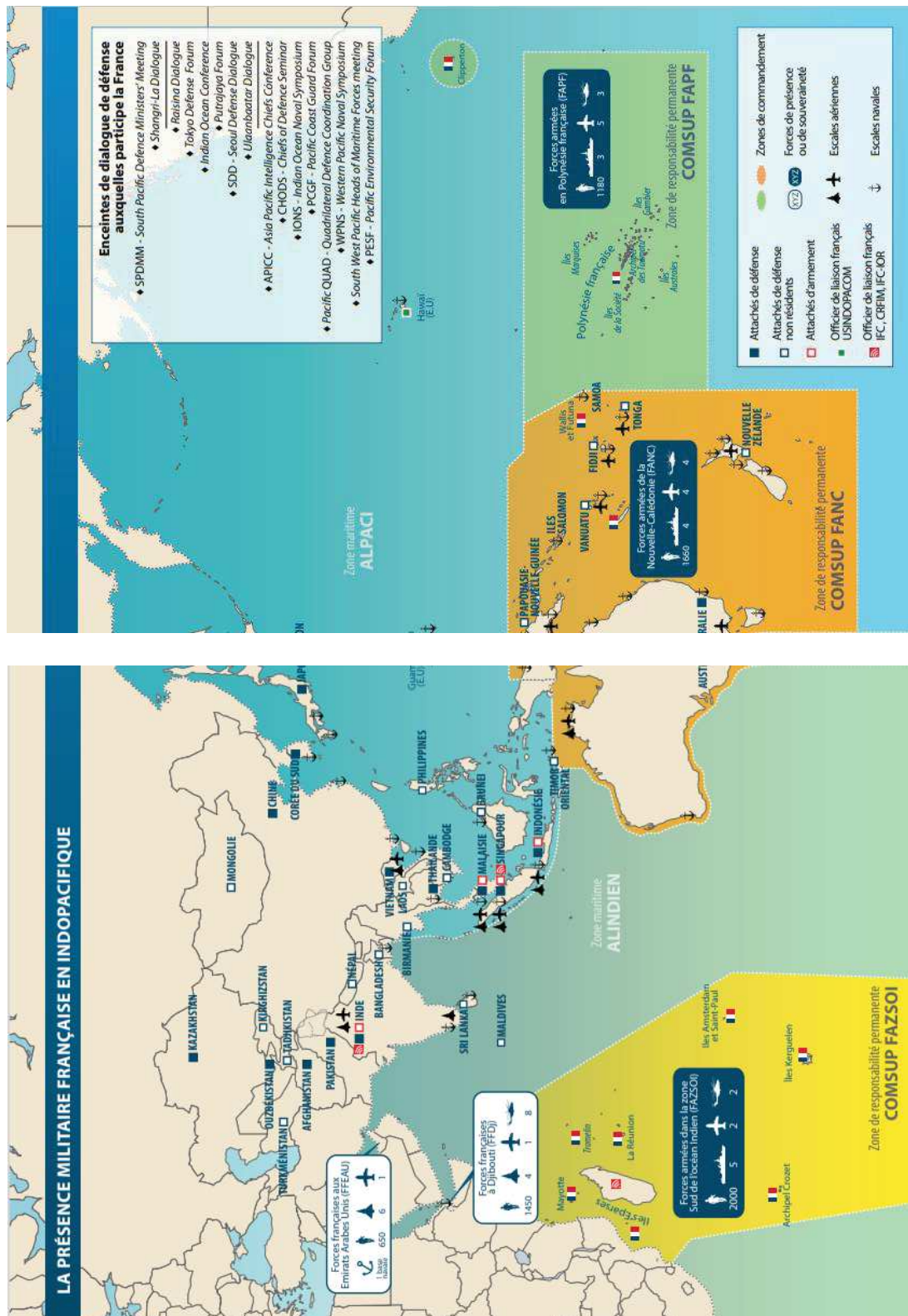
 = « **Puissance indopacifique** » et ses dérivés

 = « **Puissance maritime** » et ses dérivés

 = « **Puissance d'équilibre(s)** »

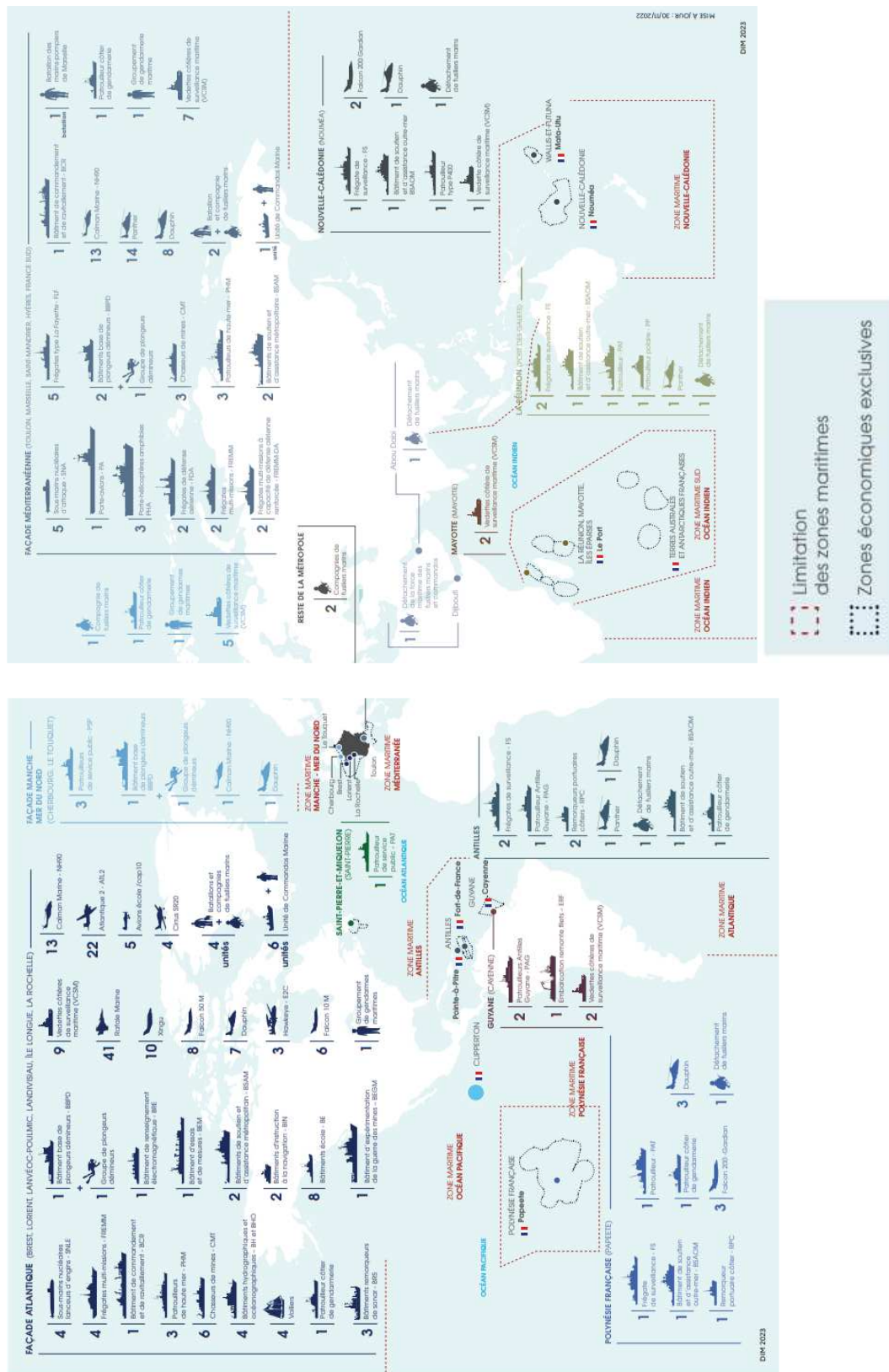
 = « **Puissance stabilisatrice** » et ses dérivés

Annexe 7 – La présence militaire française permanente en Indopacifique



Source : Ambassade de France aux Etats-Unis, *La France et la sécurité en Indopacifique*, Paris, 2022, 20 pages, p. 7.

Annexe 8 – Les équipements navals des COMSUP et COMFOR en zone Indopacifique



Source : Cols Bleus, *Dossier d'information 2023*, Hors-série, Paris, Janvier 2023, 15 pages, p. 12.

Annexe 9 – Le logo de la LPM 2019-2025 et sa stratégie narrative d'une « remontée en puissance »



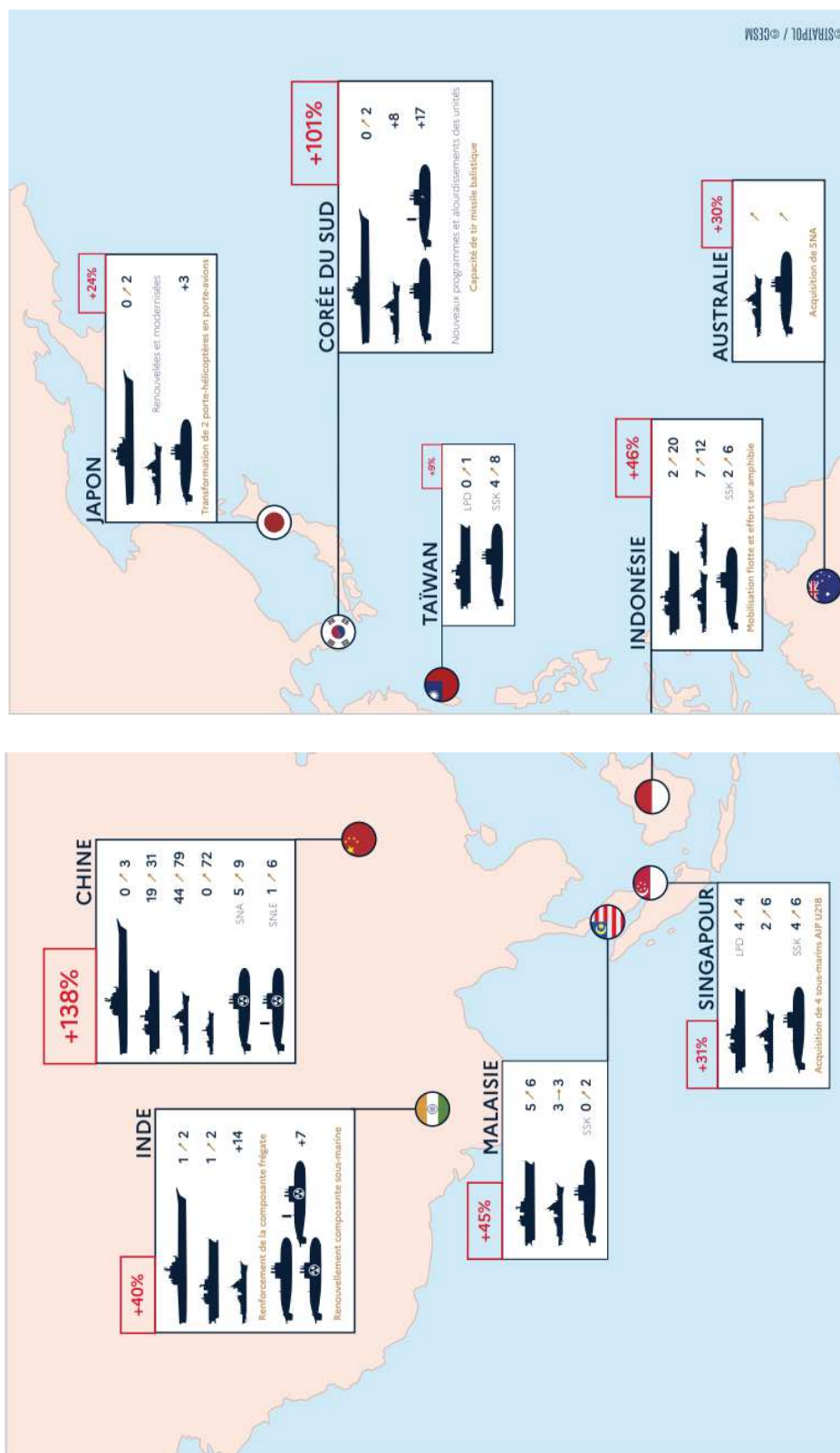
Source : Capture d'écran du site : « [Fiches] LPM 2019-2025 : le plan de bataille concret de la remontée en puissance des armées », *MINARM*, 2022. En l'espèce, capture d'écran de la « Fiche LPM – Bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) ». <https://www.defense.gouv.fr/ministere/loi-programmation-militaire-2019-2025/fiches-lpm-2019-2025-plan-bataille-concret-remontee-puissance>

Annexe 10 – Tableau récapitulatif des changements quantitatifs et qualitatifs apportés par la LPM 2019-2025 quant aux forces navales

Forces navales	
Début 2019	Fin 2025
- 4 SNLE	- 4 SNLE
- 6 SNA (type RUBIS) :	- 6 SNA (2 type RUBIS + 4 BARRACUDA)
- 1 porte-avions nucléaire avec son groupe aérien embarqué (RFL + E2C)	- 1 porte-avions nucléaire avec son groupe aérien embarqué (RFL + E2C)
- 17 frégates (2 FAA + 3 FASM + 2 FDA + 5 FLF + 5 FREMM)	- 17 frégates (2 FDA + 5 FLF dont 3 prolongées + 8 FREMM + 2 FTI)
- 3 BPC	- 3 BPC
- 6 frégates de surveillance	- 6 frégates de surveillance
- 16 patrouilleurs (2 patrouilleurs guyanais PLG + 14 patrouilleurs d'ancienne génération de tout type)	- 18 patrouilleurs (3 patrouilleurs guyanais PLG + 6 patrouilleurs outre-mer + 2 patrouilleurs métropole NG + 7 patrouilleurs d'anciennes générations de divers types)
- 3 B2M	- 4 B2M
- 2 BSAH	- 4 BSAH
- Guerre des mines : 11 CMT + 4 BBPD (ancienne génération)	- Guerre des mines : 5 CMT + 2 bâtiments porteurs + 3 BBPD + 4 systèmes de drones
- 3 pétroliers-ravitailleurs d'ancienne génération	- 2 pétroliers-ravitailleurs de nouvelle génération + 1 d'ancienne génération
- 22 ATL2	- 18 ATL2 rénovés
- 13 avions de surveillance maritime	- 11 avions de surveillance maritime (8 de type FALCON + 3 avions neufs)
- 36 hélicoptères moyens/lourds embarqués (dont 22 N90 NFH)	- 27 hélicoptères moyens/lourds embarqués NH 90 NFH
- 45 hélicoptères légers	- 45 hélicoptères légers

Source : MINARM, *Projet de loi de programmation militaire 2019-2025. Dossier de presse*, 72 pages, p. 69.

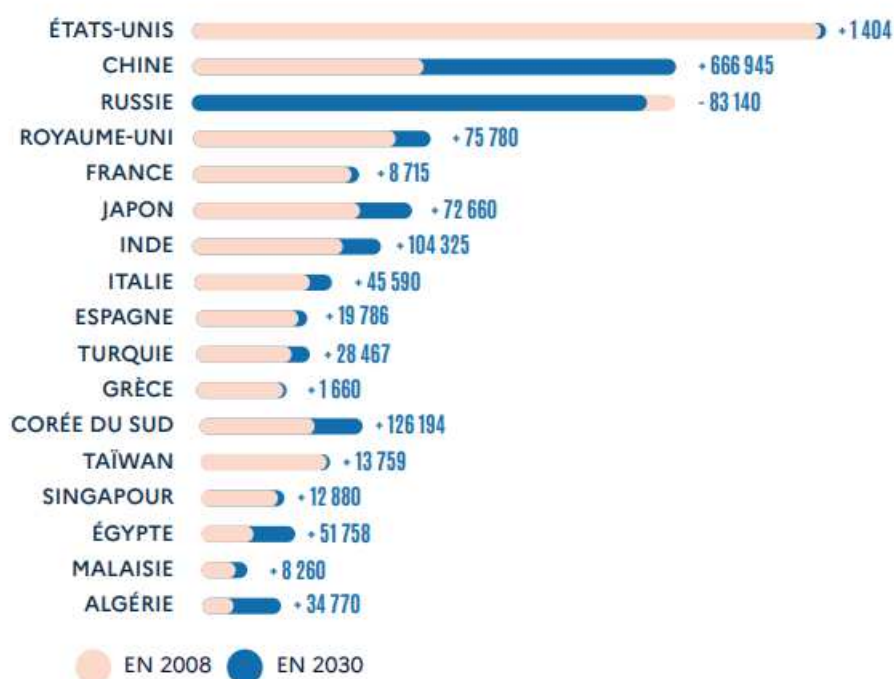
Annexe 11 : Le réarmement naval de 2008 à 2030 (en capacités de combat) dans l'Indopacifique



Source : CESM, « Le réarmement naval militaire dans le monde », *Etudes Marines*, Hors-série, janvier 2023, 90 pages, p. 62-63.

Annexe 12 : Le retour du réarmement naval. Evolution des tonnages des marines entre 2008 et 2030 (estimation par le CESM)

TONNAGE DES MARINES - 2008 - 2030



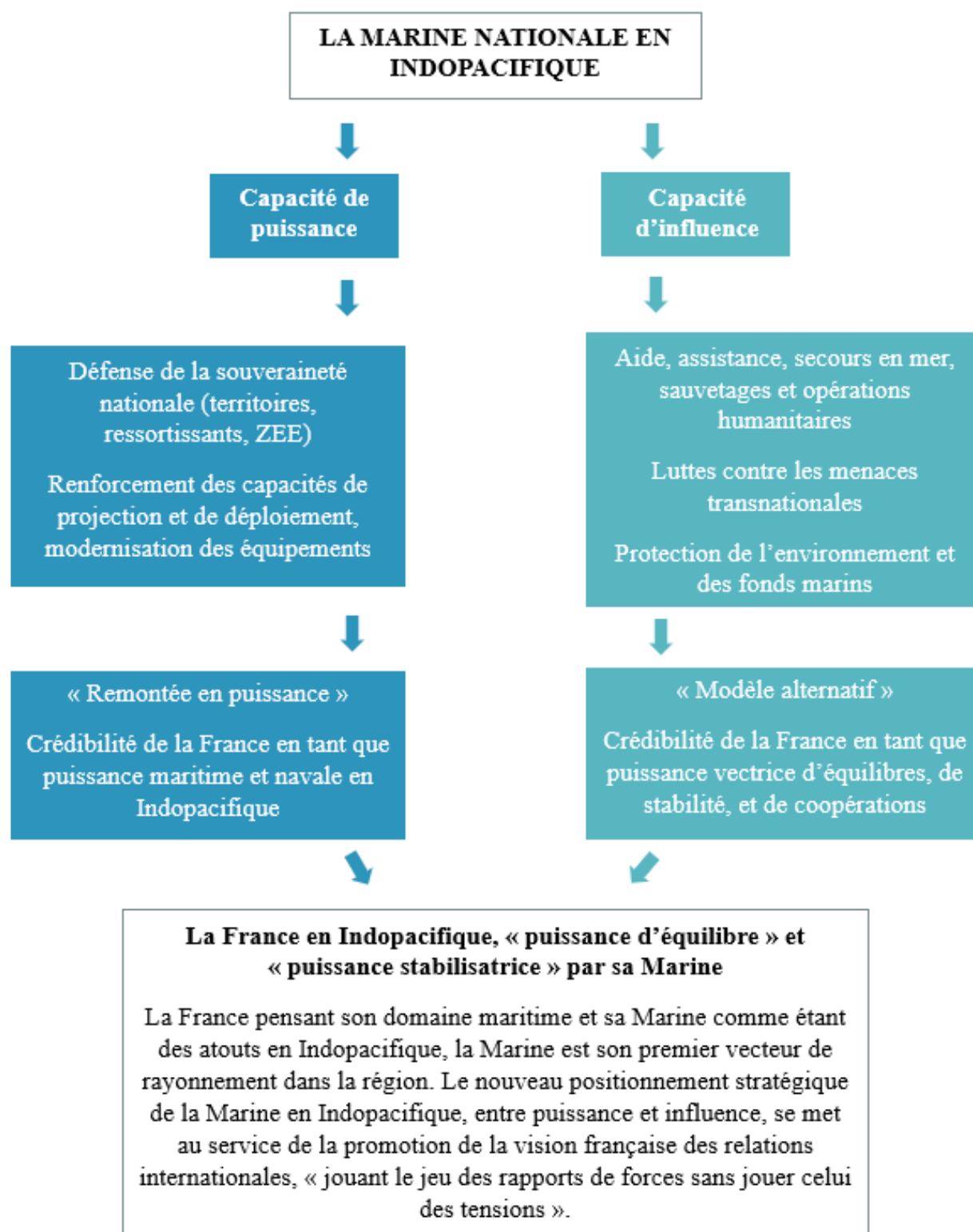
Source : CESM, « Le retour du réarmement naval », *Brèves Marines*, n°272, février 2023.

Annexe 13 – Tableau récapitulatif des leviers caractéristiques du positionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique et de leurs correspondances avec les grands objectifs de la stratégie française en Indopacifique :

Le nouveau positionnement stratégique de la Marine en Indopacifique, incarnation des nouveaux impératifs de la stratégie de la France en Indopacifique

Diffusion de la perception d'une <i>France crédible, puissance maritime centrale de l'Indopacifique et vectrice d'équilibres</i>	Piliers de la stratégie de la France en Indopacifique (MEAE)	Leviers du positionnement stratégique de la Marine nationale en Indopacifique (MINARM / LPM)
GROUPE 1/ Perception de la France en tant que <i>France, puissance</i>	Sécurité et défense	Défense de la souveraineté nationale (territoires, ressortissants, ZEE)
GROUPE 2/ Perception de la France en tant que <i>France, garant de la stabilité et des coopérations</i>	Multilatéralisme et règle de droit	Aide, assistance et opérations humanitaires Luttes contre les menaces transnationales
GROUPE 3/ Perception de la France en tant que <i>France, respectueuse des biens communs</i>	Changement climatique, biodiversité, gestion durable des océans	Protection de l'environnement

**Annexe 14 – Du succès de la combinaison des vecteurs de puissance et d’influence
comme nouveau positionnement stratégique de la Marine Nationale en Indopacifique,
au service de la promotion de la vision française des relations internationales et du
renforcement de son pouvoir d’attraction**



Annexe 15 – Du succès de la combinaison des vecteurs de puissance et d’influence au cœur de la stratégie française de « troisième voie »

